

Rapport financier 2007

“Nous agissons chaque jour
pour l'intérêt général
et le développement économique.”



Rapport financier

2007

sommaire

GROUPE CAISSE DES DÉPÔTS

Notion de Groupe	2
Comptes consolidés	3
Comptes annuels de la Section générale	99

FONDS D'ÉPARGNE CENTRALISÉS À LA CAISSE DES DÉPÔTS

Comptes annuels des fonds d'épargne	139
-------------------------------------	-----

NOTION DE GROUPE

Les activités de la Caisse des Dépôts sont issues de sa mission originelle de dépositaire légal de fonds d'origine privée, que le législateur a souhaité protéger par une gestion garantissant leur entière sécurité.

Ces fonds, qui permettent de financer des investissements d'intérêt général et de venir en appui au développement local, ont également conduit la Caisse des Dépôts à devenir un acteur majeur sur les marchés financiers, aujourd'hui par le biais de filiales spécialisées soumises aux conditions de marché.

Cet ensemble constitue un groupe public et décentralisé, exerçant ses activités tant en France qu'à l'étranger, spécialement dans des domaines d'activités financières, immobilières et de services qui relèvent, selon leur nature, soit de mandats publics, soit de logiques concurrentielles :

Les missions d'intérêt général

- > gestion des fonds d'épargne sur livrets et financement du logement social ;
- > gestion sous mandat d'importants régimes de retraites ;
- > activités bancaires et financières réglementées ;
- > appui au développement local, à la politique de la ville, au développement de l'emploi et des PME.

Les activités concurrentielles

- > **assurance de personnes** avec CNP Assurances ;
- > **services et ingénierie** pour le développement des territoires avec les groupes Egis, Transdev, Compagnie des Alpes et Santoline ;
- > **activités immobilières** logées dans les groupes SNI et Icade ;
- > **capital investissement** ;
- > **infrastructures**.

Présentation des comptes

Pour leur présentation comptable et financière, les activités du groupe Caisse des Dépôts sont réparties en fonction de 2 missions principales :

- > la gestion des fonds sous mandat qui sont confiés à la Caisse des Dépôts selon des règles définissant la nature des prestations

assurées et les conditions financières qui y sont attachées. Ces fonds bénéficient d'une individualisation totale de leur gestion. Il s'agit notamment des fonds d'épargne centralisés à la Caisse des Dépôts et de la gestion des caisses de retraite publiques ;

> une activité directe exercée par la Section générale, entité financière et administrative de la Caisse des Dépôts qui fait l'objet d'une gestion différente de celle des opérations sous mandat et, tant en France qu'à l'étranger, par les groupes qui lui sont rattachés, notamment Icade, Transdev, Egis, Compagnie des Alpes, Santoline, SNI et CNP Assurances. Seule cette activité est considérée comme constituant un groupe pouvant faire l'objet de comptes consolidés, établis selon les règles comptables applicables aux établissements de crédit. L'entreprise consolidante est la Section générale ; les filiales sont intégrées globalement, proportionnellement, ou mises en équivalence selon la qualification du contrôle.

Cette distinction est marquée par l'exclusion du périmètre de consolidation des fonds d'épargne et des caisses de retraite. Leurs comptes et les commentaires qui s'y rapportent sont présentés séparément.

CERTIFICATION DES COMPTES

Depuis l'exercice 2004, la Caisse des Dépôts se conforme aux dispositions suivantes de l'article 30 de la loi n° 84-148 du 1^{er} mars 1984 modifié par l'article 110 de la loi n° 2004-1484 du 30 décembre 2004 :

"Les établissements publics de l'État, qu'ils soient ou non soumis aux règles de la comptabilité publique, sont tenus de nommer au moins deux commissaires aux comptes et deux suppléants lorsqu'ils établissent des comptes consolidés en application de l'article 13 de la loi n° 85-11 du 3 janvier 1985 relative aux comptes consolidés de certaines sociétés commerciales et entreprises publiques."

"Chaque année, la Caisse des dépôts et consignations présente aux Commissions des finances des deux assemblées ses comptes sociaux et consolidés, certifiés par deux commissaires aux comptes. La Commission de surveillance de la Caisse des dépôts et consignations désigne les commissaires aux comptes ainsi que leurs suppléants sur proposition du directeur général."

Comptes consolidés

arrêtés par le directeur général de la Caisse des Dépôts en date du 3 avril 2008.

sommaire

Compte de résultat consolidé	5
Bilan consolidé	6
Tableau de passage des capitaux propres	7
Tableau des flux de trésorerie	8
Notes annexes aux états financiers	10
Sommaire détaillé en page suivante	

sommaire détaillé

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Compte de résultat consolidé au 31 décembre 2007	5
Bilan consolidé au 31 décembre 2007	6
Tableau de passage des capitaux propres du 1 ^{er} janvier 2006 au 31 décembre 2007	7
Tableau des flux de trésorerie relatifs à l'année 2007	8

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS

1. Faits marquants	10
---------------------------------	-----------

2. Principes et méthodes comptables applicables dans le groupe	13
---	-----------

3. Impacts de la conversion aux normes IFRS	24
--	-----------

3.1 - Incidence de l'adoption des normes IFRS sur les capitaux propres	24
3.2 - Transition du bilan consolidé au 1 ^{er} janvier 2006	26
3.3 - Transition du bilan consolidé au 1 ^{er} janvier 2006 – Détail des retraitements	27
3.4 - Transition du résultat consolidé au 31 décembre 2006	28
3.5 - Commentaires relatifs à l'incidence de l'adoption des normes IFRS	29

4. Notes relatives au compte de résultat consolidé	30
---	-----------

Note 1 - Produits et charges d'intérêts	30
Note 2 - Produits et charges de commissions	30
Note 3 - Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	31
Note 4 - Gains ou pertes nets sur actifs disponibles à la vente	32
Note 5 - Produits et charges des autres activités	32
Note 6 - Charges générales d'exploitation	32
Note 7 - Coût du risque	33
Note 8 - Gains ou pertes nets sur autres actifs	33
Note 9 - Impôt sur les bénéfices	34
Note 10 - Résultat net d'impôt des activités abandonnées	35
Note 11 - Résultat par pôle	36

5. Notes relatives au bilan consolidé	38
--	-----------

Note 12 - Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat	38
Note 13 - Instruments dérivés de couverture – Actifs et passifs	39
Note 14 - Actifs financiers disponibles à la vente	40
Note 15 - Prêts et créances sur les établissements de crédit	41
Note 16 - Prêts et créances sur la clientèle	42
Note 17 - Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	43
Note 18 - Impôts	44
Note 19 - Comptes de régularisation et actifs divers	45
Note 20 - Actifs non courants destinés à être cédés	45
Note 21 - Participations dans les entreprises mises en équivalence	46
Note 22 - Détail des immobilisations	48
Note 23 - Écarts d'acquisition	50
Note 24 - Dettes envers les établissements de crédit	52
Note 25 - Dettes envers la clientèle	52
Note 26 - Dettes représentées par un titre	53
Note 27 - Comptes de régularisation et passifs divers	53
Note 28 - Provisions techniques des sociétés d'assurance	54
Note 29 - Provisions	54
Note 30 - Dettes subordonnées	54
Note 31 - Engagements donnés et reçus	56

6. Rémunérations et avantages consentis au personnel	58
---	-----------

Note 32 - Charges de personnel	58
Note 33 - Effectif moyen	58
Note 34 - Engagements sociaux	59

7. Transactions avec les parties liées	60
---	-----------

8. Information sur les risques liés aux instruments financiers	62
---	-----------

9. Périmètre de consolidation du groupe	74
--	-----------

Compte de résultat consolidé au 31 décembre 2007

(en millions d'euros)	Notes	31.12.2007	31.12.2006
Intérêts et produits assimilés	1	5 192	4 432
Intérêts et charges assimilées	1	(1 933)	(1 606)
Commissions (produits)	2	35	54
Commissions (charges)	2	(80)	(98)
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	3	816	932
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	4	3 109	1 932
Produits des autres activités	5	17 171	15 746
Charges des autres activités	5	(17 256)	(16 461)
Produit net bancaire		7 054	4 931
Charges générales d'exploitation	6	(2 941)	(2 480)
Dotations aux amortissements et provisions pour dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles		(285)	(213)
Résultat brut d'exploitation		3 828	2 238
Coût du risque	7	(28)	(34)
Résultat d'exploitation		3 800	2 204
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	21	103	58
Gains ou pertes nets sur autres actifs	8	70	183
Variations de valeur des écarts d'acquisition		3	(5)
Résultat avant impôt		3 976	2 440
Impôt sur les bénéfices	9	(1 174)	(873)
Résultat net d'impôt des activités abandonnées	10		2 398
Résultat net		2 802	3 965
Intérêts des minoritaires		(314)	(312)
Résultat net part du groupe		2 488	3 653

Bilan consolidé au 31 décembre 2007

(en millions d'euros)

	Notes	31.12.2007	31.12.2006
Actif			
Caisse, banques centrales, CCP		11	23
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	12	34 594	30 657
Instruments financiers dérivés de couverture	13	109	23
Actifs financiers disponibles à la vente	14	123 771	126 392
Prêts et créances sur les établissements de crédit	15	4 941	5 254
Prêts et créances sur la clientèle	16	20 232	14 611
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux			
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	17	17 398	15 325
Actifs d'impôts	18	334	319
Comptes de régularisation et actifs divers	19	5 788	7 263
Actifs non courants destinés à être cédés	20	10	21
Participations dans les entreprises mises en équivalence	21	2 506	887
Immeubles de placement	22	7 296	6 042
Immobilisations corporelles	22	2 442	1 685
Immobilisations incorporelles	22	547	380
Écarts d'acquisition	23	1 192	762
Total actif		221 171	209 644
Passif			
Banques centrales, CCP			
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	12	1 537	841
Instruments financiers dérivés de couverture	13	72	12
Dettes envers les établissements de crédit	24	22 594	25 244
Dettes envers la clientèle	25	43 711	43 298
Dettes représentées par un titre	26	7 824	10 313
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux			
Passifs d'impôts	18	4 241	4 209
Comptes de régularisation et passifs divers	27	9 549	7 310
Provisions techniques des sociétés d'assurance	28	97 973	84 008
Provisions	29	1 122	984
Dettes subordonnées	30	777	709
Capitaux propres part du groupe			
Réserves consolidées		17 794	15 915
Résultat de l'exercice		2 488	3 653
Gains ou pertes latents ou différés		8 798	10 129
Total capitaux propres part du groupe		29 080	29 697
Intérêts minoritaires		2 691	3 019
Total capitaux propres		31 771	32 716
Total passif		221 171	209 644

Tableau de passage des capitaux propres du 1^{er} janvier 2006 au 31 décembre 2007

	Réserves consolidées	Résultat net part du groupe	Réserves de conversion	Variation de juste valeur des actifs disponibles à la vente	Variation de juste valeur des instruments dérivés de couverture	Capitaux propres part du groupe	Intérêts minoritaires	Résultat des minoritaires	Gains/ pertes latents ou différés des minoritaires	Capitaux propres part des minoritaires	Total capitaux propres consolidés
(en millions d'euros)											
Capitaux propres normes françaises au 1^{er} janvier 2006	14 218	2 088	(45)			16 261	1 481	180		1 661	17 922
Incidence de l'adoption des normes IFRS	(783)		135	8 321	(2)	7 671	244		178	422	8 093
Capitaux propres normes IFRS au 1^{er} janvier 2006	13 435	2 088	90	8 321	(2)	23 932	1 725	180	178	2 083	26 015
Changements de méthode comptable											
Affectation du résultat 2005	2 088	(2 088)					180	(180)			
Distribution 2006 au titre du résultat 2005	(696)					(696)	(175)			(175)	(871)
Opérations réalisées avec les actionnaires minoritaires ⁽¹⁾	437					437					437
Autres variations	614			(447)		167	734		(7)	727	894
Résultat de la période		3 653				3 653		312		312	3 965
Gains et pertes latents ou différés											
Écarts de conversion			(55)			(55)	(4)			(4)	(59)
Variation de valeur des instruments financiers affectant les capitaux propres	2			2 993	26	3 021	(1)		82	81	3 102
Variation de valeur des instruments financiers rapportée au résultat				(764)	2	(762)			(5)	(5)	(767)
Capitaux propres normes IFRS au 31 décembre 2006	15 880	3 653	35	10 103	26	29 697	2 459	312	248	3 019	32 716
Changements de méthode comptable											
Affectation du résultat 2006	3 653	(3 653)					312	(312)			
Distribution 2007 au titre du résultat 2006	(1 491)					(1 491)	(256)			(256)	(1 747)
Opérations réalisées avec les actionnaires minoritaires ⁽²⁾	(193)					(193)	(374)			(374)	(567)
Autres variations	(1 03)		6	107	(18)	(8)	148		(19)	129	121
Résultat de la période		2 488				2 488		314		314	2 802
Gains et pertes latents ou différés											
Écarts de conversion							4			4	4
Variation de valeur des instruments financiers affectant les capitaux propres	1			257	28	286			(7)	(7)	279
Variation de valeur des instruments financiers rapportée au résultat				(1 701)	(4)	(1 705)			(140)	(140)	(1 845)
Capitaux propres normes IFRS au 31 décembre 2007	17 753	2 488	41	8 766	32	29 080	2 295	314	82	2 691	31 771

(1) Principalement dilution de la Caisse des Dépôts au profit des minoritaires à la suite de l'augmentation de capital réalisée par Icade dans le cadre de l'introduction en bourse et de la cession de titres Icade.

(2) Principalement écart d'acquisition Écureuil Vie à la suite du rachat des minoritaires.

Tableau des flux de trésorerie

relatifs à l'année 2007

Le tableau des flux de trésorerie est présenté selon le modèle de la méthode indirecte.

Les activités d'investissement représentent les flux de trésorerie pour l'acquisition et la cession de participations dans les entreprises consolidées et des immobilisations corporelles et incorporelles.

Les activités de financement résultent des changements liés aux opérations de structure financière concernant les capitaux propres, les dettes subordonnées et les dettes obligataires.

Les activités opérationnelles comprennent les flux qui ne relèvent pas des deux autres catégories.

(en millions d'euros)	31.12.2007	31.12.2006
Résultat avant impôts (hors activités abandonnées)	3976	2440
Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	494	393
Dépréciation des écarts d'acquisition et des autres immobilisations	(12)	(3)
Dotations nettes aux provisions ⁽¹⁾	7 254	8 124
Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	(103)	(61)
Produits nets des activités d'investissement	(46)	(941)
(Produits) pertes nets des activités de financement		
Autres mouvements	509	(924)
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôt et des autres ajustements	8096	6588
Augmentation (Diminution) nette de la trésorerie liée aux opérations avec les établissements de crédit ⁽²⁾	(4 822)	1 871
Augmentation (Diminution) nette de la trésorerie liée aux opérations avec la clientèle ⁽³⁾	(5 730)	(3 831)
Augmentation (Diminution) nette de la trésorerie liée aux autres opérations affectant des actifs et passifs financiers ⁽⁴⁾	3 208	(1 119)
Augmentation (Diminution) nette de la trésorerie liée aux immeubles de placement	(474)	(258)
Augmentation (Diminution) nette de la trésorerie liée aux autres opérations affectant des actifs et passifs non financiers	550	(1 229)
Impôts versés	(862)	(775)
Augmentation (Diminution) nette de la trésorerie liée aux actifs et passifs provenant des activités opérationnelles	(8 130)	(5 341)
Flux de trésorerie nets générés par l'activité opérationnelle	3 942	3 687
Augmentation (Diminution) nette de la trésorerie liée aux actifs financiers et participations ⁽⁵⁾	(4 275)	(1 289)
Augmentation (Diminution) nette de la trésorerie liée aux immobilisations corporelles et incorporelles	(591)	(230)
Flux de trésorerie nets liés aux opérations d'investissement	(4 866)	(1 519)
Augmentation (Diminution) nette de la trésorerie liée aux opérations réalisées avec les actionnaires ⁽⁶⁾	(1 640)	(337)
Augmentation (Diminution) nette de la trésorerie liée aux autres activités de financement	(985)	727
Flux de trésorerie nets liés aux opérations de financement	(2 625)	390
Effet des activités abandonnées sur la trésorerie ⁽⁷⁾	1 500	5 556
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et assimilée	(65)	(1)
Augmentation (Diminution) nette de la trésorerie et équivalents de trésorerie	(2 114)	8 113
Solde des comptes de trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de la période	3 725	(4 388)
Solde net des comptes de caisse, banques centrales et CCP	23	1
Solde net des prêts et emprunts à vue auprès des établissements de crédit	3 702	(4 389)
Solde des comptes de trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de la période	1 611	3 725
Solde net des comptes de caisse, banques centrales et CCP	11	23
Solde net des prêts et emprunts à vue auprès des établissements de crédit	1 600	3 702
Variation de la trésorerie nette	(2 114)	8 113

Composition de la trésorerie et des équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent la caisse, les créances et dettes auprès des banques centrales et CCP, les comptes à vue (actif et passif) des établissements de crédit, ainsi que les placements à court terme dans des instruments monétaires. Ces placements, d'échéance en général inférieure à 3 mois, sont disponibles à tout moment pour leur montant nominal et le risque de changement de valeur est négligeable.

(en millions d'euros)	31.12.2007		31.12.2006	
	Créances	Dettes	Créances	Dettes
Caisse	6		5	
Banques centrales et CCP	5		18	
Sous-total	11		23	
Soldes à vue sur les établissements de crédit	4 269	4 618	4 701	3 226
OPCVM monétaires	1 949		2 227	
Sous-total	6 218	4 618	6 928	3 226
Solde net de trésorerie et équivalents de trésorerie	1 611		3 725	

(1) Il s'agit principalement des dotations nettes aux provisions techniques des contrats d'assurance.

(2) La variation est liée à la baisse des titres donnés en pension livrée de 5,5 Md€.

(3) La hausse du tirage de l'ACOSS pèse pour -3,8 Md€ sur la variation de ce poste.

(4) L'augmentation nette observée sur cette ligne traduit notamment le besoin de financement induit par la hausse du tirage de l'ACOSS.

(5) Cette ligne recense les effets nets sur la trésorerie des acquisitions et cessions de titres de participation. Au cours de l'exercice 2007, les principaux impacts sur la trésorerie concernent les acquisitions de titres consolidés suivantes : Eutelsat Communications (863 M€), Séché Environnement (171 M€), HIME (350 M€), Tyrol Acquisition 1 & Cie SCA (330 M€), CNP Assurances (467 M€) et Écureuil Vie (564 M€ pris à la quote-part de CNP Assurances).

(6) Dont 1 491 M€ de paiement du dividende versé à l'État et 256 M€ de dividendes payés aux minoritaires.

(7) Il s'agit de la cession de la participation du groupe Caisse des Dépôts dans la CNCE pour un montant de 7 Md€, réglé le 18 décembre 2006 pour 5,5 Md€ et le 29 janvier 2007 pour 1,5 Md€.

Notes annexes aux états financiers

1. Faits marquants

I - Eutelsat Communications

Le 14 février 2007, la Caisse des Dépôts a acquis 25,5 % du capital d'Eutelsat Communications pour 863 M€, par l'intermédiaire de la société holding CDC Infrastructure. En tenant compte des titres détenus avant cette acquisition, le groupe possédait à cette date 26,1 % du capital pour un investissement de 886 M€. Cette quote-part s'élève aujourd'hui à 25,8 %, en raison de la dilution constatée lors de l'exercice d'options par les salariés de l'entreprise.

Eutelsat Communications, entreprise cotée sur Euronext à Paris, est la société holding d'Eutelsat SA. Avec une part de marché de 30 % en Europe et de 13 % dans le monde, Eutelsat est le 3^e opérateur mondial du marché des services par satellite géostationnaire. Le groupe exploite une flotte de 24 satellites, qui bénéficie de positions orbitales privilégiées, particulièrement adaptées à la transmission vers l'Europe. La capacité de transmission des satellites est louée à des plates-formes de télédiffusion, des chaînes de télévision, des opérateurs de télécommunications et des fournisseurs de solutions Internet. Eutelsat, dont le siège est à Paris, regroupe 529 personnes issues de 27 pays.

L'écart d'acquisition constaté à la date d'acquisition dans les comptes consolidés du groupe s'élève à 592 M€.

Le groupe exerçant une influence notable sur Eutelsat Communications, cette participation est consolidée selon la méthode de la mise en équivalence.

Cet écart d'acquisition est compris dans le poste du bilan "Participations dans les entreprises mises en équivalence".

II - Séché Environnement

Le 22 septembre 2006, le groupe Caisse des Dépôts a porté sa participation dans Séché Environnement de 5,6 % à 14 % du capital, à l'occasion de la cession intégrale des titres détenus par les fonds gérés par Apax France.

Après la conversion de l'intégralité de ses bons de souscription d'actions, le 24 avril 2007, la Caisse des Dépôts détient 20 % du capital et 13,99 % des droits de vote de la société Séché Environnement. La Caisse des Dépôts exerce une influence notable sur la société Séché Environnement et consolide cette société selon la méthode de la mise en équivalence.

Séché Environnement est l'un des principaux acteurs français du traitement et du stockage de tous les types de déchets (hors radioactifs), qu'ils soient d'origine industrielle ou issus des collectivités territoriales. Son outil industriel lui permet d'offrir une solution globale de haute qualité qui intègre toutes les exigences liées au respect de l'environnement. Premier opérateur indépendant en France, Séché Environnement se caractérise par un positionnement original, en aval des activités de collecte, au cœur

des métiers à plus forte valeur ajoutée des marchés du traitement et du stockage de déchets. Séché Environnement détient également et consolide par mise en équivalence 33 % de la holding HIME, qui détient le groupe Saur. Séché Environnement est coté sur l'Eurolist d'Euronext.

Le coût d'acquisition des titres est de 208 M€, l'écart d'acquisition constaté à la date d'acquisition dans les comptes consolidés du groupe s'élève à 125 M€.

Cet écart d'acquisition est compris dans le poste du bilan "Participations dans les entreprises mises en équivalence".

III - Holding d'Investissement dans les Métiers de l'Environnement (HIME)

La Caisse des Dépôts (47 %), Séché Environnement (33 %) et les véhicules Infrastructures d'AXA IM (20 %) ont créé la société HIME. Le 26 avril 2007, celle-ci a pris le contrôle de 100 % de Novasaur, holding du groupe Saur.

Le groupe Saur, qui emploie près de 12 000 personnes, est constitué d'un ensemble de sociétés spécialisées et complémentaires dans les métiers de l'eau et de la propreté. Saur est le 3^e opérateur de la distribution d'eau et de l'assainissement en France où il compte plus de 5,5 millions de clients. La société est aussi présente à l'international et dessert des grandes villes comme Valence en Espagne ou Gdansk en Pologne. Au sein du groupe Saur, la filiale spécialisée Stereau est un intervenant reconnu dans la conception et la construction de stations d'épuration et d'usines de production d'eau potable. Dans le domaine de la propreté, Coved maîtrise l'ensemble des métiers de la chaîne des déchets.

Pour la Caisse des Dépôts, la prise de participation de 47 % a représenté un apport à HIME de 350 M€ (dont 140 M€ en capital et 210 M€ en souscription d'obligations convertibles émises par HIME).

Le groupe exerce une influence notable sur HIME, cette participation est consolidée selon la méthode de la mise en équivalence.

IV - Tower Participations - Tyrol Acquisition 1 & Cie SCA

La Caisse des Dépôts a participé à la reconstitution du capital de TDF, qui a été finalisée le 31 janvier 2007. Au terme de l'opération, la Caisse des Dépôts est le 2^e actionnaire de TDF avec une quote-part de 24 % du capital, après avoir réinvesti 330 M€ dans Tyrol Acquisition 1 & Cie SCA, nouvelle société holding du groupe. La Caisse des Dépôts a vendu sa participation Tower Participations pour un montant de 916 M€ réalisant une plus-value sociale nette d'impôt de 708 M€ et une plus-value consolidée de 143 M€ après neutralisation d'une quote-part à la suite du réinvestissement. Le FCPR CDC Entreprises II a également cédé sa participation de 11,5 % dans Tower Participations pour un montant de 338 M€ réalisant une plus-value après impôt de 264 M€ soit 137 M€ part du groupe Caisse des Dépôts.

Les droits en matière de gouvernance donnent désormais à la Caisse des Dépôts une influence notable sur Tyrol Acquisition 1 & Cie SCA. Cette participation est consolidée à partir de 2007 selon la méthode de la mise en équivalence.

TDF est l'opérateur leader de la diffusion hertzienne en Europe. Le groupe TDF offre une gamme étendue de prestations destinées aux éditeurs de services audiovisuels et aux opérateurs de télécommunications.

V - Verdun Participations 1

La Caisse des Dépôts a acquis en juillet 2007, 49 % de Verdun Participations 1 auprès du groupe Eiffage. Verdun Participations 1 détient 100 % de la Compagnie Eiffage du Viaduc de Millau. Cette société détient le contrat de concession du Viaduc de Millau jusqu'en 2079. La Caisse des Dépôts exerce une influence notable sur la société Verdun Participations 1 et consolide cette société selon la méthode de la mise en équivalence.

Le coût d'acquisition net des titres est de 117 M€. Un écart d'évaluation net d'impôt de 380 M€ a été affecté aux immobilisations en concession. La quote-part de la Caisse des Dépôts dans cet écart d'évaluation (186 M€) est compris dans le poste du bilan "Participations dans les entreprises mises en équivalence".

VI - AEW Europe

Le 27 décembre 2007, la Caisse des Dépôts a acquis 40 % du capital de la société AEW Europe auprès de Natixis Global Asset Management. La Caisse des Dépôts exerce une influence notable sur la société AEW Europe et consolide cette société selon la méthode de la mise en équivalence.

AEW Europe est une société spécialisée dans l'investissement et la gestion d'actifs immobiliers pour compte de tiers. À l'issue de l'opération, Natixis Global Asset Management détient 60 % du capital d'AEW Europe.

Le coût d'acquisition des titres est de 84 M€, l'écart d'acquisition provisoire constaté à la date d'acquisition dans les comptes consolidés du groupe s'élève à 57 M€. Cet écart d'acquisition est compris dans le poste du bilan "Participations dans les entreprises mises en équivalence".

VII - PBW Real Estate Fund N.V.

La Caisse des Dépôts a acquis fin décembre 2007 auprès d'investisseurs allemands 40 % du fonds PBW Real Estate Fund N.V. pour 139 M€. Les conditions de réalisation de l'opération ont permis de constater l'ensemble des opérations d'acquisitions au 31 décembre 2007. Avant ces opérations, la Caisse des Dépôts détenait 50 % de PBW Real Estate Fund N.V. et consolidait cet investissement par la méthode de la mise en équivalence par l'intermédiaire de sa filiale AIH BV. Après ces opérations, PBW Real Estate Fund N.V. détenue à 90 % est consolidée par intégration globale au 31 décembre 2007, ce qui a conduit à une réévaluation des immeubles de placement détenus par PBW Real Estate Fund N.V. à la juste valeur au 31 décembre 2007. L'écart de réévaluation par rapport à la quote-part de capitaux propres antérieurement consolidée par mise en équivalence a été porté directement dans les réserves consolidées pour 73 M€.

VIII - Écureuil Vie

Le 20 février 2007, CNP Assurances et le groupe Caisse d'épargne ont finalisé l'achat par CNP Assurances des 49,9 % d'Écureuil Vie détenus par le groupe Caisse d'épargne. Le prix d'acquisition est de 1 405 M€, l'écart d'acquisition imputé sur les capitaux propres par CNP Assurances s'élève à 471,6 M€, soit 173 M€ également imputé sur les capitaux propres du groupe Caisse des Dépôts compte tenu du taux d'intégration du groupe dans CNP Assurances.

Suite à la finalisation du rachat, l'Assemblée générale des actionnaires de CNP Assurances du 18 décembre 2007 a approuvé l'opération de fusion absorption de la société Écureuil Vie par CNP Assurances arrêtée par le Conseil d'administration de CNP Assurances du 11 septembre 2007.

IX - CNP Assurances

Dans le cadre de l'opération d'acquisition des intérêts minoritaires d'Écureuil Vie, CNP Assurances a réalisé une augmentation de capital et émis des titres super subordonnés. Le 12 février 2007, la Caisse des Dépôts a souscrit à l'augmentation de capital de CNP Assurances pour un montant de 278 M€.

L'avenant n° 3 au pacte d'actionnaires de CNP Assurances signé le 8 janvier 2007 autorise la Caisse des Dépôts à augmenter sa participation jusqu'à 40 % du capital de la société CNP Assurances. Au cours de l'exercice 2007, la Caisse des Dépôts a acquis des titres CNP Assurances, portant son taux de détention de 36,49 % à 40 % au 31 décembre 2007.

Le coût d'acquisition des titres est de 464 M€ et l'écart d'acquisition constaté de 164 M€.

Compte tenu de la date des opérations réalisées au premier semestre 2007, le résultat du premier semestre est pris en compte au taux de détention du 12 février 2007 soit 36,76 % et le résultat du second semestre au taux de détention du 30 juin 2007, soit 39,30 %.

X - Icade

Icade a adapté la structure juridique de son groupe à son business-model. Il a été réalisé la fusion de 5 sociétés en une seule par la fusion absorption par Icade EMGP, avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2007, d'Icade Foncière des Pimonts, Icade Patrimoine, Icade Foncière Publique et Icade SA. Le nouvel ensemble a repris à l'issue des opérations le nom d'Icade SA. Le régime fiscal Société d'investissements immobiliers cotée (SIIC) a par conséquent été étendu aux activités d'Icade SA, Icade Patrimoine et Icade Foncière Publique à compter du 1^{er} janvier 2007. Dans le cadre de l'extension du régime SIIC, une "exit tax" de 228,7 M€ a été intégralement prise en charge sur l'exercice 2007. Dans ce contexte, le pourcentage de détention du capital et des droits de vote d'Icade détenus par la Caisse des Dépôts est passé de 64,7 % à 61,6 %.

XI - Connexion NV

TBC Holding BV, détenue à 75 % par Transdev SA et à 25 % par N.V. Bank Nederlandse Gemeenten (BNG), la banque néerlandaise des collectivités locales, a remporté en juin 2007 l'appel d'offres portant sur l'achat à l'État néerlandais de 66,67 % du capital de Connexion NV.

Connexion, leader des opérateurs de transport en commun aux Pays-Bas, gère environ 7 000 véhicules, essentiellement des bus mais aussi des tramways, transports à la demande, cars et navettes fluviales. Transdev et Connexion partagent une même vision du transport moderne et disposent d'une palette d'expertises complémentaires qui leur permettra d'être plus performants sur leurs marchés et d'accroître leur potentiel de développement.

L'État Néerlandais détient 33,33 % de Connexion et vendra ses titres à l'acheteur dans une période maximale de 5 ans.

L'écart d'acquisition provisoire constaté à l'actif du bilan est de 93 M€. La part correspondant à l'option de vente de l'État néerlandais (50 M€) a été imputée sur les capitaux propres du groupe.

XII - CDA - Acquisitions auprès de Sofival

Le 1^{er} octobre 2007, la Compagnie des Alpes a acquis auprès de Sofival 60 % du capital de la Société des Téléphériques de Val-d'Isère, 20 % de la Société d'Exploitation des Remontées Mécaniques de Morzine-Avoriaz, 20 % de la Société Domaines Skiabiles de Valmorel et 20 % de la Société Domaines Skiabiles de La Rosière. Le protocole d'accord conclu le 4 mai 2007 entre CDA et Sofival prévoit l'acquisition au 1^{er} octobre 2013 du solde de la participation détenue par Sofival dans STVI. L'investissement y compris les engagements réciproques sur l'acquisition complémentaire de 40 % de STVI est de 159 M€ et l'écart d'acquisition provisoire s'élève à 122 M€.

XIII - Opérations de Transmission universelle de patrimoine

Au cours de l'exercice 2007, la Caisse des Dépôts actionnaire unique de CDC Entreprises Holding, CDC Holding Finance, CDC Projets Urbains, Société Foncière Anatole France, C3D Investment a décidé la dissolution de ces sociétés par Transmission universelle de patrimoine. Ces opérations n'ont pas d'impact significatif sur les comptes consolidés du groupe.

2. Principes et méthodes comptables applicables dans le groupe

I - Base de préparation des états financiers

Le 19 juillet 2002, le Parlement européen a adopté le règlement n° 1606/2002 imposant aux entreprises qui ne sont pas cotées dans l'Union européenne, mais dont les titres de dettes sont admis à la cote d'un marché réglementé, d'appliquer le corps de normes IFRS au plus tard en 2007 pour l'établissement de leurs états financiers consolidés.

Le groupe Caisse des Dépôts a décidé d'appliquer le référentiel IFRS à compter de l'exercice ouvert le 1^{er} janvier 2007.

La date de transition pour le passage du groupe Caisse des Dépôts aux normes IFRS est donc le 1^{er} janvier 2006.

Ce référentiel comprend les normes IFRS 1 à 8 et les normes IAS 1 à 41 ainsi que leurs interprétations telles qu'adoptées dans l'Union européenne au 31 décembre 2007.

Le groupe Caisse des Dépôts a préparé ses comptes consolidés au 31 décembre 2007 sur la base des principes de reconnaissance et d'évaluation des normes IAS/IFRS et interprétations de l'IFRIC telles qu'elles étaient applicables à la date de préparation des comptes (mars 2008). Ils comprennent à titre comparatif des données relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2006 retraitées selon les mêmes principes.

Le groupe a choisi de ne pas appliquer de manière anticipée la norme IFRS 8 *Secteurs opérationnels*, d'application obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2009, date à laquelle cette norme se substituera à l'actuelle norme IAS 14 *Information sectorielle*.

Le groupe a choisi de ne pas appliquer de façon anticipée les autres normes et interprétations non encore adoptées par l'Union européenne au 31 décembre 2007.

La préparation des états financiers conformément aux IFRS nécessite de retenir certaines estimations comptables déterminantes. La direction est également amenée à exercer son jugement lors de l'application des méthodes comptables du groupe. Les domaines pour lesquels les enjeux sont les plus élevés en termes de jugement ou de complexité, ou ceux pour lesquels les hypothèses et les estimations sont significatives au regard des états financiers consolidés, sont exposés dans les principes comptables et méthodes d'évaluation, notamment celles relatives aux actifs disponibles à la vente.

II - Règles spécifiques de première application des normes IFRS

La première application du référentiel IFRS a été effectuée conformément aux dispositions de la norme IFRS 1 "Première application du référentiel IFRS".

Par principe, les normes s'appliquent de façon rétrospective aux périodes précédentes et donc au bilan d'ouverture. Néanmoins, la norme IFRS 1 prévoit des exemptions facultatives ou obligatoires à ce principe d'application rétrospective. Dans ce cadre, le groupe Caisse des Dépôts a retenu les options suivantes pour l'établissement du bilan d'ouverture :

■ Regroupements d'entreprises

Le groupe Caisse des Dépôts a choisi de ne pas retraiter les regroupements d'entreprises antérieurs au 1^{er} janvier 2006. Les écarts d'acquisition résiduels à cette date ne sont plus amortis et font l'objet d'un test de dépréciation. Les actifs et passifs acquis dans le cadre de regroupements d'entreprises doivent toutefois répondre aux critères de reconnaissance des actifs et des passifs définis par le référentiel IFRS pour figurer au bilan d'ouverture. Ainsi, les actifs incorporels acquis avant le 1^{er} janvier 2006 tels que les parts de marché, qui ne sont pas reconnus par les normes IFRS, ont été reclassés en écarts d'acquisition.

■ Évaluation des immobilisations corporelles et incorporelles

Le groupe Caisse des Dépôts a choisi de maintenir les immobilisations corporelles et incorporelles à leur coût d'acquisition diminué, le cas échéant, des amortissements et pertes de valeur. L'option offerte par la norme IFRS 1 d'utiliser la juste valeur ou une réévaluation comme coût présumé n'a donc pas été retenue.

■ Avantages au personnel

Le groupe Caisse des Dépôts a choisi de comptabiliser en capitaux propres les écarts actuariels relatifs aux régimes à prestations définies d'avantages postérieurs à l'emploi. Par conséquent, l'option proposée par IFRS 1, permettant la constatation immédiate en compte de résultat des écarts actuariels, pour les entités appliquant la méthode du corridor, n'a pas lieu de s'appliquer.

■ Écarts de conversion cumulés

Le groupe Caisse des Dépôts a choisi d'annuler le montant cumulé des écarts de conversion pour l'ensemble de ses activités à l'étranger. Cet ajustement est sans incidence sur les capitaux propres d'ouverture. En conséquence, seuls les écarts de conversion postérieurs à la date de transition seront pris en compte dans la détermination du résultat de cession ultérieur des activités concernées.

■ Désignation d'instruments financiers à la juste valeur sur option

Une entité présentant ses premiers états financiers IFRS est autorisée, à la date de transition, à désigner, à cette même date, à la juste valeur, tout actif ou passif financier qui remplit les conditions d'une telle désignation conformément à la norme IAS 39 amendée. Le groupe Caisse des Dépôts applique cette exception prévue par IFRS 1.

III - Effet de la première application des normes IFRS

Les effets de la première application des normes IFRS sont présentés en partie 3 avec le bilan d'ouverture et les tableaux de rapprochements prescrits par la norme IFRS 1.

Afin d'établir le bilan d'ouverture au 1^{er} janvier 2006, le groupe Caisse des Dépôts a procédé aux principaux reclassements et retraitements suivants :

- reclassement des instruments financiers non dérivés dans les 4 catégories prévues par la norme IAS 39 en fonction de leur nature et de leur intention de gestion ;
- reclassement des titres prêtés dans les portefeuilles d'origine de ces titres ;
- élimination des emprunts de titres, non comptabilisés en référentiel IFRS ;
- évaluation en juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente ;
- évaluation en juste valeur de tous les instruments financiers dérivés du groupe ;
- évaluation en juste valeur de tous les actifs ou passifs financiers non dérivés classés en instruments à la juste valeur par résultat ;
- évaluation en juste valeur sur option des actifs et passifs financiers faisant l'objet d'une couverture non documentée en tant que telle au sens du référentiel IFRS ;
- reclassement des subventions d'investissement figurant en capitaux propres en moins des actifs concernés ;
- retraitement du FRBG.

Les impacts sur les capitaux propres à l'ouverture analysés en note 3.1 sont présentés ainsi :

- capitaux propres *non recyclables* : sont comptabilisés dans cette rubrique les ajustements de valeur qui auraient dû impacter le résultat si le référentiel IFRS avait toujours été appliqué (notamment dérivés non éligibles à la comptabilité de couverture et FRBG) ;
- capitaux propres *recyclables* : sont comptabilisées dans cette rubrique les variations de valeur qui auraient impacté de manière transitoire les réserves si le référentiel IFRS avait toujours été appliqué (notamment évaluation à la juste valeur des titres disponibles à la vente).

IV - Principes de consolidation

1 - Périmètre de consolidation

Les comptes consolidés regroupent les comptes de la Caisse des Dépôts Section générale, les comptes consolidés des sous-groupes et les comptes des filiales sur lesquelles la Caisse des Dépôts exerce un contrôle exclusif, un contrôle conjoint ou une influence notable et dont la consolidation a un impact significatif sur les comptes consolidés du groupe Caisse des Dépôts.

2 - Méthodes de consolidation et notion de contrôle

Les filiales sur lesquelles le groupe exerce un contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale. Le groupe Caisse des Dépôts possède le contrôle exclusif lorsqu'il est en mesure de diriger les politiques opérationnelle et financière d'une entité afin de tirer avantage de ses activités. Le contrôle exclusif est présumé exister lorsque le groupe Caisse des Dépôts détient directement ou indirectement, soit la majorité des droits de vote de la filiale, soit la moitié ou moins des droits de vote d'une entité et dispose de la majorité au sein des organes de direction ou est en mesure d'exercer une influence dominante.

Pour apprécier la notion de contrôle et déterminer le pourcentage de contrôle, sont pris en compte les droits de vote potentiels qui donnent accès à des droits de vote complémentaires, dès lors qu'ils sont immédiatement exerçables ou convertibles.

Les entreprises sous contrôle conjoint sont consolidées par intégration proportionnelle. Le groupe exerce un contrôle conjoint lorsque, en vertu d'un accord contractuel, les décisions financières et opérationnelles stratégiques de l'entité nécessitent l'accord unanime des parties qui se partagent le contrôle.

Les entreprises sur lesquelles le groupe exerce une influence notable sont mises en équivalence dans les comptes consolidés. L'influence notable est le pouvoir de participer aux politiques financière et opérationnelle d'une entité, sans en détenir le contrôle. Elle est présumée si le groupe détient, directement ou indirectement, 20 % ou plus des droits de vote dans une entité.

Les résultats des filiales acquises sont inclus dans les états financiers consolidés à partir de leur date d'acquisition effective. Les résultats des filiales qui ont été cédées au cours de l'exercice sont inclus dans les états financiers consolidés jusqu'à la date à laquelle le contrôle a cessé.

Cas particulier des entités *ad hoc*

Ces entités, créées spécifiquement pour gérer une opération ou un groupe d'opérations similaires sont consolidées dès lors qu'elles sont contrôlées en substance par le groupe, même en l'absence de lien en capital. Les critères d'appréciation utilisés de façon non cumulative, pour déterminer l'existence du contrôle sur une entité *ad hoc* sont les suivants :

- les activités de l'entité sont exercées pour le compte exclusif du groupe afin que ce dernier en tire des avantages ;
- le groupe dispose du pouvoir de décision et de gestion pour obtenir la majorité des avantages liés aux activités courantes de l'entité (mécanisme d'autopilotage) ;
- le groupe a la capacité de bénéficier de la majorité des avantages de l'entité ;
- le groupe conserve la majorité des risques relatifs à l'entité.

Dates d'arrêté des comptes des entités consolidées

La quasi-totalité des entités consolidées clôturent leurs comptes au 31 décembre. Les sociétés consolidées qui clôturent leurs comptes à une date différente de plus de 3 mois sont intégrées sur la base d'une situation au 31 décembre. Dans le cas où la

date d'arrêté serait comprise dans le délai de 3 mois, et lorsque l'image fidèle et économique du groupe le nécessite, les opérations significatives intervenues entre la date de clôture et le 31 décembre, sont prises en compte lors de l'établissement des comptes consolidés.

3 - Exclusions du périmètre de consolidation

Les participations détenues dans le cadre d'une activité de capital investissement et sur lesquelles le groupe exerce une influence notable ou un contrôle conjoint sont exclues du périmètre de consolidation, conformément à l'option prévue par la réglementation. Ces participations sont classées en *actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option*.

Les sociétés d'HLM sont exclues du périmètre de consolidation, au motif que le groupe ne peut exercer un contrôle sur ces entités au sens des normes internationales. Les titres de sociétés d'HLM sont comptabilisés en *actifs financiers disponibles à la vente*.

Les sociétés d'économie mixte (SEM, SAIEM), sont exclues du périmètre de consolidation. Les titres de ces sociétés sont comptabilisés en *actifs financiers disponibles à la vente*.

Les titres de sociétés acquis en vue d'une cession ultérieure à brève échéance, sont exclus de la consolidation. Les titres de ces sociétés sont comptabilisés en *actifs destinés à être cédés*.

4 - Retraitements et opérations internes

Les retraitements nécessaires à l'harmonisation des méthodes d'évaluation des sociétés consolidées sont effectués lorsqu'ils sont significatifs. Les méthodes comptables des entreprises associées ont été modifiées lorsque nécessaire afin d'être alignées sur celles adoptées par le groupe.

Les comptes réciproques ainsi que les produits et charges résultant d'opérations internes au groupe et ayant une influence significative sur les états financiers consolidés sont éliminés lorsqu'ils concernent des sociétés consolidées par intégration globale ou proportionnelle.

En ce qui concerne les entreprises consolidées par mise en équivalence, les profits et pertes réalisés du fait de cessions d'actifs à l'intérieur du groupe sont éliminés à hauteur de la détention du groupe dans l'entreprise associée, sauf dans l'hypothèse où l'actif cédé est considéré comme durablement déprécié.

5 - Conversion des états financiers des filiales étrangères

Les comptes consolidés du groupe Caisse des Dépôts sont présentés en euros. La conversion des comptes des entités dont la monnaie fonctionnelle est différente est effectuée par application de la méthode du cours de clôture. Selon cette méthode, tous

les éléments d'actif et de passif, monétaires ou non monétaires, sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice. Les produits et les charges sont convertis au cours moyen de la période. Toutes les différences de conversion résultant de la conversion sont comptabilisées en tant que composante distincte des capitaux propres.

Les écarts de change découlant de la conversion d'investissements nets dans des activités à l'étranger et d'emprunts et autres instruments de change désignés comme instruments de couverture de ces investissements sont imputés aux capitaux propres lors de la consolidation.

Lorsqu'une activité étrangère est cédée, ces différences de conversion initialement reconnues en capitaux propres sont comptabilisées au compte de résultat dans les pertes et les profits de cession.

6 - Regroupements d'entreprises et écarts d'acquisition

Les regroupements d'entreprises postérieurs à la date de transition (1^{er} janvier 2006) sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition. Le coût d'acquisition est évalué comme le total des justes valeurs, à la date d'acquisition, des actifs remis, des passifs encourus ou assumés et des instruments de capitaux propres émis en échange du contrôle de l'entité acquise, auxquels s'ajoutent tous les coûts directement attribuables au regroupement.

À la date d'acquisition, les actifs, passifs et passifs éventuels identifiables de l'entité acquise qui satisfont aux critères de comptabilisation de la norme IFRS 3 sont comptabilisés à leur juste valeur.

L'évaluation initiale des actifs, passifs et passifs éventuels peut être affinée dans un délai de 12 mois à compter de la date d'acquisition.

L'écart positif entre le coût d'acquisition de l'entité acquise intégrée et la quote-part acquise de l'actif net ainsi réévalué est inscrit à l'actif du bilan consolidé dans la rubrique *écarts d'acquisition*. Les écarts d'acquisition négatifs sont immédiatement enregistrés en résultat.

Les écarts d'acquisition sont inscrits au bilan à leur coût initial libellé dans la devise de l'entité acquise et convertis sur la base du cours de change à la date de clôture.

Ils font l'objet de tests de dépréciation tels que décrits au paragraphe V -7.

7 - Transactions avec les intérêts minoritaires

Le groupe Caisse des Dépôts a décidé de comptabiliser, lors d'acquisition d'intérêts minoritaires d'une filiale alors que le contrôle est déjà établi, la différence entre le prix d'acquisition des titres et la quote-part d'actif net retraitée acquise, en minoration des capitaux propres.

De même, les cessions partielles réalisées par le groupe avec les intérêts minoritaires sont comptabilisées en contrepartie des capitaux propres.

8 - Information sectorielle

L'information sectorielle reflète l'organisation du groupe telle que décrite par la Direction générale du groupe Caisse des Dépôts en termes de pôles d'activité. Les activités opérationnelles du groupe sont organisées et gérées séparément suivant la nature des services rendus.

Le groupe est géré en 6 pôles d'activité principaux :

- pôle Caisse des Dépôts ;
- pôle Infrastructures ;
- pôle Capital Investissement ;
- pôle Assurance ;
- pôle Immobilier ;
- pôle Services.

V - Principes comptables et méthodes d'évaluation

1 - Instruments financiers

Les actifs et passifs financiers sont comptabilisés dans les états financiers selon les dispositions de la norme IAS 39 telle qu'adoptée par la Commission européenne le 19 novembre 2004 et amendée ultérieurement, notamment par le règlement relatif à l'utilisation de l'option juste valeur paru en 2005.

La juste valeur est définie par ces textes comme le montant pour lequel un actif pourrait être échangé, ou un passif éteint, entre parties bien informées et consentantes, et agissant dans des conditions de concurrence normale. La meilleure estimation de la juste valeur est le prix coté lorsque l'instrument financier est coté sur un marché actif. En l'absence de marché actif, la juste valeur est déterminée à l'aide d'une technique d'évaluation reconnue. Les techniques d'évaluation comprennent l'utilisation de transactions récentes dans des conditions de concurrence normale entre parties bien informées et consentantes, si elles sont disponibles, la référence à la juste valeur actuelle d'un autre instrument identique en substance, l'analyse des flux de trésorerie actualisés et les modèles de valorisation des options.

1.1 - Titres

Les titres détenus par le groupe peuvent être classés selon les 4 catégories d'actifs financiers définies par la norme IAS 39, à savoir :

- actifs financiers à la juste valeur par résultat, par nature ou sur option ;
- actifs financiers disponibles à la vente ;
- actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance ;
- prêts et créances.

Les achats et les ventes de titres sont comptabilisés au bilan en date de règlement/livraison, sauf cas particuliers.

■ Actifs financiers à la juste valeur par résultat

Selon la norme IAS 39, l'utilisation du portefeuille "*actifs financiers à la juste valeur par résultat*" résulte soit d'une intention de transaction, soit de l'utilisation de l'option de comptabilisation à la juste valeur.

Les actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat sont par nature des actifs ou passifs financiers acquis dans l'objectif d'opérations de transaction.

Les actifs ou passifs financiers peuvent également être comptabilisés dans cette rubrique du bilan, sur option offerte par la norme, en substitution à la comptabilité de couverture, afin de ne pas comptabiliser et évaluer séparément des dérivés incorporés à des instruments hybrides ou encore, si un groupe d'actifs et/ou de passifs financiers et leur performance sont évalués sur la base de la juste valeur conformément à une stratégie de gestion des risques et si les informations sur ce groupe sont reportées sur cette base en interne.

Les titres classés en actifs financiers à la juste valeur par résultat, sont initialement comptabilisés à la juste valeur, hors coûts de transaction directement attribuables à l'acquisition et coupons courus inclus. Ils sont évalués à la juste valeur et les variations de valeur sont comptabilisées en résultat, dans la rubrique "*gains ou pertes nets sur les instruments financiers à la valeur de marché par résultat*", sauf lors de la première application des IFRS où les ajustements de l'encours d'ouverture sont comptabilisés en capitaux propres et ne seront jamais recyclés en résultat.

Les variations de juste valeur et les plus ou moins-values de cessions réalisées sont comptabilisées dans la rubrique "*gains ou pertes nets sur les instruments financiers à la juste valeur par résultat*", du compte de résultat consolidé.

■ Actifs financiers disponibles à la vente

La catégorie des actifs disponibles à la vente est définie par la norme IAS 39 comme la catégorie par défaut. Il s'agit des titres qui ne sont classés dans aucune des 3 autres catégories.

Cette catégorie comprend des titres à revenu fixe ou à revenu variable, initialement comptabilisés pour leur prix d'acquisition, frais de transaction directement attribuables à l'acquisition et coupons courus inclus (sauf lorsque le caractère non matériel des frais de transaction est démontré).

Les variations de juste valeur sont enregistrées en capitaux propres recyclables.

Lors de la cession ou de la dépréciation durable des titres, ces gains ou pertes latents, précédemment comptabilisés en capitaux propres sont constatés en compte de résultat dans la rubrique "*gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente*".

Concernant les titres de capitaux propres, une dépréciation est constatée en cas d'indices objectifs de dépréciation durable des actifs concernés.

Une dépréciation se caractérise par une baisse durable, c'est-à-dire importante et prolongée, de la valeur de marché du titre par rapport à son prix d'acquisition.

Lorsque ces critères de baisse importante et prolongée de la valeur du titre sont réunis, la dépréciation n'est qualifiée de durable au plan comptable que si elle traduit effectivement une perte probable.

Quant aux titres de dettes, une dépréciation est constatée lorsqu'un risque de contrepartie est avéré.

Les revenus comptabilisés sur les titres à revenu fixe de cette catégorie sont présentés dans la rubrique "*intérêts et produits assimilés*" du compte de résultat. Les dividendes perçus sur les titres à revenu variable sont présentés dans la rubrique "*gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente*" du compte de résultat.

■ Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

Les actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance sont des actifs financiers, autres que des dérivés, avec des paiements fixes ou déterminables et une échéance fixée, que l'entité a l'intention manifeste et la capacité de conserver jusqu'à l'échéance.

Le classement dans cette catégorie implique l'obligation de ne pas céder les titres avant leur échéance (sous peine d'entraîner le déclassement de l'ensemble du portefeuille en "*actifs disponibles à la vente*" et d'interdire l'accès à cette catégorie pendant 2 ans), sauf si la vente intervient à une date très proche de l'échéance, ou si la quasi-totalité du principal des titres a été encaissée, ou enfin si la vente est justifiée par un événement externe isolé ou imprévisible (par exemple en cas de dégradation importante de la qualité du crédit de l'émetteur).

La couverture du risque de taux de ces titres n'est pas autorisée.

Les titres détenus jusqu'à l'échéance sont initialement comptabilisés pour leur prix d'acquisition, frais de transaction directement attribuables à l'acquisition et coupons courus inclus (sauf lorsque le caractère non matériel des frais de transaction est démontré). Ces titres sont comptabilisés ultérieurement selon la méthode du coût amorti au taux d'intérêt effectif.

Le taux d'intérêt effectif (TIE) est le taux qui actualise exactement les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs à l'encours net d'origine sur la durée de vie prévue de l'instrument financier.

En cas de signe objectif de dépréciation, une provision est constatée pour la différence entre la valeur comptable et la valeur de recouvrement estimée, actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine. En cas d'amélioration ultérieure, la provision excédentaire est reprise.

■ Prêts et créances

La possibilité de classer des titres de créances non cotés à revenu fixe ou déterminable, dans la catégorie des "*prêts et créances*", n'a pas été retenue par le groupe Caisse des Dépôts.

1.2 - Crédits

Les crédits du groupe sont affectés à la catégorie "*prêts et créances*", sur les établissements de crédit ou sur la clientèle, suivant la contrepartie.

Lors de leur comptabilisation initiale, les crédits sont évalués à leur juste valeur. La juste valeur du crédit correspond à son nominal, diminué le cas échéant de commissions perçues, d'une éventuelle décote, et augmenté des coûts de transaction.

Ultérieurement, les crédits sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Ce taux inclut les décotes ainsi que les produits et coûts de transaction intégrables au taux d'intérêt effectif, le cas échéant.

Les intérêts courus sont portés au compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les créances affectées à cette catégorie peuvent faire l'objet d'une dépréciation. C'est le cas, dès lors qu'il existe une indication objective de l'existence d'un événement survenu postérieurement à la mise en place du prêt susceptible de générer une perte mesurable. L'existence éventuelle d'une dépréciation est identifiée au niveau individuel du crédit, puis au niveau collectif, sur la base d'un portefeuille de crédits.

Les dépréciations correspondent à la différence entre la valeur comptable des crédits avant dépréciation et la somme des flux futurs estimés, actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine.

Les dépréciations sont enregistrées sous forme de provisions ou de décotes sur prêts restructurés pour cause de défaillance du client.

On distingue ainsi :

- les créances dépréciées sur base individuelle : les créances douteuses assorties de provisions et les créances restructurées pour cause de défaillance du client assorties de décotes ;
- les créances dépréciées sur base collective : les créances non dépréciées sur base individuelle, pour lesquelles la dépréciation est déterminée par ensemble homogène de créances dont les caractéristiques de risque de crédit sont similaires.

■ Provisionnement sur base individuelle

Les créances dépréciées sur base individuelle du groupe Caisse des Dépôts comprennent les créances douteuses non compromises et les créances douteuses compromises. La classification imposée par le règlement n° 2002-03 du CRC, applicable aux comptes individuels, a été maintenue dans les comptes sous référentiel IFRS.

Concernant les créances douteuses, le groupe Caisse des Dépôts retient comme indices objectifs de dépréciation au sens de la norme IAS 39, les critères de risque avéré utilisés en normes françaises.

Il existe un risque avéré lorsqu'il est probable que tout ou partie des sommes dues conformément au contrat ne seront pas perçues, et ce, nonobstant l'existence de garantie ou de caution.

En tout état de cause, sont considérées comme douteuses, les créances correspondant à l'une des situations suivantes :

- lorsqu'il existe une ou plusieurs échéances impayées depuis plus de 3 mois (plus de 6 mois en matière immobilière, plus de 9 mois vis-à-vis des collectivités locales);
- lorsque la situation financière de la contrepartie est dégradée de telle sorte qu'elle se traduit par un risque de non-recouvrement ;
- lorsqu'il existe des procédures contentieuses entre l'établissement et sa contrepartie.

Les créances douteuses non compromises sont des créances douteuses qui ne répondent pas à la définition des créances douteuses compromises.

Les créances douteuses compromises sont les créances douteuses dont les perspectives de recouvrement sont fortement dégradées et pour lesquelles un passage en perte à terme est envisagé.

Dès lors qu'un encours est douteux, la perte probable est provisionnée. Les provisions constituées correspondent en valeur actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine, à l'ensemble des pertes prévisionnelles au titre des encours douteux et douteux compromis.

La décote constatée lors d'une restructuration de créance, ou la dépréciation calculée sur une créance douteuse est enregistrée dans la rubrique "coût du risque" du compte de résultat. Pour les créances restructurées en encours sains, cette décote est réintégré sur la durée de vie dans la marge d'intérêt.

Les dotations et les reprises de dépréciation pour risque de non-recouvrement sont inscrites en coût du risque, l'augmentation de la valeur comptable liée à la reprise de dépréciation et à l'amortissement de la décote du fait du passage du temps étant inscrite dans la marge d'intérêt.

■ Provisionnement sur base collective

Les analyses menées au sein du groupe Caisse des Dépôts ont conclu à l'absence de groupe de crédits présentant des caractéristiques de risques de crédit similaires, de caractère significatif et impliquant la constitution de provisions significatives sur base collective.

1.3 - Passifs financiers

Deux catégories de passifs financiers sont identifiées par la norme IAS 39 :

- les passifs financiers évalués par nature en juste valeur par résultat ;
- les autres passifs financiers.

Ces autres passifs financiers sont comptabilisés en juste valeur à l'origine puis au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif lors des arrêts comptables suivants.

1.4 - Dettes émises représentées par un titre

Les instruments financiers émis sont qualifiés d'instruments de dettes s'il existe une obligation contractuelle pour l'émetteur de remettre des liquidités ou un autre actif financier, ou encore d'échanger des instruments dans des conditions potentiellement défavorables.

Les dettes émises représentées par un titre sont enregistrées à l'origine à leur valeur d'émission comprenant les frais de transaction, puis sont évaluées en date de clôture à leur coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les titres subordonnés perpétuels dont les clauses de rémunération des porteurs de titres offrent à l'émetteur la maîtrise de la date de paiement des intérêts, sont classés en instruments de capitaux propres. Toutes les autres obligations, perpétuelles ou remboursables, sont classées en dettes financières.

1.5 - Instruments dérivés

Les instruments dérivés sont des actifs et passifs financiers comptabilisés au bilan, en date de négociation, pour leur prix de transaction. Aux arrêts comptables, ces dérivés sont évalués à leur juste valeur, qu'ils soient détenus à des fins de transaction ou qu'ils entrent dans une relation de couverture.

■ Dérivés de transaction

Les dérivés détenus à des fins de transaction sont comptabilisés au bilan dans la rubrique "actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat". Ils sont comptabilisés en actifs financiers lorsque la valeur de marché est positive et en passifs financiers lorsqu'elle est négative. Les gains et pertes réalisés et latents sont comptabilisés au compte de résultat en "gains et pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat".

■ Dérivés et comptabilité de couverture

La couverture de juste valeur a pour objet de réduire le risque de variation de juste valeur d'un actif ou d'un passif du bilan ou d'un engagement ferme.

La couverture de flux de trésorerie a pour objet de réduire le risque inhérent à la variabilité des flux de trésorerie futurs sur des instruments financiers ou d'une transaction future hautement probable.

Pour qualifier un instrument financier de dérivé de couverture, une documentation de la relation de couverture doit être établie dès sa mise en place.

Ainsi, dans le cadre d'une intention de gestion de couverture, les conditions suivantes doivent être remplies :

- éligibilité de l'instrument de couverture et de l'instrument couvert ;

- documentation formalisée dès l'origine, incluant notamment la désignation individuelle et les caractéristiques de l'élément couvert, de l'instrument de couverture, la nature de la relation de couverture et la nature du risque couvert ;
- démonstration de l'efficacité de la couverture, à l'origine et à chaque arrêté, de manière prospective et rétrospective.

Les instruments financiers dérivés de couverture sont portés au bilan dans la rubrique "*instruments financiers dérivés de couverture*".

Le groupe Caisse des Dépôts a choisi de retenir l'option offerte par la norme IAS 39 de comptabiliser certains éléments couverts et leurs dérivés de couverture en "*actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat*". C'est notamment le cas des obligations d'État et titres de créances négociables couverts par des swaps dans le cadre de contrats d'asset swaps.

■ Dérivés incorporés

Un dérivé incorporé est une composante d'un contrat hybride qui répond à la définition d'un produit dérivé. Si cet instrument hybride n'est pas évalué en juste valeur par résultat, le dérivé incorporé doit être séparé de son contrat hôte dès lors que dès l'initiation de l'opération, les caractéristiques économiques et les risques associés de cet instrument dérivé ne sont pas étroitement liés aux caractéristiques et risques du contrat hôte. Le dérivé ainsi séparé est comptabilisé à sa juste valeur au bilan dans la rubrique des "*actifs ou passifs à la juste valeur par résultat*".

1.6 - Garanties financières données

Les garanties financières sont des contrats qui imposent à l'émetteur d'effectuer des paiements spécifiés pour rembourser le titulaire d'une perte qu'il encourt en raison de la défaillance d'un débiteur spécifié à effectuer un paiement à l'échéance aux termes de l'instrument d'emprunt initiaux ou modifiés.

Les garanties financières données par le groupe Caisse des Dépôts sont évaluées initialement à leur juste valeur puis ultérieurement au montant le plus élevé entre le montant de l'obligation et le montant initialement enregistré diminué le cas échéant de l'amortissement cumulé de la commission de garantie.

Elles font, le cas échéant, l'objet d'une provision au passif du bilan, selon les dispositions de la norme IAS 37.

1.7 - Engagements de financement

Les engagements de financement du groupe Caisse des Dépôts sont évalués initialement à leur juste valeur. Ils sont comptabilisés selon les dispositions de la norme IAS 37 dès lors qu'ils ne sont pas considérés comme des instruments dérivés.

2 - Actifs non courants et dettes liées destinés à être cédés et abandon d'activité

Un actif immobilisé, ou un groupe d'actifs et de passifs, est détenu en vue de la vente quand sa valeur comptable sera recouvrée principalement par le biais d'une vente et non d'une utilisation continue. Les actifs et passifs concernés sont reclassés dans les rubriques du bilan dédiées lorsqu'il est hautement probable que l'actif doit être cédé dans un horizon de 12 mois.

Une activité est considérée comme abandonnée quand les critères de classification comme actif détenu en vue de la vente ont été satisfaits ou lorsque le groupe a cédé l'activité. Les résultats des activités abandonnées sont présentés sur une seule ligne du compte de résultat des périodes publiées, comprenant le résultat net après impôt des activités abandonnées jusqu'à la date de cession et le profit ou la perte après impôt résultant de la cession de l'activité.

3 - Opérations en devises

À la date d'arrêté, les actifs et passifs monétaires libellés en monnaie étrangère sont convertis au cours de clôture dans la monnaie de fonctionnement du groupe Caisse des Dépôts.

Les écarts de change résultant de cette conversion sont comptabilisés en résultat. Toutefois, pour les actifs monétaires classés dans la catégorie des actifs disponibles à la vente, seule la composante de l'écart de change calculée sur le coût amorti de ces actifs est comptabilisée en résultat, le complément étant enregistré en capitaux propres.

En ce qui concerne les actifs non monétaires :

- les actifs au coût historique sont évalués au cours de change au jour de la transaction ;
- les actifs à la juste valeur sont convertis au cours de change à la date de clôture.

Les écarts de change relatifs aux éléments non monétaires sont comptabilisés en résultat si le gain ou la perte sur l'élément non monétaire est enregistré en résultat et en capitaux propres si le gain ou la perte sur l'élément non monétaire est enregistré en capitaux propres.

4 - Avantages du personnel

Les avantages consentis au personnel du groupe Caisse des Dépôts sont répartis selon 4 catégories :

- les avantages à court terme tels que les salaires, les congés annuels, l'abondement, l'intéressement et la participation, qui sont payables dans les 12 mois de la clôture de l'exercice ;
- les avantages postérieurs à l'emploi : régime de retraite, indemnités de fin de carrière, accompagnement à la retraite à taux réduit ;
- les autres avantages à long terme tels que les médailles du travail et les gratifications liées à l'ancienneté, qui sont payables 12 mois, ou plus, après la clôture de l'exercice ;
- les indemnités de fin de contrat de travail.

4.1 - Avantages à court terme

Les avantages à court terme sont les avantages qui sont dus dans les 12 mois suivant la fin de l'exercice pendant lequel les membres du personnel ont rendu les services correspondants. Le groupe comptabilise un passif et une charge au titre des avantages à court terme au personnel lorsqu'il existe une obligation contractuelle ou si, du fait d'une pratique passée, il y a une obligation implicite.

4.2 - Avantages postérieurs à l'emploi

Parmi les avantages postérieurs à l'emploi, sont distingués les régimes à cotisations définies et les régimes à prestations définies.

Les régimes à cotisations définies sont en général couverts par des cotisations versées à des organismes de retraite par répartition ou d'assurance qui gèrent ensuite le paiement des pensions, ou par l'État en ce qui concerne les fonctionnaires, et qui ainsi, libèrent le groupe Caisse des Dépôts de toute obligation ultérieure. Les cotisations versées constituent des charges de l'exercice.

Les régimes à prestations définies correspondent aux avantages du personnel pour lesquels le groupe Caisse des Dépôts s'engage sur un niveau de prestations envers les salariés. Ils constituent un risque à moyen ou long terme pour l'employeur et donnent donc lieu à évaluation et provisionnement.

Conformément à la norme IAS 19, ces engagements sont évalués en fonction d'un ensemble d'hypothèses actuarielle, financière et démographique, selon la méthode dite des unités de crédit projetées. Cette méthode consiste à affecter, à chaque année d'activité du salarié, une charge correspondant aux droits acquis sur l'exercice. Cette charge est déterminée sur la base de la prestation future actualisée.

Le taux d'actualisation retenu par le groupe Caisse des Dépôts est déterminé par référence aux taux sur titres d'État français ou aux taux d'intérêt d'obligations d'entreprises de première catégorie, libellées dans la monnaie de paiement de la prestation et dont la durée avoisine la durée moyenne estimée de l'obligation de retraite concernée.

Par conséquent, le montant de la provision destinée à couvrir les engagements concernés est égal à la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture, calculée selon la méthode actuarielle préconisée, et diminuée, le cas échéant, de la juste valeur des actifs alloués à la couverture de ces engagements.

La provision constituée est ajustée à chaque arrêté en fonction de l'évolution de la dette actuarielle de ces engagements.

Les différences liées aux changements d'hypothèses de calcul ou celles induites par les effets d'expérience constituent des écarts actuariels.

Le groupe Caisse des Dépôts utilise l'option proposée par la norme IAS 19 amendée en 2005, qui permet de comptabiliser en capitaux propres l'intégralité des écarts actuariels relatifs aux régimes à prestations définies d'avantages postérieurs à l'emploi.

En cas de mise en place d'un nouveau régime ou d'un avenant, le coût des services passés est étalé sur la durée moyenne restant à courir jusqu'à ce que les droits correspondants soient acquis au personnel.

À l'étranger, il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent l'employeur et les salariés. Les engagements correspondants sont, selon le cas, versés à des fonds de pension propres aux sociétés ou comptabilisés dans les comptes des sociétés concernées.

4.3 - Autres avantages à long terme

Les avantages à long terme désignent les avantages, autres que les avantages postérieurs à l'emploi et les indemnités de fin de contrat de travail, qui ne sont pas dus intégralement dans les 12 mois suivant la fin de l'exercice pendant lequel les membres du personnel ont rendu les services correspondants.

La méthode d'évaluation actuarielle est similaire à celle utilisée pour les avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies, au traitement près des écarts actuariels et des coûts des services passés qui sont comptabilisés immédiatement dans le résultat de l'exercice.

5 - Paiements fondés sur des actions

Les paiements fondés sur des actions sont constitués par les paiements fondés sur des instruments de capitaux propres uniquement émis par des filiales du groupe, qu'ils soient dénoués par la remise d'instruments de capitaux propres ou un versement de numéraire dont le montant dépend de l'évolution de la valeur des actions. Cette norme s'applique aux plans accordés après le 7 novembre 2002, et dont les droits ne sont pas encore acquis au 1^{er} janvier 2005.

Les plans de paiements fondés sur des actions, initiés par des entités du groupe Caisse des Dépôts, sont principalement du type de ceux dont le dénouement est réalisé par attribution d'instruments de capitaux propres.

Les souscriptions d'actions proposées aux salariés dans le cadre de plans d'épargne entreprise relèvent également des dispositions de la norme IFRS 2.

L'avantage consenti aux salariés correspond à la différence entre la juste valeur de l'action acquise, en tenant compte de la condition d'incessibilité, et le prix d'acquisition payé par le salarié à la date de souscription, multipliée par le nombre d'actions souscrites. À chaque date de clôture, l'entité réexamine le nombre d'options susceptibles de devenir exerçables. Le cas échéant, elle comptabilise au compte de résultat l'impact de la révision de ses estimations avec un ajustement correspondant dans les capitaux propres.

6 – Immobilisations

Les immobilisations inscrites au bilan consolidé comprennent les immobilisations corporelles et incorporelles ainsi que les immeubles de placement.

Les immobilisations d'exploitation sont utilisées à des fins de production de services, ou administratives. Elles incluent les biens autres qu'immobiliers donnés en location simple.

Les immeubles de placement sont des biens immobiliers détenus pour en retirer des loyers et valoriser le capital investi.

Les immobilisations d'exploitation et de placement sont comptabilisées initialement à leur coût d'acquisition, constitué du prix d'achat, de tous les coûts directement attribuables engagés, ainsi que des coûts d'emprunt le cas échéant.

Les terrains ne sont pas amortis. Les autres actifs sont amortis lorsqu'ils sont mis en service selon la méthode linéaire afin de ramener, en constatant une charge annuelle d'amortissement, le coût de chaque actif à sa valeur résiduelle compte tenu de sa durée d'utilité.

Les subventions d'investissement sont enregistrées en déduction de la valeur des immobilisations.

Lorsqu'une immobilisation est composée de plusieurs éléments ayant une utilisation différente, pouvant faire l'objet de remplacement à des intervalles réguliers ou procurant des avantages économiques selon un rythme différent, chaque élément significatif est comptabilisé séparément et amorti sur sa durée d'utilité.

En règle générale, les composants et durées d'amortissement retenus au sein du groupe Caisse des Dépôts sont :

Gros œuvre : 30 à 100 ans

Couverture/façade : 25 à 40 ans

Agencements : 10 à 25 ans

Installations générales et techniques : 10 à 25 ans

Gros entretien : 15 ans.

La valeur résiduelle, définie comme le montant, net des coûts de sortie attendus, qu'une entité obtiendrait de la cession de l'actif sur le marché à la fin de son utilisation, est prise en compte dans la base amortissable lorsqu'elle est à la fois significative et mesurable.

Les logiciels et coûts de développement sont inscrits à l'actif et amortis sur 3 ans.

À chaque clôture, s'il existe un indice interne ou externe prouvant qu'une immobilisation a pu perdre notablement de la valeur, un test de dépréciation est effectué. La valeur nette comptable de l'actif est comparée à sa valeur actuelle.

Si la valeur actuelle s'avère inférieure à la valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation. Cette dépréciation est reprise en cas d'appréciation ultérieure de la valeur.

7 - Dépréciations des actifs incorporels non amortissables et des écarts d'acquisition

Les actifs ayant une durée d'utilité indéterminée (écarts d'acquisition et certains actifs incorporels) ne sont pas amortis et sont soumis à un test annuel de dépréciation.

Pour la mise en œuvre du test de dépréciation, les actifs sont regroupés en unités génératrices de trésorerie (UGT), qui représentent le niveau le plus fin générant des flux de trésorerie indépendants. Les UGT sont des ensembles homogènes d'actifs dont l'utilisation continue génère des entrées de trésorerie qui sont largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres groupes d'actifs.

La valeur recouvrable est la juste valeur de l'actif ou de l'UGT diminuée des coûts de cession, ou sa valeur d'utilité, si celle-ci est supérieure.

Si la valeur comptable excède la valeur recouvrable retenue, une perte de valeur, calculée par différence entre les 2 montants, est comptabilisée par le biais d'une dépréciation dans le résultat de la période.

Les dépréciations ainsi constatées sur les écarts d'acquisition relatifs aux filiales ou sur des immobilisations incorporelles à durée d'utilisation indéterminée, sont irréversibles.

8 - Contrats de location-financement

Un contrat de location-financement a pour effet de transférer au preneur l'essentiel des avantages et des risques inhérents à la propriété d'un bien, que la propriété soit ou non finalement transférée.

Les critères utilisés pour classer des contrats en location-financement sont :

- le transfert réel de la propriété du bien à terme ;
- l'existence d'une option d'achat à terme à un prix suffisamment inférieur à la juste valeur ;
- la durée du contrat couvrant la durée de vie économique ;
- la valeur actualisée des paiements futurs par rapport à la juste valeur ;
- la spécificité des actifs loués les rendant impropres à un autre usage que celui fait par le preneur.

Les contrats de location-financement font l'objet d'un retraitement qui répond aux objectifs suivants :

- faire apparaître au bilan des immobilisations financées par crédit-bail et l'endettement correspondant ;
- comptabiliser en conséquence, des dotations aux amortissements sur ces immobilisations et des charges financières sur l'endettement correspondant, en lieu et place des redevances de crédit-bail.

La durée d'amortissement correspond à celle des biens de même nature acquis par la société.

Les contrats de location en vertu desquels une partie importante des risques et avantages inhérents à la propriété est conservée par le bailleur sont classés en contrats de location simple. Les paiements au titre des contrats de location simple (nets des avantages obtenus du bailleur) sont comptabilisés en charges au compte de résultat de façon linéaire sur la durée du contrat de location.

9 - Concessions

Le groupe Caisse des Dépôts a choisi de ne pas appliquer par anticipation l'interprétation d'IFRIC 12. Les principes appliqués selon les normes françaises sont donc maintenus dans les comptes consolidés du groupe.

10 - Provisions de passif

Les provisions enregistrées au passif du bilan du groupe Caisse des Dépôts, autres que celles relatives aux instruments financiers, aux engagements sociaux et aux contrats d'assurance, concernent principalement des provisions pour litiges, amendes et risques fiscaux.

Une provision est constituée lorsque le groupe a une obligation à l'égard d'un tiers qui résulte d'un fait générateur passé, et qu'il est probable qu'une sortie de ressources, sans contrepartie au moins équivalente représentative d'avantages économiques, sera nécessaire pour éteindre cette obligation. Cette obligation peut être d'ordre légal, réglementaire, contractuel ou implicite. Le montant comptabilisé en provision est la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation actualisée à la date de clôture dès lors que cette actualisation présente un caractère significatif. Quand il est procédé à une actualisation, le taux d'actualisation utilisé pour déterminer la valeur actualisée reflète les appréciations actuelles par le marché de la valeur temps de l'argent et les risques inhérents à l'obligation. L'augmentation de la provision résultant de désactualisation est comptabilisée en charges d'intérêt.

11 - Impôts courants et différés

Des impôts différés sont comptabilisés dès lors qu'une différence temporaire est identifiée entre les valeurs comptables des actifs et des passifs et leurs bases fiscales, selon la méthode du report variable en utilisant les derniers taux d'imposition des réglementations fiscales adoptées ou quasi-adoptées. Les effets dus aux changements des taux d'impôt sont pris en compte lors de l'exercice au cours duquel le changement de taux est annoncé.

Les calculs d'impôts différés sont effectués au niveau de chaque entité fiscale et, en application de la règle de prudence, les impôts différés actifs ne sont retenus que s'il existe une forte probabilité d'imputation sur les bénéfices fiscaux futurs.

Certaines entités du groupe, détenues directement ou indirectement, font partie d'un groupe d'intégration fiscale.

La charge d'impôt est constatée au compte de résultat sauf pour les éléments qui ont été comptabilisés directement en capitaux propres. Dans ce cas, elle est aussi comptabilisée en capitaux propres.

Pour la France, les taux d'imposition différée appliqués s'établissent pour le 31 décembre 2007 :

- à 34,43% pour le taux plein comme pour le 31 décembre 2006 ;
- à 15,5% pour le taux réduit de droit commun, il s'applique aux plus-values de cession sur TSPI (Titres de sociétés à prépondérance immobilière) cotées, ainsi qu'aux répartitions réalisées par des FCPR fiscaux ;
- 1,72% pour les plus-values de cession de titres de participation au sens comptable et fiscal, exclusion faite des TSPI ;
- au 31 décembre 2006 le taux réduit était unique à 15,5%.

Il convient de noter toutefois, que les plus et moins-values réalisées sur les titres de placement inscrits dans un sous-compte long terme, représentant moins de 5% du capital de la société émettrice et dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€, sont taxées depuis le 1^{er} janvier 2006 au taux plein ; pour les titres détenus à plus de 5% le taux applicable est de 1,72%.

Le calcul des impôts différés ne fait pas l'objet d'une actualisation.

12 - Activités d'assurance

Les principes comptables et les règles d'évaluation propres aux actifs et aux passifs générés par les contrats d'assurance et les contrats financiers émis par les sociétés d'assurance consolidées sont établis conformément à la norme IFRS 4 et maintenus dans les comptes consolidés du groupe Caisse des Dépôts.

Les autres actifs détenus et passifs émis par les sociétés d'assurance suivent les règles IFRS communes à tous les autres actifs et passifs du groupe. Ils sont présentés au bilan dans les postes de même nature, et au compte de résultat dans la rubrique "*produits des autres activités*" avec information en annexe.

Ainsi, les actifs financiers des sociétés d'assurance sont-ils répartis dans les 4 catégories prévues par la norme IAS 39 et évalués selon les dispositions prévues par cette norme.

Les passifs d'assurance sont pour la plupart évalués selon les règles actuellement en vigueur en référentiel français, dans l'attente de la publication de la phase II de la norme IFRS 4.

En application de la norme IFRS 4 dans sa version actuelle, les contrats se répartissent, en effet, en 3 catégories :

- > les contrats d'assurance, c'est-à-dire les contrats comportant un risque d'assurance au sens de la norme IFRS 4 : contrats de prévoyance, retraite, dommage aux biens, contrats d'épargne en unités de compte avec garantie plancher ;

> les contrats financiers émis par l'assureur comportant un élément de participation discrétionnaire: contrats en euros avec participation aux bénéfices discrétionnaire, contrats en unités de compte comportant des supports en euros avec participation aux bénéfices discrétionnaire;

> les contrats d'investissement sans participation aux bénéfices discrétionnaire: contrats d'épargne en unités de compte sans support en euros et sans garantie plancher.

Les contrats correspondant aux deux premières catégories entrent dans le champ d'application de la norme IFRS 4 et sont soumis aux règles de comptabilisation et d'évaluation prévues par cette norme. Les provisions techniques relatives à ces contrats restent évaluées selon les principes appliqués en référentiel français.

Les contrats correspondant à la dernière catégorie entrent dans le champ d'application de la norme IAS 39 et sont soumis aux règles de comptabilisation et d'évaluation prévues par cette norme.

13 - Capital

Compte tenu de son statut, la Caisse des Dépôts n'a pas de capital.

3. Impact de la conversion aux normes IFRS

3.1 - Incidence de l'adoption des normes IFRS sur les capitaux propres

3.1.1 - Incidence de l'adoption des normes IFRS au 1^{er} janvier 2006

Montants nets d'impôts différés (en millions d'euros)	Gains et pertes latents ou différés		Capitaux propres part du groupe	Gains et pertes latents ou différés		Capitaux propres minoritaires
	Impacts recyclables	Autres réserves Impacts non recyclables		Impacts recyclables	Autres réserves Impacts non recyclables	
Capitaux propres part du groupe normes françaises au 31 décembre 2005			16261			1661
Fonds pour risques bancaires généraux (FRBG)		610	610			
Réévaluation des titres disponibles à la vente	8320		8320	192		192
Dépréciation des moins-values latentes sur titres disponibles à la vente		(1 188)	(1 188)			
Réévaluation des actifs à la juste valeur par résultat		281	281		70	70
Impôts différés sur réserves de capitalisation (assurance)		(159)	(159)			
Subventions d'investissement		(74)	(74)			
Autres éléments	1	(120)	(119)	(14)	174	160
Incidence de l'adoption des normes IFRS	8321	(650)	7671	178	244	422
Capitaux propres part du groupe normes IFRS au 1^{er} janvier 2006			23932			2083

3.1.2 - Incidence de l'adoption des normes IFRS au 31 décembre 2006

(en millions d'euros)

	31.12.2006
Normes françaises - Capitaux propres part du groupe	20005
Transition	
Fonds pour risques bancaires généraux (FRBG)	475
Gains et pertes latents ou différés	10 128
Activités financières	(662)
Subventions d'investissement	(108)
Impôts différés sur réserve de capitalisation (assurance)	(140)
Autres	(1)
Normes IFRS - Capitaux propres part du groupe	29 697

3.2 - Transition du bilan consolidé au 1^{er} janvier 2006

(en millions d'euros)	Bilan référentiel français	Reclassements			Bilan après reclasse- ments	Retraite- ments	Bilan référentiel IFRS
		Titres	Immobilisations	Autres			
Caisse, banques centrales, CCP	4				4		4
Actifs financiers à la juste valeur par résultat		35 629			35 629	(2 086)	33 543
Instruments financiers dérivés de couverture						22	22
Actifs financiers disponibles à la vente		115 302	1 467		116 769	3 725	120 494
Prêts et créances sur les établissements de crédit	30 040	(18 725)		39	11 354	(49)	11 305
Prêts et créances sur la clientèle	9 529	767	340	3 293	13 929	(554)	13 375
Portefeuille titres	65 830	(65 830)					
Placements des entreprises d'assurance	88 553	(86 954)	(1 599)				
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux							
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance		14 761			14 761	(55)	14 706
Actifs d'impôts				252	252	(54)	198
Comptes de régularisation et actifs divers	6 279	105	(34)	(3 271)	3 079	(198)	2 881
Actifs non courants destinés à être cédés							
Participations	2 579	(2 579)					
Participations dans les entreprises mises en équivalence	4 892			17	4 909	578	5 487
Immeubles de placement			4 871		4 871	(67)	4 804
Immobilisations corporelles	6 702		(5 043)		1 659	(49)	1 610
Immobilisations incorporelles	420		(2)		418	(153)	265
Écarts d'acquisition	577			(25)	552	52	604
Total actif	215 405	(7 524)		305	208 186	1 112	209 298
Banques centrales, CCP	2				2		2
Passifs financiers à la juste valeur par résultat		6 344			6 344	362	6 706
Instruments financiers dérivés de couverture		9			9	46	55
Dettes envers les établissements de crédit	36 830			267	37 097	(160)	36 937
Dettes envers la clientèle	45 748	(9)		904	46 643	(120)	46 523
Dettes représentées par un titre	4 709	2 639			7 348	(514)	6 834
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux							
Passifs d'impôts				529	529	1 602	2 131
Comptes de régularisation et passifs divers	23 081	(16 506)		(996)	5 579	(327)	5 252
Passifs non courants destinés à être cédés							
Provisions techniques des sociétés d'assurance	84 669			(127)	84 542	(6 987)	77 555
Écarts d'acquisition	8			(8)			
Provisions	652	(1)		(4)	647	(51)	596
Dettes subordonnées	1 174			(260)	914	(222)	692
Fonds pour risques bancaires généraux (FRBG)	610				610	(610)	
Capitaux propres part du groupe							
Réserves consolidées	14 174				14 174	(738)	13 436
Résultat de l'exercice	2 087				2 087		2 087
Gains ou pertes latents ou différés						8 409	8 409
Total capitaux propres part du groupe	16 261				16 261	7 671	23 932
Intérêts minoritaires	1 661				1 661	422	2 083
Total capitaux propres	17 922				17 922	8 093	26 015
Total passif	215 405	(7 524)		305	208 186	1 112	209 298

3.3 - Transition du bilan consolidé au 1^{er} janvier 2006 - Détail des retraitements

(en millions d'euros)	Réévaluation des titres disponibles à la vente	Réévaluation des actifs juste valeur par résultat	Provisions sur moins-values latentes sur titres disponibles à la vente	Subventions d'investissement	FRBG	Regroupements d'entreprises	Autres	Retraitements
Caisse, banques centrales, CCP								
Actifs financiers à la juste valeur par résultat		1 821				(3 907)		(2 086)
Instruments financiers dérivés de couverture							22	22
Actifs financiers disponibles à la vente	15 858		(2 031)			(10 121)	19	3 725
Prêts et créances sur les établissements de crédit						(49)		(49)
Prêts et créances sur la clientèle						(554)		(554)
Portefeuille titres								
Placements des entreprises d'assurance								
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux								
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance						(55)		(55)
Actifs d'impôts	216		215			(11)	(474)	(54)
Comptes de régularisation et actifs divers						(164)	(34)	(198)
Actifs non courants destinés à être cédés								
Participations								
Participations dans les entreprises mises en équivalence	303					539	(264)	578
Immeubles de placement				(95)		(77)	105	(67)
Immobilisations corporelles				(30)		(19)		(49)
Immobilisations incorporelles						(14)	(139)	(153)
Écarts d'acquisition						(37)	89	52
Total actif	16 377	1 821	(1 816)	(125)		(14 469)	(676)	1 112
Banques centrales, CCP								
Passifs financiers à la juste valeur par résultat		422				(60)		362
Instruments financiers dérivés de couverture							46	46
Dettes envers les établissements de crédit						(12)	(148)	(160)
Dettes envers la clientèle						(120)		(120)
Dettes représentées par un titre						(384)	(130)	(514)
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux								
Passifs d'impôts	1 856	146	89	(43)		(53)	(393)	1 602
Comptes de régularisation et passifs divers	12					(429)	90	(327)
Passifs non courants destinés à être cédés								
Provisions techniques des sociétés d'assurance	6 008	898	(696)			(13 197)		(6 987)
Écarts d'acquisition								
Provisions						(6)	(45)	(51)
Dettes subordonnées						(120)	(102)	(222)
Fonds pour risques bancaires généraux (FRBG)					(610)			(610)
Capitaux propres part du groupe								
Réserves consolidées		286	(1 188)	(73)	610	(7)	(366)	(738)
Résultat de l'exercice								
Gains ou pertes latents ou différés	8 312						97	8 409
Total capitaux propres part du groupe	8 312	286	(1 188)	(73)	610	(7)	(269)	7 671
Intérêts minoritaires	189	69	(21)	(9)		(81)	275	422
Total capitaux propres	8 501	355	(1 209)	(82)	610	(88)	6	8 093
Total passif	16 377	1 821	(1 816)	(125)		(14 469)	(676)	1 112

3.4 - Transition du résultat consolidé au 31 décembre 2006

(en millions d'euros)

	Résultat référentiel français	Activités financières	Écarts d'acquisition	Activités abandonnées	Regroupe- ments d'entreprises	Transac- tions avec les intérêts minoritaires	Autres	Résultat référentiel IFRS
Produit net bancaire	5 154	(28)			(166)		(29)	4 931
Charges générales d'exploitation	(2 565)				54		31	(2 480)
Dotations nettes aux amortissements et dépréciations des immobilisations	(221)				1		7	(213)
Résultat brut d'exploitation	2 368	(28)			(111)		9	2 238
Coût du risque	(25)	(9)						(34)
Résultat d'exploitation	2 343	(37)			(111)		9	2 204
Quote-part dans le résultat net des mises en équivalence	50				(3)		11	58
Quote-part dans le résultat net des mises en équivalence cédées	257			(257)				
Gains ou pertes nets sur autres actifs	3 078	(16)		(2 413)	(7)	(469)	10	183
Variations de valeur des écarts d'acquisition	(45)		40					(5)
Résultat exceptionnel	2						(2)	
Reprises nettes au FRBG	135						(135)	
Résultat avant impôt	5 820	(53)	40	(2 670)	(121)	(469)	(107)	2 440
Impôt sur les bénéfices	(993)	(70)		127	20	32	11	(873)
Résultat net d'impôt des activités abandonnées				2 314	82		2	2 398
Résultat part des minoritaires	(354)	25		1	19		(3)	(312)
Résultat net part du groupe	4 473	(98)	40	(228)		(437)	(97)	3 653

3.5 - Commentaires relatifs à l'incidence de l'adoption des normes IFRS

■ Fonds pour risques bancaires généraux (FRBG)

La norme relative aux provisions et passifs éventuels (IAS37) ne reconnaît pas les fonds pour risques bancaires généraux comme éligibles aux passifs enregistrés par l'entreprise. Les montants correspondants viennent donc augmenter les capitaux propres au 1^{er} janvier 2006. Les dotations et reprises sont éliminées du compte de résultat.

■ Titres

La classification du portefeuille-titres est modifiée par la norme IAS 39. Les titres ont été reclassés selon les 4 catégories d'actifs financiers définies par la norme IAS 39, à savoir :

- actifs financiers à la juste valeur par résultat, par nature ou sur option ;
- actifs financiers disponibles à la vente ;
- actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance ;
- prêts et créances.

> Réévaluation des titres disponibles à la vente

Les variations de juste valeur des titres du portefeuille d'actifs disponibles à la vente sont enregistrées par la contrepartie d'un poste spécifique des capitaux propres "Gains ou pertes latents ou différés". Ce n'est qu'en cas de cession ou de dépréciation durable que ces écarts seront constatés en résultat, étant précisé que toute dépréciation d'un titre de capital est irréversible.

> Réévaluation des actifs financiers à la juste valeur par résultat

Ces actifs sont initialement comptabilisés à la juste valeur et les variations de valeur sont comptabilisées en résultat, sauf lors de la première application des IFRS où les ajustements de l'encours d'ouverture sont comptabilisés en capitaux propres et ne seront jamais recyclés en résultat.

■ Assurances

Au niveau du bilan, les actifs financiers des sociétés d'assurance suivent les dispositions de la norme IAS 39, ils ont donc été reclassés dans les catégories définies par la norme IAS 39 et en suivent les règles d'évaluation et le traitement comptable.

Au niveau des capitaux propres, il s'agit principalement de la constatation d'un impôt différé sur la réserve de capitalisation. La réserve de capitalisation dotée dans les comptes sociaux du fait de la vente de valeurs mobilières amortissables, avec pour objet de différer une partie des plus-values dégagées afin de maintenir le rendement actuariel du portefeuille constitué en représentation des engagements des assurés, donne lieu en normes IFRS à la constatation d'un impôt différé passif.

■ Subventions d'investissement

Les subventions d'investissement sont enregistrées à l'actif du bilan en déduction de la valeur des immobilisations. Les subventions d'investissement non acquises lors de regroupements d'entreprises ont été reclassées en diminution des postes d'actif concernés.

■ Regroupements d'entreprises

La norme IFRS 1 permet de ne pas retraiter par exception les regroupements d'entreprises antérieurs à la date de transition. Cependant, les actifs et passifs dans le cadre de ces regroupements doivent répondre aux critères de reconnaissance des normes IFRS pour figurer en bilan d'ouverture.

Ainsi, les actifs incorporels acquis non reconnus par les normes IFRS tels que les parts de marché ont été reclassés en écarts d'acquisition. Les actifs dont le caractère identifiable n'est pas reconnu par le référentiel IFRS ne figurent pas dans le bilan d'ouverture.

Les écarts d'acquisition actifs ne sont plus amortis, mais font l'objet de tests de dépréciation dès l'apparition d'indices de perte de valeur et au minimum une fois par an.

Le contrôle exclusif est présumé exister lorsqu'il résulte de la détention, directe ou indirecte au travers de filiales, de plus de la moitié des droits de vote dans une entité (IAS 27.13). Le pourcentage de droit de vote et d'intérêt est donc calculé en additionnant les pourcentages de droit de vote détenus par la société consolidante et ceux détenus par ses filiales intermédiaires. Sont donc exclus de ce calcul les pourcentages de droit de vote détenus par les entités sous contrôle conjoint et sous influence notable de l'entreprise consolidante.

Les effets sur le bilan d'ouverture et les résultats au 31 décembre 2006 proviennent essentiellement de la non-reconnaissance de la détention de la société CNCE (mise en équivalence) sur l'entité CNP Assurances.

■ Transactions avec les intérêts minoritaires

Lors de l'acquisition d'intérêts minoritaires d'une filiale, alors que le contrôle est déjà établi, la différence entre le prix d'acquisition des titres et la quote-part d'actif net acquise est comptabilisée en diminution des capitaux propres.

De même, les cessions partielles réalisées par le groupe avec les intérêts minoritaires sont comptabilisées en contrepartie des capitaux propres.

L'incidence sur le résultat consolidé au 31 décembre 2006 provient essentiellement de l'opération d'introduction en bourse d'Icade et de la cession des titres Icade.

■ Périmètre de consolidation

L'appréciation du contrôle en normes IFRS repose sur des critères proches de ceux appliqués en référentiel français. L'application du référentiel IFRS ne conduit pas à des modifications significatives du périmètre de consolidation du groupe.

4. Notes relatives au compte de résultat consolidé

Note 1 - Produits et charges d'intérêts

(en millions d'euros)	31.12.2007			31.12.2006		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Comptes ordinaires et assimilés	127		127	156		156
Comptes et prêts/emprunts à terme	61	(854)	(793)	23	(659)	(636)
Pensions	10		10	13		13
Autres opérations dont instruments de couverture	28		28	6		6
Opérations interbancaires	226	(854)	(628)	198	(659)	(461)
Comptes ordinaires et assimilés	567		567	310		310
Comptes, prêts/emprunts à terme, dépôts	83	(746)	(663)	67	(627)	(560)
Autres opérations dont instruments de couverture	34		34	24		24
Opérations avec la clientèle	684	(746)	(62)	401	(627)	(226)
Actifs financiers disponibles à la vente	3476	(1)	3475	3067	(70)	2997
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	806	(46)	760	766	(42)	724
Opérations sur instruments financiers	4282	(47)	4235	3833	(112)	3721
Dettes représentées par un titre		(286)	(286)		(208)	(208)
Emprunts émis et assimilés		(286)	(286)		(208)	(208)
Total des produits et charges d'intérêts et assimilés	5192	(1933)	3259	4432	(1606)	2826

Note 2 - Produits et charges de commissions

(en millions d'euros)	31.12.2007		31.12.2006	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Opérations interbancaires et assimilées				
Opérations avec la clientèle	10		14	
Opérations sur titres et dérivés		(31)		(34)
Autres prestations de services financiers	25	(49)	40	(64)
Autres commissions				
Produits ou charges nets de commissions	35	(80)	54	(98)

Note 3 - Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

(en millions d'euros)	31.12.2007		31.12.2006	
	Total	Dont option	Total	Dont option
Gains ou pertes nets de cession	303	(6)	112	(1)
Produits ou charges nets de réévaluation, intérêts échus	417	12	1 173	4
Dividendes	179		108	
Autres produits et charges sur titres	(25)		(341)	
Titres	874	6	1052	3
Gains ou pertes nets de cession				
Produits ou charges nets de réévaluation, intérêts échus	22		(154)	
Instruments financiers à terme ferme ou conditionnel - hors couverture	22		(154)	
Gains ou pertes nets de cession				
Produits ou charges nets de réévaluation, intérêts échus	1		1	
Autres produits et charges sur prêts				
Prêts	1		1	
Gains ou pertes nets de cession				
Produits ou charges nets de réévaluation, intérêts échus	1		(1)	(2)
Autres produits et charges sur emprunts				
Emprunts	1		(1)	(2)
Gains ou pertes nets de cession				
Produits ou charges nets de réévaluation, intérêts échus				
Autres produits et charges sur engagements				
Engagements				
Couvertures de juste valeur	(7)		(7)	
Inefficacité des couvertures de flux de trésorerie	(4)			
Résultat des opérations de couverture	(11)		(7)	
Portefeuilles couverts en taux				
Portefeuilles couverts en taux				
Opérations de change	(71)		41	
Opérations de change	(71)		41	
Total gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	816	6	932	1

Note 4 - Gains ou pertes nets sur actifs disponibles à la vente

(en millions d'euros)	31.12.2007	31.12.2006
Plus ou moins-values de cessions	164	203
Titres à revenu fixe	164	203
Plus ou moins-values de cessions	2 195	1 016
Dépréciations durables	(208)	(77)
Dividendes	958	790
Titres à revenu variable	2 945	1 729
Prêts		
Autres produits et charges sur titres		
Total gains ou pertes nets sur actifs disponibles à la vente	3 109	1 932

Note 5 - Produits et charges des autres activités

(en millions d'euros)	31.12.2007		31.12.2006	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Opérations sur immeubles de placement	1 252	(403)	1 038	(337)
Autres produits et charges de l'activité bancaire	4 187	(2 040)	3 165	(1 623)
Produits et charges des autres activités	8	(15)	105	(23)
Produits et charges des activités d'assurance	11 724	(14 798)	11 438	(14 478)
Total produits et charges des autres activités	17 171	(17 256)	15 746	(16 461)

Note 6 - Charges générales d'exploitation

(en millions d'euros)	31.12.2007	31.12.2006
Charges de personnel	(2 158)	(1 816)
Autres charges et services extérieurs	(767)	(648)
Dotations/reprises de provisions	(16)	(16)
Autres charges générales d'exploitation	(783)	(664)
Total charges générales d'exploitation	(2 941)	(2 480)

Note 7 - Coût du risque

(en millions d'euros)	31.12.2007		31.12.2006	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Dépréciation des prêts et créances sur les établissements de crédit	11	(20)	30	(16)
Dépréciation des prêts et créances sur la clientèle	15	(19)	23	(23)
Dépréciation des titres disponibles à la vente				
Dépréciation des titres détenus jusqu'à l'échéance				
Dépréciation des engagements par signature et autres engagements	8	(2)	9	(21)
Dépréciations	34	(41)	62	(60)
Autres provisions pour risque de contrepartie	2	(1)	9	(1)
Autres provisions pour risque de contrepartie	2	(1)	9	(1)
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables		(22)		(45)
Récupérations sur prêts et créances amorties				
Pertes et récupérations		(22)	1	(45)
Coût du risque	36	(64)	72	(106)

Note 8 - Gains ou pertes nets sur autres actifs

(en millions d'euros)	31.12.2007	31.12.2006
Gains ou pertes sur cessions d'immobilisations	8	5
Gains ou pertes sur cessions d'immobilisations	8	5
Gains ou pertes sur cession de titres	10	147
Plus ou moins-values de dilution	49	37
Autres produits et charges liés aux titres consolidés	3	(4)
Gains ou pertes sur titres consolidés	62	180
Autres gains et pertes		(2)
Autres gains et pertes		(2)
Total gains ou pertes nets sur autres actifs	70	183

Note 9 - Impôt sur les bénéfices

9.1 - Composante de la charge d'impôt

(en millions d'euros)	31.12.2007	31.12.2006
Charge d'impôt courant	(1 003)	(822)
Charge d'Exit Tax (régime SIIC)	(229)	
Charge d'impôt différé	58	(51)
Charge d'impôt de l'exercice	(1 174)	(873)

9.2 - Rapprochement entre la charge d'impôt consolidée et la charge théorique

(en millions d'euros)	31.12.2007
Résultat net part du groupe	2 488
Intérêts des minoritaires	314
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	(103)
Variations de valeur des écarts d'acquisition	(3)
Impôt sur les bénéfices	1 174
Résultat avant impôt, variation des écarts d'acquisition et résultat des sociétés mises en équivalence	3 870
Taux d'impôt théorique ⁽¹⁾	34,43 %
Charge d'impôt théorique	(1 332)
Effet des différences de taux d'imposition des entités étrangères	3
Effet des opérations défiscalisées ou imposées à taux réduit	190
Effet des différences permanentes	144
Effet de l'utilisation des reports déficitaires	15
Exit Tax	(229)
Avoirs fiscaux et crédits d'impôt	33
Autres éléments	2
Charge d'impôt consolidée	(1 174)
Taux d'impôt effectif	30,34 %

(1) Le taux d'impôt théorique est le taux d'imposition de droit commun (y compris la contribution sociale additionnelle) des bénéfices taxables en France au 31 décembre 2007.

Note 10 - Résultat net d'impôt des activités abandonnées

(en millions d'euros)	31.12.2007	31.12.2006
Produits générés par les activités abandonnées		400
Charges générées par les activités abandonnées		
Dotations ou reprises nettes de provisions sur activités abandonnées		
Impôt sur les bénéfices des activités abandonnées		
Résultat courant des activités abandonnées		400
Produit ou charge de réévaluation et coûts de cession		
Profit ou perte net de réévaluation des éléments à la juste valeur		
Plus ou moins-value de cession des activités abandonnées		2 126
Charges d'impôt liées à la cession des activités abandonnées		(128)
Plus ou moins-value nette de cession des activités abandonnées et autres actifs non courants		1 998
Résultat net d'impôt des activités abandonnées		2 398

Au 31 décembre 2006, le résultat net d'impôt des activités abandonnées concerne principalement le groupe CNCE.

Note 11 - Résultat par pôle

(en millions d'euros)	Pôle CDC et filiales directes (dont CNCE)		Pôle Infrastructures	
	31.12.2007	31.12.2006	31.12.2007	31.12.2006
Produit net bancaire	2 620	1 374		
Charges générales d'exploitation	(287)	(240)		
Dotations aux amortissements et provisions pour dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles	(94)	(80)		
Résultat brut d'exploitation	2 239	1 054		
Coût du risque	(20)	(27)		
Résultat d'exploitation	2 219	1 027		
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	42	36	36	
Gains ou pertes nets sur autres actifs	15	44		
Variations de valeur des écarts d'acquisition				
Résultat avant impôt	2 276	1 107	36	
Impôt sur les bénéfices	(640)	(621)		
Résultat net d'impôt des activités abandonnées		2 396		
Résultat net	1 636	2 882	36	
Intérêts des minoritaires	(8)	(47)	(3)	
Résultat net part du groupe	1 628	2 835	33	

Pôle Capital Investissement		Pôle Assurance		Pôle Immobilier		Pôle Services		Total	
31.12.2007	31.12.2006	31.12.2007	31.12.2006	31.12.2007	31.12.2006	31.12.2007	31.12.2006	31.12.2007	31.12.2006
439	199	974	856	1 062	945	1 959	1 557	7 054	4 931
(42)	(46)	(292)	(263)	(623)	(604)	(1 697)	(1 327)	(2 941)	(2 480)
		(8)	(9)	(24)	(5)	(159)	(119)	(285)	(213)
397	153	674	584	415	336	103	111	3 828	2 238
				(5)	(7)	(3)		(28)	(34)
397	153	674	584	410	329	100	111	3 800	2 204
		17	17			8	5	103	58
11	2	43	37		81	1	19	70	183
				3			(5)	3	(5)
408	155	734	638	413	410	109	130	3 976	2 440
(18)	(47)	(209)	(115)	(276)	(50)	(31)	(40)	(1 174)	(873)
							2		2 398
390	108	525	523	137	360	78	92	2 802	3 965
(161)	(40)	(87)	(104)	(23)	(82)	(32)	(39)	(314)	(312)
229	68	438	419	114	278	46	53	2 488	3 653

5. Notes relatives au bilan consolidé

Note 12 - Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat

(en millions d'euros)	31.12.2007		31.12.2006	
	Intrinsèque	Sur option	Intrinsèque	Sur option
Obligations d'État	51			
Bons du Trésor				
Autres obligations	12 132	42	5 948	43
Titres de créances négociables	1 365	144	7 157	96
OPCVM	12 878		11 684	
Autres titres	1		10	
Titres à revenu fixe	26 427	186	24 799	139
Actions	4 858		3 240	
FCPR				
Autres titres	1 970	312	1 799	
Actions et autres titres à revenu variable	6 828	312	5 039	
Instruments financiers dérivés de transaction	841		680	
Instruments financiers dérivés de transaction	841		680	
Total des actifs financiers à la juste valeur par résultat	34 096	498	30 518	139

(en millions d'euros)	31.12.2007		31.12.2006	
	Intrinsèque	Sur option	Intrinsèque	Sur option
Établissements de crédit				
Clientèle				
Emprunts et comptes à terme				
Obligations				
Titres de créances négociables		688		101
Autres				
Dettes représentées par un titre		688		101
Dettes de titres	52		1	
Dettes de titres	52		1	
Instruments financiers dérivés de transaction	797		739	
Instruments financiers dérivés de transaction	797		739	
Total des passifs financiers à la juste valeur par résultat	849	688	740	101

Note 13 - Instruments dérivés de couverture - Actifs et passifs

(en millions d'euros)	31.12.2007	31.12.2006
Instruments de taux	13	
Instruments de change		
Instruments sur action		
Autres instruments		
Couverture de juste valeur	13	
Instruments de taux	96	23
Instruments de change		
Instruments sur action		
Autres instruments		
Couverture de flux de trésorerie	96	23
Instruments de taux		
Instruments de change		
Instruments sur action		
Autres instruments		
Couverture des investissements nets en devises		
Total des instruments financiers dérivés de couverture - Actifs	109	23

(en millions d'euros)	31.12.2007	31.12.2006
Instruments de taux	12	
Instruments de change		
Instruments sur action		
Autres instruments		
Couverture de juste valeur	12	
Instruments de taux	60	12
Instruments de change		
Instruments sur action		
Autres instruments		
Couverture de flux de trésorerie	60	12
Instruments de taux		
Instruments de change		
Instruments sur action		
Autres instruments		
Couverture des investissements nets en devises		
Total des instruments financiers dérivés de couverture - Passifs	72	12

Note 14 - Actifs financiers disponibles à la vente

	31.12.2007			31.12.2006		
	Juste valeur	Dont couvert en juste valeur	Dont gains ou pertes latents	Juste valeur	Dont couvert en juste valeur	Dont gains ou pertes latents
(en millions d'euros)						
Obligations d'État	13 093		(1)	10 125		(3)
Bons du Trésor	344		(2)	108		
Autres obligations	42 262	(2)	(512)	37 817		1 010
Titres de créances négociables	22 500	(8)	4	33 728		(6)
OPCVM	3 221		350	4 231		400
Autres titres	833		(11)	649		
Créances rattachées	1 430			1 127		
Titres à revenu fixe	83 683	(10)	(172)	87 785		1 401
Actions	37 003		15 040	35 182		15 859
FCPR	658		85	373		88
Autres titres	2 427		144	3 052		513
Actions et autres titres à revenu variable	40 088		15 269	38 607		16 460
Total des actifs disponibles à la vente	123 771	(10)	15 097	126 392		17 861

■ Dépréciations des actifs disponibles à la vente

	31.12.2007	31.12.2006
(en millions d'euros)		
Titres à revenu fixe	(12)	(9)
Actions et autres titres à revenu variable	(3 304)	(3 547)
Total dépréciations	(3 316)	(3 556)

Note 15 - Prêts et créances sur les établissements de crédit

(en millions d'euros)	31.12.2007	31.12.2006
Comptes ordinaires débiteurs et prêts JJ	4 269	4 701
Comptes courant des fonds d'épargne		
Titres et valeurs reçus en pension livrée		
Créances rattachées	16	26
Créances douteuses		
Dépréciations		
Créances à vue sur les établissements de crédit	4 285	4 727
Comptes et prêts à terme	575	267
Créances à terme sur les fonds d'épargne		
Titres et valeurs reçus en pension livrée	80	251
Prêts participatifs		
Prêts subordonnés		7
Avances rattachées à des titres		
Autres créances		
Créances rattachées	1	2
Créances douteuses	148	139
Dépréciations	(148)	(139)
Créances à terme sur les établissements de crédit	656	527
Total des prêts et créances sur les établissements de crédit	4 941	5 254

Note 16 - Prêts et créances sur la clientèle

(en millions d'euros)	31.12.2007	31.12.2006
Comptes ordinaires débiteurs	576	564
Créances rattachées	27	17
Créances douteuses	5	8
Dépréciations	(5)	(7)
Comptes ordinaires débiteurs	603	582
Prêts à la clientèle financière	2	2
Crédits de trésorerie	12 171	7 864
Crédits à l'équipement	403	355
Crédits au logement	489	499
Avances rattachées à des titres	575	700
Prêts participatifs		
Prêts subordonnés	56	50
Opérations de location-financement	109	53
Titres et valeurs reçus en pension		
Autres concours	1 709	1 401
Créances rattachées	54	76
Créances douteuses	375	241
Dépréciations	(181)	(179)
Autres concours à la clientèle	15 762	11 062
Part des réassureurs dans les provisions techniques et passifs financiers	2 463	2 163
Autres actifs d'assurance	1 404	804
Créances nées des opérations d'assurance et de réassurance	3 867	2 967
Total des prêts et créances sur la clientèle	20 232	14 611

Note 17 - Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

(en millions d'euros)	31.12.2007	31.12.2006
Obligations d'État	1 300	2 262
Bons du Trésor	546	543
Autres obligations	11 442	9 975
Titres de créances négociables	3 697	2 132
Autres titres	6	57
Créances rattachées	407	356
Dépréciations		
Titres à revenu fixe	17 398	15 325
Autres actifs détenus jusqu'à l'échéance		
Total des actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	17 398	15 325

Note 18 - Impôts

(en millions d'euros)	31.12.2007	31.12.2006
Impôts différés	(3 656)	(3 850)
Créances/Dettes d'impôt	(251)	(40)
Total	(3 907)	(3 890)

■ Ventilation des impôts différés par nature

(en millions d'euros)	31.12.2007	31.12.2006
Juste valeur sur instruments financiers et titres	(3 741)	(3 870)
Plus-values en sursis d'imposition	(504)	(614)
Réserve de capitalisation	(210)	(191)
Juste valeur sur instruments financiers par résultat	(135)	(100)
Décalages temporels sur titres	500	670
Autres décalages temporels	433	255
Total des impôts différés comptabilisés	(3 656)	(3 850)
dont		
- <i>impôts différés actifs</i>	148	126
- <i>impôts différés passifs</i>	(3 804)	(3 976)

Note 19 - Comptes de régularisation et actifs divers

(en millions d'euros)	31.12.2007	31.12.2006
Charges constatées d'avance	87	81
Produits à recevoir	304	26
Autres comptes de régularisation	2 307	2 335
Comptes de régularisation	2 698	2 442
Débiteurs divers	1 168	3 248
Stocks et assimilés	505	361
Dépôts de garantie	129	67
Créances clients	940	861
Autres	427	355
Dépréciations	(79)	(71)
Actifs divers	3 090	4 821
Total des comptes de régularisation et actifs divers	5 788	7 263

Note 20 - Actifs non courants destinés à être cédés

(en millions d'euros)	31.12.2007	31.12.2006
Portefeuille de prêts et créances		
Portefeuille de titres et instruments financiers dérivés		
Immobilisations de placement	10	21
Immobilisations d'exploitation		
Autres actifs		
Actifs en cours de cession	10	21
Actifs des activités abandonnées		
Total des actifs non courants destinés à être cédés	10	21

Note 21 - Participations dans les entreprises mises en équivalence

21.1 - Bilan

	31.12.2007		31.12.2006	
	Valeur de mise en équivalence	Dont écart d'acquisition sur MEE	Valeur de mise en équivalence	Dont écart d'acquisition sur MEE
(en millions d'euros)				
Pôle Caisse des Dépôts	727	57	713	
OSEO FINANCEMENT	604		576	
AEW EUROPE	84	57		
LOGISTIS	39		38	
ANATOL INVEST BV (PBW)			99	
Pôle Infrastructures	1540	717		
EUTELSAT COMMUNICATIONS	917	592		
SÉCHÉ ENVIRONNEMENT	198	125		
HIME	187			
TYROL ACQUISITION 1 & CIE SCA	121			
VERDUN PARTICIPATIONS 1	117			
Pôle Assurance	165		105	
Groupe CNP ASSURANCES	165		105	
Pôle Services	73	4	69	
Groupe COMPAGNIE DES ALPES	43	3	45	
Groupe SANTOLINE	17		16	
Groupe EGIS	11	1	4	
Groupe TRANSDEV	2		4	
Participations dans les entreprises mises en équivalence	2506	778	887	

21.2 - Compte de résultat

(en millions d'euros)	31.12.2007	31.12.2006
Pôle Caisse des Dépôts	42	36
OSEO FINANCEMENT	38	33
ANATOL INVEST BV (PBW)	2	3
LOGISTIS	2	
Pôle Infrastructures	36	
EUTELSAT COMMUNICATIONS	42	
TYROL ACQUISITION 1 & CIE SCA	8	
SÉCHÉ ENVIRONNEMENT	3	
HIME	(17)	
Pôle Assurance	17	17
Groupe CNP ASSURANCES	17	17
Pôle Services	7	5
Groupe EGIS	7	2
Groupe COMPAGNIE DES ALPES	2	2
Groupe SANTOLINE	1	2
Groupe TRANSDEV	(3)	(1)
Quote-part des sociétés mises en équivalence dans le résultat	103	58

Note 22 - Détail des immobilisations

22.1 - Valeurs brutes

(en millions d'euros)	31.12.2006	Acquisitions	Cessions	Autres mouvements	31.12.2007
Terrains	1 989	393	(111)	93	2 364
Constructions	5 738	330	(172)	685	6 581
Installations techniques et agencements	198		(2)	38	234
Forêts et réserves foncières	56	1		111	168
Subventions d'investissement	(185)	(12)		(2)	(199)
Immobilisations en cours	285	304		(229)	360
Immobilisations incorporelles de placement	7			4	11
Autres	1				1
Immeubles de placement	8 089	1 016	(285)	700	9 520
Terrains	173	11		32	216
Constructions	744	18	(13)	150	899
Installations techniques et agencements	1 114	67	(31)	192	1 342
Avances et acomptes	6	18		(17)	7
Subventions d'investissement	(53)	(12)	7	(1)	(59)
Immobilisations en cours	168	149	1	(115)	203
Autres	1 031	141	(108)	799	1 863
Immobilisations corporelles	3 183	392	(144)	1 040	4 471
Logiciels	451	25	(21)	100	555
Concessions, brevets, licences	91	2		(4)	89
Immobilisations en cours	60	63		(60)	63
Autres immobilisations incorporelles	157	103	(1)	38	297
Immobilisations incorporelles de contrats d'assurance-vie	101			23	124
Immobilisations incorporelles	860	193	(22)	97	1 128

Les autres mouvements concernant les immeubles de placement sont liés au passage de mise en équivalence à intégration globale du groupe PBW Real Estate Fund. Les autres mouvements concernant les immobilisations corporelles sont liés principalement à l'acquisition du groupe Connexion par Transdev.

22.2 - Amortissements et dépréciations

(en millions d'euros)	31.12.2006	Augmen- tations	Dimi- nutions	Autres mouvements	31.12.2007
Terrains	(6)	(1)			(7)
Constructions	(1 959)	(188)	68	5	(2 074)
Installations techniques et agencements	(145)	(7)	1	(26)	(177)
Forêts et réserves foncières	(3)	(2)	1	(31)	(35)
Subventions d'investissement	67		2	2	71
Immobilisations incorporelles de placement	(4)	(2)			(6)
Autres	3		1		4
Immeubles de placement	(2 047)	(200)	73	(50)	(2 224)
Terrains	(1)				(1)
Constructions	(280)	(32)	12	(17)	(317)
Installations techniques et agencements	(571)	(77)	30	(72)	(690)
Autres	(646)	(103)	93	(365)	(1 021)
Immobilisations corporelles	(1 498)	(212)	135	(454)	(2 029)
Logiciels	(372)	(66)	7	(10)	(441)
Concessions, brevets, licences	(43)	(4)		3	(44)
Autres immobilisations incorporelles	(30)	(14)	1	(4)	(47)
Immobilisations incorporelles de contrats d'assurance-vie	(35)	(8)		(6)	(49)
Immobilisations incorporelles	(480)	(92)	8	(17)	(581)

(en millions d'euros)	Valeur nette au 31.12.2006	Valeur nette au 31.12.2007
Immeubles de placement (*)	6 042	7 296
Immobilisations corporelles	1 685	2 442
Immobilisations incorporelles	380	547
Total	8 107	10 285

(*) La valeur de marché estimée des immeubles de placement comptabilisés au coût amorti s'établit à 14 616 M€ au 31 décembre 2007 contre 11 143 M€ au 31 décembre 2006.

Note 23 - Écarts d'acquisition

23.1 - Variations des écarts d'acquisition

	31.12.2006	Augmentations (Acquisitions)	Diminutions (Cessions)	Pertes de valeur de la période	Autres mouvements	31.12.2007
<i>(en millions d'euros)</i>						
Pôle Caisse des Dépôts	17		(8)			9
Pôle Assurance						
Groupe CNP ASSURANCES	259	164			28	451
Pôle Immobilier						
Groupe ICADE	122	9			(1)	130
Pôle Services						
Groupe EGIS	5					5
Groupe TRANSDEV	151	121			3	275
Groupe COMPAGNIE DES ALPES	208	122			(8)	322
Total des écarts d'acquisition	762	416	(8)		22	1 192

23.2 - Ventilation des principaux écarts d'acquisition

(en millions d'euros)	31.12.2007	31.12.2006
Pôle Caisse des Dépôts		
SCI ATHOS	9	9
SAS TOUR DESCARTES		6
C3D INVESTMENT		2
Pôle Assurance		
CNP ASSURANCES	208	44
CNP CAPITALIA VITA	142	129
CAIXA SEGUROS	82	68
AUTRES	19	18
Pôle Immobilier		
FONCIÈRE	32	34
PROMOTION	37	26
SERVICES	61	62
Pôle Services		
Groupe EGIS		
EGIS SA	3	3
SOFREAVIA	2	2
Groupe TRANSDEV		
CONNEXION	93	
LONDON UNITED 1994	43	47
BLAZEFIELD HOLDINGS LIMITED	30	25
CAIMA	21	21
LIMOCAR	17	
SZVB	16	10
BTL	12	12
TRANSDEV PARIS SUD	11	11
AUTRES	32	25
Groupe COMPAGNIE DES ALPES		
STVI	122	
BELPARK BV	108	113
DOLFINARIUM	18	18
GREVIN & CIE SA	14	14
MERIBEL ALPINA	12	12
STGM	11	11
AUTRES	37	40
Total des écarts d'acquisition	1 192	762

Note 24 - Dettes envers les établissements de crédit

(en millions d'euros)	31.12.2007	31.12.2006
Comptes ordinaires créditeurs et emprunts JJ	2 945	2 023
Dettes à vue envers les fonds d'épargne	1 673	1 203
Titres et valeurs donnés en pension livrée		
Dettes rattachées	12	7
Dettes à vue	4 630	3 233
Comptes et emprunts à terme	5 270	3 774
Titres et valeurs donnés en pension livrée	12 536	18 050
Dettes rattachées	158	187
Dettes à terme	17 964	22 011
Total des dettes envers les établissements de crédit	22 594	25 244

Note 25 - Dettes envers la clientèle

(en millions d'euros)	31.12.2007	31.12.2006
Comptes ordinaires créditeurs	33 140	33 038
Dettes rattachées		1
Comptes ordinaires créditeurs	33 140	33 039
Consignations	3 344	3 134
Comptes créditeurs à terme	5 540	5 842
Titres et valeurs donnés en pension livrée	287	119
Autres dettes à terme envers la clientèle	2	
Dettes rattachées	516	490
Autres dettes	9 689	9 585
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	550	392
Autres dettes d'assurance	332	282
Dettes nées des opérations d'assurance et de réassurance	882	674
Total des dettes envers la clientèle	43 711	43 298

Note 26 - Dettes représentées par un titre

(en millions d'euros)	31.12.2007	31.12.2006
Bons à moyen terme et autres titres de créances négociables émis	6 079	7 822
Dettes rattachées	6	33
Titres du marché interbancaire et titres de créances négociables	6 085	7 855
Emprunts obligataires et assimilés	1 739	2 453
Dettes rattachées		5
Emprunts obligataires et assimilés	1 739	2 458
Total des dettes représentées par un titre	7 824	10 313

Note 27 - Comptes de régularisation et passifs divers

(en millions d'euros)	31.12.2007	31.12.2006
Produits constatés d'avance	625	241
Charges à payer	25	32
Autres comptes de régularisation	2 782	1 481
Comptes de régularisation	3 432	1 754
Créditeurs divers	1 299	1 521
Dépôts de garantie	95	79
Dettes fournisseurs	957	767
Autres	3 766	3 189
Passifs divers	6 117	5 556
Total des comptes de régularisation et passifs divers	9 549	7 310

Note 28 - Provisions techniques des sociétés d'assurance

(en millions d'euros)	31.12.2007	31.12.2006
Provisions techniques brutes :		
Contrats d'assurance en unités de compte	10955	8384
Autres contrats d'assurance	21805	16411
Total passifs relatifs à des contrats d'assurance	32760	24795
Contrats financiers hors UC avec participation discrétionnaire	55828	48861
Contrats financiers hors UC sans participation discrétionnaire	207	143
Contrats financiers en UC	5697	5771
Total passifs relatifs à des contrats financiers	61732	54775
Participation aux bénéfices, différée passive	3481	4438
Instruments dérivés séparés sur contrats		
Total autres passifs	3481	4438
Total des provisions techniques des sociétés d'assurance	97973	84008

Note 29 - Provisions

(en millions d'euros)	31.12.2006	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Autres mouve- ments	31.12.2007
Provisions pour engagements sociaux	314	63	(53)	(4)	3	323
Provisions pour risques immobiliers	18	4	(2)	(1)		19
Provisions pour risques de contrepartie	87	21	(8)	(14)	(7)	79
Autres provisions	565	289	(169)	(14)	30	701
Total des provisions	984	377	(232)	(33)	26	1122

Note 30 - Dettes subordonnées

(en millions d'euros)	31.12.2007	31.12.2006
Dépôts de garantie à caractère mutuel	4	4
Titres subordonnés à terme	681	622
Titres subordonnés à durée indéterminée	92	83
Emprunts subordonnés à durée indéterminée		
Autres emprunts à terme		
Total des dettes subordonnées	777	709

■ Détail des dettes subordonnées

(en millions d'euros)	Date d'émission	Date d'échéance	Référence du taux	31.12.2007
Dépôts de garantie à caractère mutuel				4
Caisse des Dépôts				4
Titres subordonnés à terme				681
Groupe CNP Assurances				
	11-mai-99	11-mai-09	4,63 %	162
	11-avr-01			60
	23-mai-01			20
	17-juil-01	À compter du 11/04/2011	5,75 % jusqu'en 2011 et Euribor + 1,57 %	20
	4-déc-01	et jusqu'en 2021	à partir du 11/07/2011	60
	25-fév-02			40
	10-avr-02			100
	25-avr-03	À compter du 16/05/2013 et jusqu'en 2023	5,25% jusqu'en 2013 et Euribor + 2 % à partir du 11/07/2013	121
	25-juin-03	À compter du 24/06/2013 et jusqu'en 2023	4,7825 % jusqu'en 2013 et Euribor + 1,60 % à partir du 15/11/2016	80
	novembre-03	2008	Euribor 6 mois + 1,5 %	18
Titres subordonnés à durée indéterminée				92
Groupe CNP Assurances				
	15-nov-04	Indéterminée	4,93% jusqu'en 2016 et Euribor + 1,60 % à partir du 15/11/2016	37
	15-nov-04	Indéterminée	Euribor 3 mois + 0,70 % jusqu'en 2016	37
	octobre-03	Indéterminée	Euribor 6 mois + 1,5 %	18
Total des dettes subordonnées				777

Note 31 - Engagements donnés et reçus

31.1 - Tableau des engagements donnés et reçus

(en millions d'euros)	31.12.2007	31.12.2006
Engagements donnés	19 015	19 203
Engagements de financement		
En faveur d'établissements de crédit	48	17
En faveur de la clientèle	12 825	12 096
Engagements de garantie		
En faveur d'établissements de crédit	1 677	1 644
En faveur de la clientèle	1 677	2 237
Engagements sur titres		
Titres à livrer	77	933
Autres engagements donnés		
En faveur d'établissements de crédit	1 114	1 062
En faveur de la clientèle	1 597	1 214
Engagements reçus	14 647	16 359
Engagements de financement		
Reçus d'établissements de crédit	9 832	10 328
Reçus de la clientèle		
Engagements de garantie		
Reçus d'établissements de crédit	66	385
Reçus de la clientèle	1 280	1 059
Engagements sur titres		
Titres à recevoir	582	1 970
Autres engagements reçus		
Reçus d'établissements de crédit	2 654	2 105
Reçus de la clientèle	233	512

31.2 - Autres engagements garantie de la Caisse des Dépôts à Ixis Corporate & Investment Bank (ICIB)

Au terme d'un accord ratifié le 1^{er} décembre 2000, la Caisse des Dépôts a accordé à CDC Ixis devenu ICIB (Ixis Corporate & Investment Bank), une garantie prenant la forme d'un cautionnement solidaire. Cette garantie porte sur certains instruments financiers permettant le refinancement d'ICIB (opérations d'émission à l'exception des émissions subordonnées, opérations interbancaires et de trésorerie) ainsi que sur les engagements par signature. Selon les termes de la convention, ICIB peut à son tour, et sous certaines conditions, accorder sa garantie à certaines de ses filiales.

La Commission européenne a examiné les termes de cet accord et de sa rémunération en mai 2003. Conformément à la décision favorable de la Commission européenne, l'octroi de cette garantie pour les opérations nouvelles s'est éteint le 23 janvier 2007.

Depuis le 1^{er} avril 2003, les nouvelles opérations de bilan de maturité supérieure au 23 janvier 2017 ne peuvent plus être garanties et à partir du 23 janvier 2004, les nouvelles opérations de hors-bilan de maturité supérieure au 23 janvier 2017 seront également exclues.

Depuis le 30 juin 2004, date de cession de CDC Ixis au groupe Caisse d'épargne, l'accord de Refondation, sans remettre en cause le dispositif précité, l'a complété par un engagement de contre-garantie de la CNCE au profit de la Caisse des Dépôts, au titre de son engagement initial face à CDC Ixis. La Caisse des Dépôts rétrocède à ce titre à la CNCE 50 % de la rémunération reçue.

La garantie initialement accordée par la Caisse des Dépôts à CDC Ixis a permis de rehausser la signature de cet établissement, posant les bases d'un dispositif transitoire, autorisé par la Direction de la concurrence de la Commission européenne. L'association des 2 engagements (l'un donné, l'autre reçu) avait été considérée dans la perspective du processus de sortie d'ICIB des activités gérées directement par la Caisse des Dépôts.

L'application des règles comptables habituelles, conduisant à l'inscription en hors-bilan des 2 engagements réciproques, n'a pas été retenue au motif que ces règles ne permettent pas de restituer la réalité de cette opération complexe et exceptionnelle d'accompagnement de la sortie d'une ancienne filiale, et de l'extinction programmée des obligations de la Caisse des Dépôts.

À partir du 1^{er} avril 2003, la rémunération annuelle de la garantie est le plus élevé des 3 montants suivants :

- a) un montant fonction du rapport, calculé sur base consolidée, entre les fonds propres en risques et les fonds propres de base, au sens de la réglementation prudentielle ;
- b) le produit des encours d'instruments financiers émis par ICIB par l'écart, à l'émission, entre la rémunération des instruments financiers de même maturité émis par les établissements financiers bénéficiant de la même notation que CDC Ixis intrinsèque (sans garantie) et la rémunération desdits instruments par les établissements financiers bénéficiant de la même notation qu' ICIB garantit ;
- c) 8 M€.

Au titre de l'exercice 2007, la rémunération due par ICIB à la Caisse des Dépôts s'élève à 14,15 M€. Le montant à rétrocéder à la CNCE s'élève à 7,08 M€.

6. Rémunérations et avantages consentis au personnel

Note 32 - Charges de personnel

(en millions d'euros)	31.12.2007	31.12.2006
Rémunérations du personnel et autres charges assimilées	(1 878)	(1 553)
Régimes post-emploi	(19)	(10)
Avantages à long terme	(210)	(198)
Intéressement et participation	(51)	(55)
Total des charges de personnel	(2 158)	(1 816)

Note 33 - Effectif moyen

	31.12.2007	31.12.2006
France	28 794	27 930
Étranger	21 947	9 342
Total effectif moyen	50 741	37 272

L'augmentation de l'effectif moyen annuel de 13 469 personnes provient essentiellement de l'entrée du groupe Connexion, acquis par Transdev au 4^e trimestre 2007.

L'effectif du groupe Caisse des Dépôts calculé au prorata de l'activité 2007 est de 41 951 personnes.

Note 34 - Engagements sociaux

34.1 - Variation de la dette actuarielle

(en millions d'euros)	31.12.2007	31.12.2006
Dette actuarielle à l'ouverture	312	257
Coût des services rendus au cours de l'exercice	37	33
Coût financier de l'exercice	9	7
Prestations versées	(11)	(42)
Modification/réduction des régimes	(19)	48
Gains/pertes actuariels de l'exercice	(42)	(1)
Effets des variations de change	(3)	
Effets des variations de périmètre	34	10
Dette actuarielle à la clôture	317	312

34.2 - Détail de la charge comptabilisée au résultat

(en millions d'euros)	31.12.2007	31.12.2006
Coût des services rendus au cours de l'exercice	(37)	(33)
Coût financier de l'exercice	(9)	(7)
Rendement attendu des actifs sur la période		
Amortissement des services passés	19	38
Amortissement des écarts actuariels		
Effets des réductions ou liquidations de régime	20	28
Total de la charge nette comptabilisée au résultat	(7)	26

7. Transactions avec les parties liées

Les parties liées au groupe Caisse des Dépôts sont les sociétés consolidées, les fonds d'épargne et les fonds de retraite dont la Caisse des Dépôts assure la gestion sous mandat, et les entités assurant la gestion des avantages postérieurs à l'emploi.

1 - Relations entre les sociétés consolidées du Groupe

Les transactions réalisées et les encours existant en fin de période entre les sociétés du groupe consolidées par intégration globale étant totalement éliminés en consolidation, seules sont renseignées les données relatives aux opérations réciproques concernant les sociétés sur lesquelles le groupe exerce un contrôle conjoint (consolidation par intégration proportionnelle) pour la part non éliminée en consolidation, et celles sur lesquelles le groupe exerce une influence notable (consolidation par mise en équivalence).

	31.12.2007		31.12.2006	
	Entreprises consolidées par intégration proportionnelle	Entreprises consolidées par mise en équivalence	Entreprises consolidées par intégration proportionnelle	Entreprises consolidées par mise en équivalence
(en millions d'euros)				
Crédits		33		32
Autres actifs financiers		162		
Autres actifs	21	1	29	
Total des actifs avec des entités liées	21	196	29	32
Dettes		1		
Autres passifs financiers				
Autres passifs	4		4	
Total des passifs avec des entités liées	4	1	4	
Engagements donnés	200	28	204	28
Engagements reçus	12	1	14	
Total des engagements avec des entités liées	212	29	218	28
Intérêts et produits nets assimilés		12		1
Commissions				
Résultat net sur opérations financières				
Produits nets des autres activités		1		
Charges générales d'exploitation nettes de refacturations	42		46	
Résultat brut d'exploitation avec des entités liées	42	13	46	1

2 - Entités non contrôlées par le groupe

a) Les fonds d'épargne

(en millions d'euros)	31.12.2007	31.12.2006
Crédits	2	150
Autres actifs financiers	72	39
Autres actifs	2	5
Total des actifs	76	194
Dettes	1 674	1 203
Autres passifs financiers	54	1
Autres passifs	408	380
Total des passifs	2 136	1 584
Engagements donnés		
Engagements reçus		
Total des engagements		
Intérêts et produits nets assimilés	(14)	(10)
Commissions		
Résultat net sur opérations financières	14	9
Produits nets des autres activités	(64)	(317)
Charges générales d'exploitation nettes de refacturations	70	76
Résultat brut d'exploitation	6	(242)

b) Les fonds de retraite

(en millions d'euros)	31.12.2007	31.12.2006
Crédits	1	4
Autres actifs financiers		
Autres actifs	103	113
Total des actifs	104	117
Dettes	2 677	3 322
Autres passifs financiers		
Autres passifs	24	40
Total des passifs	2 701	3 362
Engagements donnés	83	69
Engagements reçus		
Total des engagements	83	69
Intérêts et produits nets assimilés	(158)	(151)
Commissions		
Résultat net sur opérations financières		
Produits nets des autres activités		
Charges générales d'exploitation nettes de refacturations	245	236
Résultat brut d'exploitation	87	85

3 - Entités assurant la gestion des avantages postérieurs à l'emploi

Au 31 décembre 2007 comme au 31 décembre 2006, les encours d'opérations réciproques existant entre la Caisse des Dépôts et les entités assurant la gestion des avantages postérieurs à l'emploi ne sont pas significatifs.

8. Information sur les risques liés aux instruments financiers

DISPOSITIF DE GESTION DES RISQUES RELATIFS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

I - Organisation du contrôle des risques

1 - Rôle de la Direction des risques et du contrôle interne (DRCI)

Le contrôle des risques, financiers et opérationnels, est l'une des composantes principales du contrôle interne. La mise en place du contrôle interne du groupe Caisse des Dépôts est impulsée, coordonnée et suivie par le directeur des risques et du contrôle interne, qui est membre du Comité de direction groupe de la Caisse des Dépôts.

Une distinction est faite entre les contrôles périodiques, exécutés par le service de l'audit, rattaché au directeur général de la Caisse des Dépôts, et les contrôles permanents, qui relèvent de la DRCI.

Par ailleurs, la DRCI est en charge de la déontologie et de la lutte contre le blanchiment pour l'ensemble du groupe Caisse des Dépôts.

2 - Positionnement

L'organisation du contrôle interne de la Caisse des Dépôts est fondée sur le principe de l'indépendance des fonctions de contrôle par rapport aux fonctions opérationnelles et sur la mise en place de différents niveaux de contrôle. Le premier niveau de contrôle est constitué par les opérationnels eux-mêmes. Pour ce qui concerne le contrôle de deuxième niveau, on distingue 2 cas :

- risques financiers : le second niveau de contrôle est effectué par des personnels dédiés, rattachés directement à la DRCI ;
- risques opérationnels : le second niveau de contrôle est effectué par des personnels dédiés (et donc indépendants des services opérationnels), rattachés hiérarchiquement au plus haut niveau du métier contrôlé, et fonctionnellement à la DRCI. Chaque entité doit ainsi se doter de dispositifs de mesure, de surveillance et de prévention des risques adaptés à la nature des activités exercées et à l'importance des risques encourus.

3 - Périmètre

Le système décrit plus haut s'applique à l'Établissement public ainsi qu'aux sociétés qu'il contrôle pour ce qui concerne les risques opérationnels et le contrôle interne. Les risques financiers sont directement suivis par les filiales, avec un reporting vers la DRCI.

La DRCI veille à ce que le groupe Caisse des Dépôts soit en conformité avec les obligations légales et réglementaires qui s'imposent à lui. La Caisse des Dépôts, bien que non soumise au règlement CRBF 97-02 relatif au contrôle interne, a néanmoins décidé de s'inspirer de ses bonnes pratiques.

II - Politique, objectifs et procédures de contrôle des risques

Les orientations stratégiques de la Caisse des Dépôts, formulées dans le plan Elan 2020, rappellent que la force de la Caisse des Dépôts repose notamment sur sa fiabilité et sa sécurité.

“Les orientations stratégiques de la Caisse des Dépôts, formulées dans le plan stratégique Elan 2020, rappellent que la force de la Caisse des Dépôts repose sur son statut spécifique, placé sous la surveillance du Parlement, sur la stabilité de ses ressources, sur sa solidité financière, sur la confiance que les épargnants placent en elle, et sur la fiabilité de ses interventions.”

“La Caisse des Dépôts a le souci constant de la maîtrise de ses risques, qu'elle pilote par une allocation d'actifs adaptée à son modèle économique et par des pratiques de gestion conformes aux meilleurs standards. L'application des référentiels de Place (Bâle II) et la mise en œuvre de procédures rigoureuses de contrôle et de suivi sont les garants d'une culture de la maîtrise du risque, fondatrice de la solidité et de la crédibilité de l'établissement.”

Plan Stratégique “Elan 2020”, La doctrine de l'investisseur.

Le contrôle des risques de la Caisse des Dépôts est décrit dans la charte de contrôle interne intitulée “Principes d'organisation du contrôle interne”. Ce document, dont le périmètre est le groupe Caisse des Dépôts, aborde également les questions relatives à la gestion du risque de non-conformité, ainsi que l'organisation de la déontologie et de la lutte contre le blanchiment. Il a été mis à jour en juillet 2006.

La Direction des risques et du contrôle interne intervient en amont des engagements pris au niveau des différents métiers, ainsi que sur le suivi des risques de crédit et de marché des portefeuilles financiers.

Elle exerce un deuxième regard indépendant sur les risques financiers sous une forme adaptée à la nature de l'investissement, et notamment en fonction de la taille de l'engagement considéré.

Enfin, au titre du suivi des risques opérationnels, la DRCI, en coordination avec les métiers, veille à ce que toutes les mesures adéquates de maîtrise des processus soient prises afin d'avoir l'assurance raisonnable que les risques opérationnels inhérents à ces processus sont maîtrisés. Différents outils sont mis en œuvre au niveau des métiers de l'Établissement public. Une revue du dispositif de contrôle interne et de maîtrise des risques opérationnels est effectuée par la DRCI auprès de chacun des métiers de l'Établissement public à un rythme semestriel.

III - Intervention en amont des engagements

L'activité des métiers s'inscrit dans le cadre de Lettres d'objectifs annuelles élaborées en liaison avec la Direction finances et stratégie et validées par le directeur général.

La DRCI intervient en amont des engagements :

- par sa présence dans les Comités des engagements présidés par le directeur général ;
- par sa présence dans les Comités d'engagement représentant la dernière instance de décision au sein d'une direction, et dans le "Comité d'investissement immobilier" ;
- par sa présence dans le "Comité actif/passif" mensuel ainsi que dans le "Comité de suivi actif/passif et de gestion des portefeuilles" trimestriel où sont notamment présentées les orientations de gestion au directeur général.

IV - Suivi des risques de crédit et de marché

Mensuellement, pour les portefeuilles financiers (obligataires, monétaires, et dérivés associés), le Comité des risques de contrepartie (CRC) examine un reporting élaboré par la DRCI, rendant compte de l'évolution des risques de contrepartie en termes de :

- répartitions des engagements des portefeuilles par catégorie de notation, zone géographique, émetteurs ;
- concentration des portefeuilles ;
- variations de notations des contreparties.

Les tableaux de bord des métiers prêteurs intègrent des éléments de suivi des risques de crédit du métier.

Concernant les risques de marché et de liquidité, il est rendu compte de la gestion et des risques financiers (marché et ALM) au cours d'un comité mensuel (Comité actif-passif).

La DRCI transmet mensuellement au directeur général et au Comité de direction une contribution portant sur les risques financiers, dans le cadre de l'édition d'un tableau de bord.

La DRCI élabore semestriellement un rapport sur les risques à l'adresse de la Commission de surveillance. Ce rapport, revu dans le cadre du Comité d'examen des comptes et des risques, intègre des informations détaillées sur les risques de crédit, les risques de marché et les risques de concentration.

IDENTIFICATION DES RISQUES

I - Définitions

1 - Risque de crédit

Risque que la contrepartie d'une opération fasse défaut avant le règlement définitif de l'ensemble des flux de trésorerie liés à l'opération (arrêté du 20 février 2007) et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière.

2 - Risque de liquidité

Risque d'éprouver des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers.

3 - Risque de marché

Les risques de marché au sens large se définissent comme les risques de pertes résultant d'une évolution défavorable des marchés de taux, d'actions, de change, et de leurs produits dérivés.

II - Processus de prise de risque

1 - Dispositif de décision

Hors activités de marché, au-delà d'un certain seuil, tout investissement fait l'objet d'un Comité des engagements en présence du directeur général.

1.1 - Engagements hors activités d'investisseur financier

Les métiers sont responsables de leurs propres engagements (dans le cadre d'orientations définies dans des lettres d'objectifs annuelles, validées par le directeur général).

Hors activités de marché, les engagements sont décidés dans des comités métiers de différents niveaux. La DRCI participe de droit à tout comité d'engagement représentant la dernière instance de décision au sein d'une direction. Elle se réserve la possibilité de faire valoir ses avis, avant décision, et de demander des compléments d'information sur le risque. Elle fournit un double regard sur la conformité stratégique du projet, la bonne identification des risques et leur éventuelle couverture ainsi que sur la correcte rémunération au sens de la classe d'actifs. Son opposition éventuelle à un dossier requiert, pour être levée, une décision expresse du plus haut échelon de la hiérarchie du métier et fait l'objet d'un reporting au Comité de direction de la Caisse des Dépôts.

1.2 - Engagements sur activités d'investisseur financier

La gestion des portefeuilles d'actifs financiers est effectuée dans le cadre d'univers d'investissements dûment autorisés et de processus de gestion définis. Le souci de réactivité nécessaire

dans les gestions des portefeuilles financiers a conduit à adopter un dispositif distinct de celui des autres engagements.

Pour ces activités de portefeuilles, l'exercice d'un deuxième regard sur les risques est assuré par la participation de la DRCI aux comités mensuels actif-passif et aux comités trimestriels de suivi des portefeuilles, présidés par le directeur général, où sont examinées les orientations de gestion pour la période à venir.

Ce comité trimestriel examine la gestion passée et, tout spécialement une fois par an, les orientations à donner à la gestion pour l'année à venir, à la lumière d'une évaluation à moyen terme (typiquement 5 ans) des objectifs et des risques financiers du bilan. Ces exercices sont fondés sur des analyses approfondies de l'équilibre actif-passif prévisionnel des bilans, effectuées par une équipe dédiée. Les grandes orientations d'allocation d'actif sont déclinées ensuite classe d'actifs par classe d'actifs.

Les placements en immobilier et *private equity* font en outre l'objet de comités d'investissements spécifiques.

2 - Procédure de surveillance

Concernant les risques de crédit des portefeuilles financiers, le Comité des risques de contrepartie déjà évoqué plus haut se réunit mensuellement pour définir des limites de risques par contrepartie sur proposition de la DRCI et examine le respect des limites au cours du mois passé. Les propositions de limites de risques sont élaborées par la DRCI suivant des méthodes qui visent notamment la diversification des risques au sein des portefeuilles. Le respect de ces limites est en outre contrôlé quotidiennement par la DRCI. Les risques de marché font l'objet de limites propres à chaque portefeuille.

Le reporting mensuel des comités de gestion financière intègre des mesures de risque pour chacune de ces limites.

3 - Procédure de réduction de risques

Concernant les portefeuilles taux, les garanties sur émetteurs, émissions ou opérations sont dûment prises en compte dans les systèmes d'information et utilisées pour calculer l'exposition au risque de crédit au niveau des garants concernés.

La Caisse des Dépôts n'a pas recours aux techniques de réduction de risque par titrisation de créances.

4 - Procédure de dépréciation

4.1 - Les Comités de provisionnement métier et fédéral

Une procédure de provisionnement et de passage en compte de résultat (charges ou produits) est opérationnelle au sein de l'Établissement public.

Selon cette procédure, les décisions en matière de provisions sont prises par des comités de provisions positionnés à 2 niveaux

en fonction de limites de délégation accordées, appréciées par opération : le Comité de provisionnement métier et le Comité de provisionnement fédéral.

Ces comités ont à connaître les provisions réglementées, les provisions pour risques et charges ainsi que les provisions pour dépréciation des éléments d'actifs (créances douteuses, parts dans les entreprises liées et titres de participations, immobilisations). Des dépréciations sont notamment constatées, en cas de risque de non-recouvrement des encours douteux ou compromis et en cas de perte potentielle sur les titres (par référence à la valeur d'usage ou d'utilité).

Les 2 instances se tiennent à périodicité trimestrielle et les décisions sont prises sur la base d'un dossier contenant les éléments nécessaires à la compréhension et à la validation des montants de dépréciations proposées. Les Comités de provision métiers statuent sur les flux compris entre 50 et 300 K€. Ils examinent les stocks compris entre 1,5 M€ et 4 M€ pour un tiers ou un dossier donné. Le Comité de provision fédéral statue sur les dossiers supérieurs à 300 K€ en flux et examine les stocks supérieurs à 4 M€.

La Direction juridique et fiscale et la DRCI sont des membres permanents du Comité de provisionnement fédéral.

4.2 - Le comité de provision des portefeuilles actions

Un comité spécifique a été mis en place afin de décider des éventuelles provisions pour dépréciation des titres cotés et non cotés de l'activité de portefeuille. Il se réunit trimestriellement en présence de la DRCI et de la Direction juridique et fiscale. Le comité apprécie les propositions de dépréciations selon 2 référentiels :

- Normes françaises : une valeur d'utilité est déterminée en tenant compte des perspectives générales d'évolution de l'émetteur et de l'horizon de détention. Pour les sociétés cotées, la moyenne des cours de bourse constatés sur une période suffisamment longue, tenant compte de l'horizon de détention envisagé pour atténuer l'effet de fortes variations ponctuelles de cours de bourse, est généralement représentative de la valeur d'utilité.

- Normes IFRS : concernant les titres de capitaux propres, une dépréciation est constatée en cas d'indices objectifs de dépréciation durable des actifs concernés. Une dépréciation se caractérise par une baisse durable, c'est-à-dire importante et prolongée de la valeur de marché du titre par rapport à son prix d'acquisition. Lorsque ces critères de baisse importante et prolongée de la valeur du titre sont réunis, la dépréciation n'est qualifiée de durable au plan comptable que si elle traduit effectivement une perte probable.

III - Méthodes et mesure des risques

■ Exposition au risque de crédit

(en millions d'euros)	31.12.2007	31.12.2006
Caisse, banques centrales, CCP	5	18
Actifs financiers à la juste valeur par résultat (hors titres à revenu variable)	14 575	13 934
Instruments financiers dérivés de couverture	109	24
Actifs financiers disponibles à la vente (hors titres à revenu variable)	80 463	83 555
Prêts et créances sur les établissements de crédit	4 942	5 253
Prêts et créances sur la clientèle	19 457	13 976
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	17 399	15 325
Exposition des engagements au bilan nets de dépréciation	136 950	132 085
Engagements de financement donnés	12 873	12 113
Engagements de garantie financière donnés	3 354	3 881
Autres engagements donnés	2 302	2 105
Provisions pour engagements donnés	(5)	(36)
Exposition des engagements hors-bilan nets des provisions	18 524	18 063
Total de l'exposition nette	155 474	150 148

Le total de l'exposition nette du groupe Caisse des Dépôts regroupe essentiellement la Section générale de la Caisse des Dépôts et la CNP :
- au 31 décembre 2006, la Section générale de la Caisse des Dépôts représente 54 % du total et la CNP 43 % ;
- au 31 décembre 2007, la Section générale de la Caisse des Dépôts représente 47 % du total et la CNP 48 %.
Les autres filiales du groupe Caisse des Dépôts sont considérées comme non significatives.

1 - Risque de crédit

Les risques de crédit des portefeuilles de taux sont mesurés à partir de la somme des engagements par catégories homogènes d'appréciation des risques de crédit (notations).

Une équipe d'analystes de la DRCI attribue aux émetteurs (hors titrisations) des notes en fonction de leur risque de crédit, sur une échelle homogène avec celle utilisée par les agences de "rating". L'importance de l'engagement calculé, pour un émetteur donné, est fonction de la valeur de marché des titres sur lesquels porte l'engagement, et de leur nature. Pour les produits dérivés, l'engagement intègre un complément additif ("add-on") représentatif d'une exposition future possible au risque.

Les titrisations en portefeuille font l'objet d'une échelle d'appréciations qualitatives internes spécifiques permettant de nuancer leur qualité, la Caisse des Dépôts n'ayant recours qu'à des titrisations notées AAA par au moins une agence.

Les contreparties des métiers prêteurs font l'objet d'un score par des équipes dédiées, logées au sein des métiers.

La crise financière dite des "subprimes"

- Dans le contexte de crise financière intervenue au cours du second semestre 2007, la Caisse des Dépôts a renforcé son suivi des risques financiers, notamment concernant l'ensemble des contreparties des portefeuilles de taux de la Section générale qui font l'objet d'un suivi du risque de crédit, suivi renforcé depuis cet été sur les contreparties jugées les plus sensibles à la crise.

- À ce jour, aucun défaut n'a été constaté sur les titres détenus dans les portefeuilles financiers depuis le début de la crise et **la Caisse des Dépôts n'a recensé aucune exposition directe au marché hypothécaire américain et donc par conséquent au marché des "subprimes" américains.**

Les portefeuilles de titres à l'exception de ceux détenus jusqu'à l'échéance ont été, conformément aux principes IFRS, évalués à leur juste valeur qui, pour l'essentiel des portefeuilles, correspond au cours de bourse au 31 décembre.

À noter que la Section générale détient dans une optique de placement des parts d'ABS (Asset Backed Securities) pour un montant total de 0,8 Md€. Ce portefeuille intègre notamment des parts de RMBS (titrisations hypothécaires), portant exclusivement sur le marché européen et notées AAA, évaluées selon leur valeur probable de négociation.

On peut considérer l'évolution négative des indices actions depuis juin 2007 comme une conséquence indirecte de la crise des subprimes. Ce phénomène se traduit pour la Caisse des Dépôts par une baisse des plus-values latentes de ses portefeuilles d'actions. En effet, une baisse de 10 % des marchés actions aurait un impact négatif de 1 622 M€ (dont 141 M€ sur CNP Assurances) sur les capitaux propres.

■ Ventilation des actifs financiers par nature

	31.12.2007					
(en millions d'euros)	Actifs financiers bruts*	Dont actifs financiers sains	Dont actifs financiers en souffrance non dépréciés	Dont actifs financiers dépréciés	Dépréciations sur actifs financiers	Exposition des engagements au bilan nets de dépréciation
Caisse, banques centrales, CCP	5	5				5
Actifs financiers à la juste valeur par résultat (hors titres à revenu variable)	14 575	14 575				14 575
Instruments financiers dérivés de couverture	109	109				109
Actifs financiers disponibles à la vente (hors titres à revenu variable)	80 463	80 463				80 463
Prêts et créances sur les établissements de crédit	5 090	4 942		148	(148)	4 942
Prêts et créances sur la clientèle	19 694	19 224	15	455	(237)	19 457
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	17 399	17 399				17 399
Total des actifs financiers	137 335	136 717	15	603	(385)	136 950

* Il n'existe aucun actif financier renégocié à la clôture.

31.12.2006

(en millions d'euros)	Actifs financiers bruts*	<i>Dont actifs financiers sains</i>	<i>Dont actifs financiers en souffrance non dépréciés</i>	<i>Dont actifs financiers dépréciés</i>	Dépréciations sur actifs financiers	Exposition des engagements au bilan nets de dépréciation
Caisse, banques centrales, CCP	18	18				18
Actifs financiers à la juste valeur par résultat (hors titres à revenu variable)	13 933	13 933				13 933
Instruments financiers dérivés de couverture	24	24				24
Actifs financiers disponibles à la vente (hors titres à revenu variable)	83 555	83 555				83 555
Prêts et créances sur les établissements de crédit	5 392	5 254		138	(138)	5 254
Prêts et créances sur la clientèle	14 208	13 897	8	303	(232)	13 976
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	15 325	15 325				15 325
Total des actifs financiers	132 455	132 006	8	441	(370)	132 085

* Il n'existe aucun actif financier renégocié à la clôture.

2 - Risque de concentration

Les risques de concentration sont appréciés de la manière suivante :

> pour les portefeuilles de taux, par les sommes d'engagements :

- par zone géographique ;
- secteur ;
- pour les 50 plus grosses contreparties ;

> pour les portefeuilles actions :

- concentration sectorielle : par la "Value at Risk" de marché du portefeuille par secteur ;
- concentration individuelle : par l'indice de Gini et l'indice de Herfindahl.

> pour l'ensemble des engagements de la Caisse des Dépôts : par la somme des expositions, au sens du risque crédit Bâle II, sur les premières contreparties, et par l'indice de Herfindahl calculé sur ces expositions.

■ Ventilation des actifs financiers sains par notation de crédit

(en millions d'euros)	31.12.2007	31.12.2006
AAA	49 728	50 442
AA	42 321	37 358
A	15 854	21 655
BBB	2 229	1 520
BB	1 359	1 002
B	9	14
< B		
Non noté	1 070	428
Total des actifs financiers sains	112 570	112 419

■ Ventilation des actifs financiers sains par secteur et zone géographique

(en millions d'euros)	31.12.2007	31.12.2006
États et assimilés	143	140
Ressources et industries de base	55	61
Industries généralistes	3	5
Services et biens de consommation cycliques	22	6
Services et biens de consommation non cycliques	16	12
Services aux collectivités	111	116
Sociétés financières	19 408	14 774
Technologies de l'information		
Autres	4 389	4 473
Répartition par agent économique des prêts et créances	24 147	19 587
France	62 010	67 883
Autres pays de l'Union européenne	56 760	46 421
Autres pays d'Europe	162	2 888
Amérique du Nord	7 850	7 839
Amérique Centrale et du Sud	1 504	998
Afrique et Moyen-Orient	20	16
Asie et Océanie	1 362	408
Autres	7 049	5 553
Répartition par zone géographique des actifs financiers sains	136 717	132 006

3 - Risque de liquidité

■ Passifs financiers par durée restant à courir

31.12.2007							
(en millions d'euros)	À vue	De 1 mois à 3 mois	De 3 mois à 12 mois	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Durée indéterminée	Total des passifs financiers
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	215		84	184	1 054		1 537
Instruments financiers dérivés de couverture de flux	12			38	22		72
Dettes envers les établissements de crédit	11 204	5 420	1 461	2 431	3 282	26	23 824
Dettes envers la clientèle	35 249	1 945	2 731	435	2	4 697	45 059
Dettes représentées par un titre	3 045	2 015	1 435	8	1 320		7 823
Dettes subordonnées	4			180	501	91	776
Total des passifs financiers	49 729	9 380	5 711	3 276	6 181	4 814	79 091

31.12.2006							
(en millions d'euros)	À vue	De 1 mois à 3 mois	De 3 mois à 12 mois	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Durée indéterminée	Total des passifs financiers
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	325		17	119	380		841
Instruments financiers dérivés de couverture de flux	12						12
Dettes envers les établissements de crédit	12 432	1 776	7 922	2 160	1 554	47	25 891
Dettes envers la clientèle	32 875	6 062	1 015	316	594	4 260	45 122
Dettes représentées par un titre	3 941	1 487	3 913	238	735		10 314
Dettes subordonnées	1			168	457	83	709
Total des passifs financiers	49 586	9 325	12 867	3 001	3 720	4 390	82 889

Le risque de liquidité de la **Caisse des Dépôts (Section générale)** est suivi au moyen du gap mesurant l'excédent de passif par rapport à l'actif et son évolution dans le temps en mort du bilan. Les dépôts sont pris en compte conventionnellement de la même façon que dans les gaps de taux.

Les chiffres ci-dessous correspondent à 100 % du groupe CNP tandis que la Caisse des Dépôts consolide le groupe CNP à 40,11 % par intégration proportionnelle.

Pour le **groupe CNP** le risque de liquidité correspond à l'analyse des flux futurs d'actifs et des projections de paiements par échéance.

■ Flux futurs d'actifs au 31 décembre 2007

(en millions d'euros)	< 1 an	Entre 1 et 5 ans	Entre 5 et 10 ans	Entre 10 et 15 ans
AFS	20999	65387	65372	41017
TRADING	3060	13927	9421	3103
HTM	161	726	277	103

■ Projections de paiements par échéance au 31 décembre 2007

(en millions d'euros)	< 1 an	Entre 1 et 5 ans	Entre 5 et 10 ans	Entre 10 et 15 ans	Plus de 15 ans
Passifs liés à des contrats d'assurance et d'investissement (y compris UC)	14349	72657	56077	51159	166695

■ Flux futurs d'actifs au 31 décembre 2006

(en millions d'euros)	< 1 an	Entre 1 et 5 ans	Entre 5 et 10 ans	Entre 10 et 15 ans
AFS	16360	62388	60313	30074
TRADING	4019	11882	8456	2458
HTM	91	553	333	96

■ Projections de paiements par échéance au 31 décembre 2006

(en millions d'euros)	< 1 an	Entre 1 et 5 ans	Entre 5 et 10 ans	Entre 10 et 15 ans	Plus de 15 ans
Passifs liés à des contrats d'assurance et d'investissement (y compris UC)	13361	64696	50322	43276	130827

4 - Risque de marché

4.1 - Les risques de marché

La **Caisse des Dépôts (Section générale)** calcule :

- > pour les portefeuilles actions : - au sein de la DRCI, des VaR (1 an, 99%), par une méthode de Monte-Carlo, à l'aide de l'outil Riskdata. C'est cet indicateur qui fait l'objet d'un reporting aux instances de gouvernance;
- > pour le portefeuille d'arbitrage de taux (création en 2007) : - une VaR (10 jours, 99%), à l'aide de l'outil Bloomberg.

■ Indicateurs au 31 décembre 2007

	VaR (1 an, 99%)	VaR (10 jours, 99%)
Portefeuilles actions	7 315 M€	
Portefeuille d'arbitrage taux		0,34 M€

■ Indicateurs au 31 décembre 2006

VaR (1 an, 99 %)

Portefeuilles actions	6 443 M€
-----------------------	----------

Le **groupe CNP** met en œuvre des tests de sensibilité visant à estimer l'exposition du groupe aux fluctuations des cours de bourse. Le périmètre couvert reprend outre CNP Assurances SA,

les filiales les plus significatives du groupe en France, la filiale brésilienne et la filiale italienne. Ce test de sensibilité mesure l'impact d'une variation de la valeur des actions de plus et moins 10%.

(en millions d'euros)

	Actions + 10 %	Actions - 10 %
Impact sur le résultat 2007	97,8	-111,7
Impact sur le résultat 2006	115,8	-123,8

4.2 - Le risque de change

Pour la **Caisse des Dépôts (Section générale)**, le risque de change comptable est totalement couvert, les positions en devises à l'actif étant financées par emprunt de la devise. L'écart entre la position de change économique et la position de change comptable, qui correspond aux plus ou moins-values latentes, reste en revanche non couvert.

Cet écart est suivi par le calcul d'une "Value at Risk."

Pour le **groupe CNP**, les portefeuilles d'actifs sont principalement investis en valeurs de la zone euro. L'exposition au risque de change au titre des portefeuilles d'investissement est donc très limitée : moins de 1 % des placements des sociétés françaises du groupe sont libellés dans une devise autre que l'euro.

et taux fixes. La position à taux fixe est suivie par le gap taux fixe qui mesure l'excédent de passif taux fixe par rapport à l'actif taux fixe, et l'évolution de cet excédent dans le temps au fur et à mesure des tombées en mort du bilan. Les dépôts sont pris en compte avec une décote croissante dans le temps.

La sensibilité de la marge annuelle à une déformation des taux est aussi calculée à travers 3 scénarios :

- hausse immédiate des taux courts de 100 points de base ;
- hausse de 100 points de base par an, tous les ans pendant 3 ans ;
- hausse de 100 points de base pendant 6 mois puis retour à la condition initiale.

Ces 3 scénarios permettent de mesurer respectivement l'impact d'un choc brusque, d'une tendance sans volatilité, et d'une volatilité sans tendance.

4.3 - Le risque global de taux

La **Caisse des Dépôts (Section générale)** distingue les actifs et passifs selon 3 natures de taux : taux conventionnels, taux variables

■ Indicateurs au 31 décembre 2007

(en millions d'euros)

Sensibilité de la marge globale aux taux courts en M€

Année	Scénario 1	Scénario 2	Scénario 3
2008	-1,06	-5,39	1,75
2009	-28,11	-43,36	-13,98
2010	-29,11	-73,96	-14,58

■ Indicateurs au 31 décembre 2006

(en millions d'euros)

Sensibilité de la marge globale aux taux courts en M€

Année	Scénario 1	Scénario 2	Scénario 3
2007	-68,41	-36,59	-34,08
2008	-71,79	-71,79	-23,63
2009	-44,92	-113,93	-22,57

Le **groupe CNP** met en œuvre des tests de sensibilité visant à estimer l'exposition du groupe aux fluctuations des taux d'intérêt. Le périmètre couvert reprend outre CNP Assurances SA, les filiales les plus signifi-

catives du groupe en France, la filiale brésilienne et la filiale italienne. Ce test de sensibilité mesure l'impact en résultat d'une variation des taux d'intérêt de plus et moins 100 bp en tenant compte des couvertures.

(en millions d'euros)

	Taux d'intérêt + 100bp	Taux d'intérêt - 100bp
Impact sur le résultat 2007	-13,3	33,1
Impact sur le résultat 2006	4,7	31,4

5 - Risque d'assurance

5.1 - Termes et conditions des contrats

■ Nature des risques couverts par classe de contrats et description sommaire des branches

Les engagements de l'assureur diffèrent selon l'objet du contrat d'assurance et conduisent à distinguer 3 classes de contrats : épargne, retraite et prévoyance.

Engagement de nature essentiellement financière pour les contrats d'épargne

Au sein de ces catégories de contrats, on distingue :
 - les contrats ou supports libellés en euros pour lesquels l'assureur s'engage au paiement d'un capital augmenté d'un éventuel Taux minimum garanti (TMG) et complété d'une participation aux bénéfices en cas de décès, de rachat ou de bonne fin ;
 - les contrats en unités de compte pour lesquels l'assuré porte le risque financier et pour lesquels l'engagement de l'assureur correspond aux garanties complémentaires proposées, du type garantie de capital en cas de décès.

Engagement de nature technique et financière pour les contrats de retraite

Les engagements sur les rentes viagères sont la conjonction de la durée viagère qui est aléatoire, et du taux d'intérêt qui traduit la rémunération du capital aliéné géré par l'assureur.

Engagement de nature technique essentiellement pour les contrats de risque

Au sein des produits de prévoyance, les principaux facteurs d'appréciation des risques sont l'âge, le sexe et la catégorie socioprofessionnelle.

■ Description des principales garanties accordées

Les contrats d'épargne en euros se caractérisent par le versement d'un capital et regroupent différents types de contrats qui présentent généralement des garanties de capitalisation des primes versées à un taux minimal et font l'objet d'une clause de participation aux bénéfices.

Les contrats d'épargne en unités de compte se caractérisent par l'absence de garantie principale. Ils offrent toutefois des garanties complémentaires permettant de garantir le paiement d'un capital en cas d'événement imprévisible tel que le décès ou l'invalidité totale et définitive.

Les contrats de retraite se caractérisent par le versement d'une rente viagère, complément de revenu à la retraite. À cette catégorie de contrats, on rattache les indemnités de fin de carrière qui se caractérisent par le paiement de l'indemnité par prélèvement sur le fonds constitué dans la limite de ses disponibilités.

Les contrats de risque ou de prévoyance regroupent différents types de garanties principales attachées au décès, à l'incapacité, l'invalidité, la dépendance, la santé et au chômage.

À ces contrats s'ajoutent des contrats dommages et responsabilité civile commercialisés par les filiales Global Nao Vida au Portugal et Caixa Seguros au Brésil. Parmi ces contrats, les garanties couvertes comprennent l'assurance construction et l'assurance automobile. Ces garanties sont définies conformément à la réglementation locale. La part des engagements au titre des contrats dommages et responsabilité civile est marginale, comparativement aux engagements attachés à la personne garantis par le groupe CNP Assurances.

■ Caractéristiques générales des clauses de participation aux bénéfices

Les contrats d'épargne en euros mais aussi certains contrats de prévoyance collective et certains contrats de retraite présentent des clauses de participation aux bénéfices. Par ces clauses, les parties s'engagent à partager selon des principes définis au contrat une partie des produits financiers issus du placement des provisions techniques du contrat, mais également pour les contrats de retraite ou de prévoyance une partie des résultats techniques.

■ Politique d'attribution et d'allocation des participations aux bénéfices

La politique d'attribution et d'allocation des participations aux bénéfices est le plus souvent discrétionnaire. La participation aux bénéfices est déterminée par l'assureur dans le cadre de sa politique commerciale dans le respect des conditions contractuelles et réglementaires.

■ Bases de détermination des taux de participation aux bénéfices

La base de détermination des taux de participation aux bénéfices reste assise sur la comptabilité locale.

5.2 - Évaluation des contrats d'assurance (hypothèses et sensibilités)

■ Modèles d'estimation des provisions techniques

L'évaluation des provisions techniques résulte d'une approche prudentielle qui peut être résumée comme suit :

- la maîtrise des risques liés à la baisse des taux d'intérêt ;
- le souci de mettre à niveau au plus vite les provisions suite aux changements de table de mortalité ;
- la prise en compte de tables d'expérience pour les contrats de rentes en service lorsque la sinistralité observée apparaît significativement plus faible que la mortalité attendue.

Cette évaluation repose sur la maîtrise des périodes inventoriées, la mise à disposition à chaque inventaire de fichiers permettant de valider la cohérence des provisions avec les flux techniques, des audits récurrents des calculs effectués par les systèmes de gestion, et l'évaluation régulière des risques via un suivi des engagements de taux par des calculs prospectifs, avec la prise en compte des engagements dépassant les limites réglementaires, et des analyses détaillées et des études statistiques pour les contrats de prévoyance, avec suivi des sinistres et du rythme de consommation des provisions.

5.3 - Concentration du risque d'assurance

■ Mesure dans laquelle ce risque est atténué par la réassurance

La couverture de réassurance recherchée par CNP Assurances est destinée à garantir la régularité des résultats de la société et à lui permettre de développer ses possibilités de souscription. La politique de réassurance de CNP Assurances est définie en Directoire et répond aux objectifs suivants :

- politique de groupe qui intègre les contrats souscrits en direct, les acceptations d'organismes de prévoyance, les acceptations des filiales ;
- protection globale du compte d'exploitation via des couvertures en réassurance non proportionnelle, adaptées à la taille de CNP Assurances : protection Catastrophe (excédent par événement) et excédent de sinistres par tête ; partage des risques pris sur des affaires nouvelles de grande taille.

■ Exposition au risque de catastrophe et risque de cumul

L'ensemble des portefeuilles est protégé en excédent catastrophe par des réassureurs professionnels.

> Portefeuille individuel : l'ensemble des portefeuilles individuels du groupe CNP Assurances est couvert par une protection Décès-PTIA auprès de réassureurs du marché.

> Portefeuille collectif : l'ensemble des portefeuilles collectifs du groupe CNP Assurances est couvert par une protection Décès-IPA3 dans le cadre du pool Bureau commun des assurances collectives.

L'ensemble des portefeuilles du groupe CNP Assurances est également couvert pour les capitaux élevés en cas de Décès-IPA3 d'un assuré. Une analyse annuelle des portefeuilles réassurés est réalisée.

Le portefeuille d'assurances dommages et responsabilité civile, détenu par le groupe CNP au Portugal à travers sa filiale Global Nao Vida, est également couvert par une protection de marché.

5.4 - Options, garanties et dérivés incorporés non séparés

■ Informations sur les expositions au risque de taux d'intérêt ou au risque de marché généré par des dérivés incorporés

Une classification des contrats d'épargne en euros présentant des taux garantis par degré d'engagement décroissant a été établie :

- contrats comportant un taux minimum garanti et une participation garantie au terme ;
- contrats à taux majoré fixe (75 % du TME en général) sur une durée de 8 ans au plus ;
- contrats dont le taux minimum garanti est inférieur à 60 % du TME à la date du versement.

5.5 - Risque de crédit (spécificités des contrats d'assurance)

■ Informations sur le risque lié à la réassurance souscrite/termes et conditions des garanties reçues ou données

La solvabilité des réassureurs est vérifiée régulièrement et la notation constitue un critère discriminant pour la sélection des couvertures.

Pour les couvertures en excédent apportées à la CNP par des réassureurs professionnels, la notation de ces derniers est comprise entre A- et AAA.

■ Informations sur le risque lié aux contrats d'assurance crédit et aux garanties financières/informations sur le risque lié aux comptes courants intermédiaires

Les contrats d'assurance présentent des risques spécifiques tels que les risques de contentieux avec les assurés ou leurs ayants droit.

Les assignations enregistrées en 2007 et portant sur des litiges avec les assurés ou leurs ayants droit à la suite de désaccords sur les positions prises par la CNP enregistrent une légère baisse de 3 % par rapport à l'exercice 2006. De même, le nombre de contentieux en stock accuse cette année une baisse de 11 %, ce qui porte à 1 874 les procès en cours au 31 décembre 2007. Cette baisse est la conséquence du rythme accru d'affaires classées (+2,5 % d'affaires classées en 2007 par rapport à 2006).

Ce chiffre est à comparer au nombre de contrats gérés par la CNP tant en assurance individuelle que collective.

Les litiges portent pour les deux tiers sur les clauses liées au risque incapacité de travail temporaire et de façon secondaire sur le risque décès.

9. Périmètre de consolidation du groupe Caisse des Dépôts

GROUPES/SOCIÉTÉS	31 décembre 2007			31 décembre 2006		
	Méthode	% Intégration	% Intérêt	Méthode	% Intégration	% Intérêt
Pôle Caisse des Dépôts						
Caisse des Dépôts						
CAISSE DES DÉPÔTS (SECTION GÉNÉRALE)	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
AEW EUROPE	EQUI	40,00	40,00			
ALTEAU SA	GLOB	100,00	51,00	GLOB	100,00	51,00
C3D INVESTMENT ⁽¹⁾				GLOB	100,00	100,00
CDC HOLDING FINANCE ⁽²⁾				GLOB	100,00	100,00
CDC PROJETS URBAINS ⁽³⁾				GLOB	100,00	100,00
FINANCIÈRE TRANSDEV SA	GLOB	100,00	50,11	GLOB	100,00	50,12
GROUPE BETURE / CAP ATRIUM SASU	GLOB	100,00	99,96	GLOB	100,00	99,96
INFORMATIQUE CDC	GLOB	100,00	40,00	GLOB	100,00	40,00
SCI SARIHV	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
TOUR DESCARTES ⁽⁴⁾				PROP	66,67	53,77
SOCIETE FONCIÈRE ANATOLE FRANCE ⁽⁵⁾				GLOB	100,00	100,00
QUAI ANATOLE FRANCE SCI	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
SCI ATHOS	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
SCI AUSTERLITZ	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
SCI RIVE GAUCHE	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
URBA CLUB	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
Groupe Anatol Invest						
ANATOL INVEST HOLDING FRANCE	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
ANATOL INVEST HOLDING BV	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
PBW REAL ESTATE FUND	GLOB	100,00	90,00	EQUI	50,00	50,00
ATRIUM TOWER	GLOB	100,00	90,00	EQUI	50,00	50,00
BRISTOL	GLOB	100,00	90,00	EQUI	50,00	50,00
IBC	GLOB	100,00	90,00	EQUI	50,00	50,00
MOMPARK MFC	GLOB	100,00	90,00	EQUI	50,00	50,00
MYSLBEK	GLOB	100,00	90,00	EQUI	50,00	50,00
PAIGE INVESTMENTS	GLOB	100,00	90,00	EQUI	50,00	50,00
WEBC	GLOB	100,00	90,00	EQUI	50,00	50,00

GROUPES/SOCIÉTÉS	31 décembre 2007			31 décembre 2006		
	Méthode	% Intégration	% Intérêt	Méthode	% Intégration	% Intérêt
Groupe OSEO Financement						
OSEO FINANCEMENT	EQUI	43,23	43,23	EQUI	43,15	43,15
AUXICONSEIL	EQUI	43,23	43,23	EQUI	43,15	43,15
AUXIFINANCES	EQUI	43,23	43,23	EQUI	43,15	43,15
AVENIR ENTREPRISES INVESTISSEMENT	EQUI	43,23	34,70	EQUI	43,15	34,64
AVENIR TOURISME	EQUI	43,23	24,25	EQUI	43,15	24,21
COMPAGNIE AUXILIAIRE OSEO	EQUI	43,23	43,23	EQUI	43,15	43,15
OSEO BRETAGNE	EQUI	43,23	38,72	EQUI	43,15	38,65
OSEO GARANTIE	EQUI	43,23	25,88	EQUI	43,15	25,82
OSEO GARANTIE RÉGIONS	EQUI	43,23	13,59	EQUI	43,15	13,55
Groupe Logistis						
LOGISTIS	EQUI	33,33	33,33	EQUI	33,33	33,33
SCI ARTOIPOLE ARRAS	EQUI	33,33	33,33	EQUI	33,33	33,33
SCI CLESUD	EQUI	33,33	33,33	EQUI	33,33	33,33
SCI EUROCENTRE TOULOUSE	EQUI	33,33	33,33	EQUI	33,33	33,33
SCI FRETIN LESQUIN	EQUI	33,33	33,33			
SCI PARIS SUD VI	EQUI	33,33	33,33	EQUI	33,33	33,33
SCI PARISUD	EQUI	33,33	33,33	EQUI	33,33	33,33
SCI PARISUD BAT D	EQUI	33,33	33,33	EQUI	33,33	33,33
SCI PLAINE DE L'AIN	EQUI	33,33	33,33	EQUI	33,33	33,33
SCI PLAINE DE L'AIN BAT C	EQUI	33,33	33,33	EQUI	33,33	33,33
SCI PORTE DE FRANCE	EQUI	33,33	33,33	EQUI	33,33	33,33
SCI SAINT LAURENT DE MURE	EQUI	33,33	33,33	EQUI	33,33	33,33
SCI SAINT OUEN L'AUMÔNE	EQUI	33,33	33,33	EQUI	33,33	33,33
Pôle Infrastructures						
CDC INFRASTRUCTURE	GLOB	100,00	100,00			
EUTELSAT COMMUNICATIONS	EQUI	25,80	25,80			
TYROL ACQUISITION 1 & CIE SCA	EQUI	23,99	23,99			
SÉCHÉ ENVIRONNEMENT	EQUI	20,00	20,00			
HIME ⁽⁶⁾	EQUI	47,00	47,00			
VERDUN PARTICIPATIONS 1	EQUI	49,00	49,00			

COMPTES CONSOLIDÉS

GROUPES/SOCIÉTÉS	31 décembre 2007			31 décembre 2006		
	Méthode	% Intégration	% Intérêt	Méthode	% Intégration	% Intérêt
Pôle Capital Investissement						
CDC CAPITAL INVESTISSEMENT	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
CDC ENTREPRISES I	GLOB	100,00	89,90	GLOB	100,00	89,89
CDC ENTREPRISES II	GLOB	100,00	51,85	GLOB	100,00	51,85
CDC ENTREPRISES CAPITAL INVESTISSEMENT	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
CDC ENTREPRISES HOLDING ⁽⁷⁾				GLOB	100,00	100,00
CDC INNOVATION	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
FCPR PART'COM	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
PART'COM	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
AVENIR ENTREPRISES GESTION	GLOB	100,00	51,00	GLOB	100,00	51,00
CDC ENTREPRISES	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
CDC ENTREPRISES PORTEFEUILLE	GLOB	100,00	100,00			
FFI PARTS A	GLOB	100,00	100,00			
FFI PARTS B	GLOB	100,00	100,00			
FPMEI	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
CDC ENTREPRISES VALEURS MOYENNES	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
CDC PME CROISSANCE	GLOB	100,00	55,47	GLOB	100,00	55,46
Pôle Assurance						
Groupe CNP Assurances						
CNP ASSURANCES ⁽⁸⁾	PROP	40,12	40,12	PROP	36,58	36,58
AEP3 SCI	PROP	40,12	40,12	PROP	36,58	36,58
AEP4 SCI	PROP	40,12	40,12	PROP	36,58	36,58
AL DENTE 33DEC	PROP	40,12	21,67			
ASSUR ECUR CROISSANCE	PROP	40,12	40,02	PROP	36,58	36,57
ASSURBAIL	PROP	40,12	39,75	PROP	36,58	36,24
ASSURIMMEUBLE	PROP	40,12	40,12	PROP	36,58	36,58
ASSURPOSTE	PROP	20,06	20,06	PROP	18,29	18,29
BOULE DE NEIGE 3DEC	PROP	40,12	23,21	PROP	36,58	20,72
CAIXA SEGUROS (Brésil)	PROP	40,12	20,76	PROP	36,58	18,93
CAPPUCCINO7 3DEC	PROP	40,12	19,89	PROP	36,58	18,03

GROUPES/SOCIÉTÉS	31 décembre 2007			31 décembre 2006		
	Méthode	% Intégration	% Intérêt	Méthode	% Intégration	% Intérêt
CDC IONIS FCP 4DEC	PROP	40,12	40,12	PROP	36,58	36,58
CIMO SCI	PROP	40,12	40,12	PROP	36,58	36,58
CNP ACP 10 FCP	PROP	40,12	20,04	PROP	36,58	18,33
CNP ACP OBLIG FCP	PROP	40,12	19,93	PROP	36,58	18,18
CNP ASSUR EURO SI	PROP	40,12	39,71	PROP	36,58	36,20
CNP ASSUR VAL SI	PROP	40,12	35,05	PROP	36,58	36,15
CNP CAPITALIA VITA (Italie)	PROP	40,12	23,07	PROP	36,58	21,03
CNP IAM	PROP	40,12	40,12	PROP	36,58	36,58
CNP IMMOBILIER	PROP	40,12	40,12	PROP	36,58	36,58
CNP INTERNATIONAL	PROP	40,12	40,12	PROP	36,58	36,58
CNP MONTP ACT	PROP	40,12	39,92	PROP	36,58	36,42
CNP SEGUROS DE VIDA (Argentine)	PROP	40,12	30,68	PROP	36,58	27,97
CNP VIDA (Espagne)	PROP	40,12	37,71			
DOUBLO MONDE 4	PROP	40,12	21,24	PROP	36,58	19,09
ECU EQUIL D 3DEC	PROP	40,12	37,79	PROP	36,58	34,10
ECUR DYN 3DEC	PROP	40,12	21,97			
ÉCUREUIL VIE ⁽⁹⁾				PROP	36,58	18,29
EPARCOURT SICAV SI				PROP	36,58	25,60
GLOBAL (Portugal)	PROP	40,12	33,51	PROP	36,58	30,55
GLOBAL VIDA (Portugal)	PROP	40,12	33,53	PROP	36,58	30,57
INVESTISSEMENT TRÉSOR VIE - ITV	PROP	40,12	40,12	PROP	36,58	36,58
KALEIS DYN D 5DEC	PROP	40,12	34,36	PROP	36,58	30,93
KALEIS EQUIL D 5DEC	PROP	40,12	28,31	PROP	36,58	25,30
NATIXIS GLOBAL ASSET MANAGEMENT	EQUI	4,55	4,55	EQUI	5,64	5,64
PB6 SAS	PROP	20,06	20,06	PROP	18,29	18,29
PLENITUDE SI 5DEC	PROP	40,12	28,96	PROP	36,58	24,65
PREVIPOSTE	PROP	40,12	40,12	PROP	36,58	36,58
PROGRESSIO 5DEC	PROP	40,12	36,61	PROP	36,58	33,18
SICAC	PROP	40,12	40,12	PROP	36,58	36,58
UNIVERS CNP 1 FCP	PROP	40,12	40,12	PROP	36,58	36,54
VIVACCIO ACT 5DEC	PROP	40,12	32,98			

COMPTES CONSOLIDÉS

GROUPES/SOCIÉTÉS	31 décembre 2007			31 décembre 2006		
	Méthode	% Intégration	% Intérêt	Méthode	% Intégration	% Intérêt
Pôle Immobilier						
Groupe Icade						
ICADE SA ⁽¹⁰⁾	GLOB	100,00	62,14	GLOB	100,00	64,70
ICADE FONCIER DÉVELOPPEMENT	GLOB	100,00	62,14	GLOB	100,00	64,70
SAS PARIS NORD-EST ⁽¹¹⁾	PROP	80,00	68,64	PROP	80,00	69,41
ICADE 2	GLOB	100,00	62,14			
FONCIÈRE						
ICADE PATRIMOINE						
ICADE PATRIMOINE ⁽¹⁰⁾				GLOB	100,00	64,43
ICADE COMMERCES SAS	GLOB	100,00	62,14	GLOB	100,00	64,43
SA POUR LA CONSTRUCTION DE LOGEMENTS ÉCONOMIQUES (SACLE)				GLOB	100,00	64,70
SCI LOCATIVES (9 sociétés)	GLOB	100,00		GLOB	100,00	
ICADE EMGP						
ICADE EMGP ⁽¹⁰⁾				GLOB	100,00	53,49
SCI PDM 1	GLOB	100,00	62,14	GLOB	100,00	53,49
SCI PDM 2	GLOB	100,00	62,14	GLOB	100,00	53,49
SCI PDM 3	GLOB	100,00	62,14	GLOB	100,00	53,49
CFI	GLOB	100,00	62,14	GLOB	100,00	53,49
SCI SEVERINE	GLOB	100,00	37,29	GLOB	100,00	32,09
SCI 68 VICTOR HUGO	GLOB	100,00	62,14	GLOB	100,00	53,49
SCI BASSIN NORD	PROP	50,00	31,07	PROP	50,00	26,74
SCI BATI GAUTIER	GLOB	100,00	62,14	GLOB	100,00	53,49
SCI LE PARC DU MILLÉNAIRE	GLOB	100,00	62,14	GLOB	100,00	53,49
SERAEL SA	GLOB	100,00	61,80	GLOB	100,00	53,19
SNC LE PARC DU MILLÉNAIRE	GLOB	100,00	62,14	GLOB	100,00	53,49
ICADE FONCIÈRE DES PIMONTS						
ICADE FONCIÈRE DES PIMONTS ⁽¹⁰⁾				GLOB	100,00	61,31
ICADE RUE DES MARTINETS	GLOB	100,00	62,14			
ICADE TOUR DESCARTES	GLOB	100,00	62,14			
SA MESSINE PARTICIPATIONS	GLOB	100,00	62,14	GLOB	100,00	61,31

GROUPES/SOCIÉTÉS	31 décembre 2007			31 décembre 2006		
	Méthode	% Intégration	% Intérêt	Méthode	% Intégration	% Intérêt
SAS ODYSSEUM	PROP	50,00	31,07			
SCI CAMILLE DESMOULINS	GLOB	100,00	62,14	GLOB	100,00	61,31
SCI DU 1 TERRASSE BELLINI	PROP	33,33	20,71	PROP	33,33	20,43
SCI DU 114 AV. DES CHAMPS ÉLYSÉES	GLOB	100,00	62,14	GLOB	100,00	61,31
SCI DU 3/5 AV. DE FRIEDLAND	GLOB	100,00	62,14	GLOB	100,00	61,31
SCI DU 31 RUE DE MOGADOR	GLOB	100,00	62,14	GLOB	100,00	61,31
SCI DU 69 BLD HAUSSMANN	GLOB	100,00	62,14	GLOB	100,00	61,31
SCI MORIZET	GLOB	100,00	62,14	GLOB	100,00	61,31
TOUR DESCARTES ⁽⁴⁾	PROP	33,00	20,71			
VILLEJUIF	GLOB	100,00	62,14	GLOB	100,00	61,31
SIIC INVEST						
SIIC INVEST	GLOB	100,00	55,71			
HC INVESTISSEMENT	GLOB	100,00	55,71			
SCI XM CLERMONT FERRAND	GLOB	100,00	55,71			
SCI ZEUGMA	GLOB	100,00	55,71			
FONCIÈRES - Allemagne						
ICADE REIT	GLOB	100,00	62,14	GLOB	100,00	64,70
ICADE REIM GERMANY GMBH	GLOB	100,00	62,14	GLOB	100,00	64,70
ICADE REIM AHRENSDORF GMBH	GLOB	100,00	62,14	GLOB	100,00	64,70
ICADE REIM ARNULFSTRASSE MK8 GMBH	GLOB	100,00	62,14	GLOB	100,00	64,70
ICADE REIM ARNULFSTRASSE MK9 GMBH	GLOB	100,00	62,14	GLOB	100,00	64,70
ICADE REIM DACHAUER STRASSE GMBH	GLOB	100,00	62,14	GLOB	100,00	64,70
ICADE REIM FRANKENALLEE GMBH	GLOB	100,00	62,14	GLOB	100,00	64,70
ICADE REIM FRIESENSTRASSE HAUS 3 GMBH	GLOB	100,00	62,14	GLOB	100,00	64,70
ICADE REIM FRIESENSTRASSE HAUS 4 GMBH	GLOB	100,00	62,14	GLOB	100,00	64,70
ICADE REIM GOLDSTEINSTRASSE GMBH	GLOB	100,00	62,14	GLOB	100,00	64,70
ICADE REIM HOHENZOLLERNDAMM GMBH	GLOB	100,00	62,14	GLOB	100,00	64,70
ICADE REIM INDUSTRIESTRASSE (PRO 1) GMBH	GLOB	100,00	62,14	GLOB	100,00	64,70
ICADE REIM INDUSTRIESTRASSE (PRO 2) GMBH	GLOB	100,00	62,14	GLOB	100,00	64,70

COMPTES CONSOLIDÉS

GROUPES/SOCIÉTÉS	31 décembre 2007			31 décembre 2006		
	Méthode	% Intégration	% Intérêt	Méthode	% Intégration	% Intérêt
ICADE REIM INDUSTRIESTRASSE (PRO 3) GMBH	GLOB	100,00	62,14	GLOB	100,00	64,70
ICADE REIM INDUSTRIESTRASSE (PRO 4) GMBH	GLOB	100,00	62,14	GLOB	100,00	64,70
ICADE REIM KOCHSTRASSE GMBH	GLOB	100,00	62,14	GLOB	100,00	64,70
ICADE REIM MERCEDESSTRASSE GMBH	GLOB	100,00	62,14	GLOB	100,00	64,70
ICADE REIM RHINSTRASSE GMBH	GLOB	100,00	62,14	GLOB	100,00	64,70
ICADE REIM SALZUFERSTRASSE GMBH	GLOB	100,00	62,14	GLOB	100,00	64,70
ICADE REIM TURLLENSTRASSE GMBH	GLOB	100,00	62,14	GLOB	100,00	64,70
KABALO GRUNDSTÜCKS VERWALTUNGSGESELLSCHAFT MBH	GLOB	100,00	62,14	GLOB	100,00	61,40
KABALO GRUNDSTÜCKS VERWALTUNGSGESELLSCHAFT & CO KG	GLOB	100,00	62,14	GLOB	100,00	64,54
ICADE FONCIÈRE PUBLIQUE						
ICADE FONCIÈRE PUBLIQUE ⁽¹⁰⁾				GLOB	100,00	64,70
LES TOVETS	GLOB	100,00	62,14	GLOB	100,00	64,70
SCI 2 RUE ROLAND BUTHIER	GLOB	100,00	62,14			
SCI BÂTIMENT SUD-CENTRE HOSPITALIER PONTOISE	GLOB	100,00	62,14			
SCI BRAU-TAPIE	GLOB	100,00	62,14			
SCI BSM DU CHU DE NANCY	GLOB	100,00	62,14			
SCI COMMISSARIAT NICE LES MOULINS ⁽¹²⁾	GLOB	100,00	81,07			
SCI DE LA VISION ⁽¹³⁾	PROP	65,00	56,67	PROP	65,00	57,24
SCI DU CENTRE DES ARCHIVES DIPLOMATIQUES ⁽¹⁴⁾	PROP	66,00	57,67	PROP	66,00	58,24
SCI DU LARRY	GLOB	100,00	62,14			
SCI POLICE DE MEAUX	GLOB	100,00	62,14	GLOB	100,00	64,58
PROMOTION						
GROUPE ICADE CAPRI						
ICADE CAPRI (87 sociétés en GLOB)	GLOB			GLOB		
ICADE CAPRI (47 sociétés en PROP)	PROP			PROP		
ICADE CAPRI (11 sociétés en EQUI)	EQUI			EQUI		
OPÉRA CONSTRUCTION						
OPÉRA CONSTRUCTION (75 sociétés en GLOB)	GLOB					

GROUPES/SOCIÉTÉS	31 décembre 2007			31 décembre 2006		
	Méthode	% Intégration	% Intérêt	Méthode	% Intégration	% Intérêt
OPÉRA CONSTRUCTION (31 sociétés en PROP)	PROP					
ICADE TERTIAL						
ICADE TERTIAL	GLOB	100,00	62,14	GLOB	100,00	64,70
AMÉNAGEMENT CROIX DE BERNY	GLOB	100,00	38,96	GLOB	100,00	40,57
ANTONY PARC II SCI	GLOB	100,00	62,14	GLOB	100,00	64,70
LES PORTES D'ARCUEIL A SNC	GLOB	100,00	62,14	GLOB	100,00	64,70
LES PORTES D'ARCUEIL B SNC	GLOB	100,00	62,14	GLOB	100,00	64,70
LES PORTES D'ARCUEIL C SNC	GLOB	100,00	62,14	GLOB	100,00	64,70
MONTROUGE CAP SUD	PROP	50,00	31,07	PROP	50,00	32,35
NERUDA FONTANOTS SCI	GLOB	100,00	62,14	GLOB	100,00	64,70
ODYSSEUM 2 SCI	GLOB	100,00	47,85	GLOB	100,00	49,82
PARIS BERTHELOT	PROP	50,00	31,07	PROP	25,00	16,18
PB31 PROMOTION SNC	PROP	50,00	31,07	PROP	50,00	32,35
PORTES DE CLICHY	PROP	50,00	31,07	PROP	50,00	32,35
SCCV SAINT DENIS LANDY 3	PROP	50,00	31,07			
SCI 22/24 RUE DE LAGNY	PROP	51,00	31,69	PROP	51,00	33,00
SCI ESPACE MARCEAU	PROP	51,00	31,69	PROP	51,00	33,00
SCI NICE 400 PROMENADE DES ANGLAIS				PROP	50,00	32,35
TOULOUSE CANCEROPOLE	PROP	50,00	31,07	PROP	50,00	32,35
VILLEJUIF GUIPONS	GLOB	100,00	62,14	GLOB	100,00	64,70
ICADE TERTIAL RÉGIONS	GLOB	100,00	62,14			
ICADE G3A						
ICADE G3A	GLOB	100,00	62,14	GLOB	100,00	64,70
FRANCE OUEST PROMOTION	GLOB	100,00	62,14	GLOB	100,00	64,70
ICADE DOCKS DE PARIS	GLOB	100,00	62,14	GLOB	100,00	64,70
ICADE G3A PROMOTION	GLOB	100,00	62,14	GLOB	100,00	64,70
ICADLEO	GLOB	100,00	41,43	GLOB	100,00	43,14
LES BUREAUX DE L' ILE DE NANTES	GLOB	100,00	62,14	GLOB	100,00	64,70
NORD PROMOTION				GLOB	100,00	64,70
SNC ILE SEGUIN 6	PROP	50,00	31,07			

GROUPES/SOCIÉTÉS	31 décembre 2007			31 décembre 2006		
	Méthode	% Intégration	% Intérêt	Méthode	% Intégration	% Intérêt
SNC SAMICADE	PROP	50,00	31,07			
SORIF ICADE LES PORTES D' ESPAGNE	PROP	50,00	31,07	PROP	50,00	32,35
SERVICES						
SERVICES - Espagne						
FINCAS ANZIZU	GLOB	100,00	55,93	GLOB	100,00	58,23
IMMOBILIARIA DE LA CDC ESPANA	GLOB	100,00	62,14	GLOB	100,00	64,70
IMSI EUROGEM IBERICA	GLOB	100,00	62,14	GLOB	100,00	64,70
RESA	GLOB	100,00	41,64	GLOB	100,00	43,35
SERVICES - Italie						
ICADE ITALIA (ex-IMMOGEST)	GLOB	100,00	62,14	GLOB	100,00	64,70
ICADE ITALIA AGENCY	GLOB	100,00	62,14	GLOB	100,00	64,70
NEWREAL	GLOB	100,00	62,14	GLOB	100,00	64,70
SERVICES - Belgique						
ICADE BENELUX (ex-EURIS FM)	GLOB	100,00	62,14	GLOB	100,00	64,70
ICADE ARCOBA						
ICADE ARCOBA	GLOB	100,00	62,14	GLOB	100,00	64,70
GETCI	GLOB	100,00	62,14	GLOB	100,00	64,70
ICADE CONSEIL						
ICADE CONSEIL	GLOB	100,00	62,14	GLOB	100,00	64,70
ICADE EXPERTISE	GLOB	100,00	62,14	GLOB	100,00	64,70
ICADE PFM						
FACIMALP SA	GLOB	100,00	52,82	GLOB	100,00	55,00
ICADE EUROGEM	GLOB	100,00	62,14	GLOB	100,00	64,70
ICADE GESTEC RS (ex-GESTEC RS CONSULTANTS)	GLOB	100,00	62,14	GLOB	100,00	64,70
ICADE GESTION TERTIAIRE	GLOB	100,00	62,14	GLOB	100,00	64,70
ICADE SURETIS	GLOB	100,00	62,14	GLOB	100,00	64,70
ILABOR				GLOB	100,00	64,70

GROUPES/SOCIÉTÉS	31 décembre 2007			31 décembre 2006		
	Méthode	% Intégration	% Intérêt	Méthode	% Intégration	% Intérêt
IMOP	GLOB	100,00	62,14	GLOB	100,00	64,70
IPORTA SAS	GLOB	100,00	62,14	GLOB	100,00	64,54
ISIS FACILITIES	GLOB	100,00	34,18	GLOB	100,00	35,59
KLEBER FM	GLOB	100,00	62,14	GLOB	100,00	64,70
MANUTRA SAS				GLOB	100,00	64,70
MANUTRA SÉCURITÉ SARL				GLOB	100,00	64,70
MONTPARNASSE SERVICES	GLOB	100,00	62,14	GLOB	100,00	64,70
PROPERTIA FM	PROP	49,00	30,45	PROP	49,00	31,71
STHAL				PROP	50,00	32,35
ICADE ADMINISTRATION DE BIENS						
ICADE ADB (ex-GFF)	GLOB	100,00	62,14	GLOB	100,00	64,70
CABINET VILLA	GLOB	100,00	62,14	GLOB	100,00	64,70
EUROCAMPUS	GLOB	100,00	37,29	GLOB	100,00	38,82
GFF INSTITUTIONNELS				GLOB	100,00	64,70
ICADE EUROSTUDIOMES	GLOB	100,00	62,14	GLOB	100,00	64,70
ICADE SETRHI						
ICADE SETRHI - SETAE	GLOB	100,00	62,14	GLOB	100,00	64,70
Groupe Société Nationale Immobilière						
SOCIÉTÉ NATIONALE IMMOBILIÈRE	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
CD CITES ⁽¹⁵⁾				GLOB	100,00	100,00
CD HABITAT ⁽¹⁵⁾				GLOB	100,00	100,00
FONCIÈRE FERRUS	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
S2AI	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
SAGI	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
SAINTE BARBE	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
SCET	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
SCI DES RÉGIONS ⁽¹⁶⁾	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00

GROUPES/SOCIÉTÉS	31 décembre 2007			31 décembre 2006		
	Méthode	% Intégration	% Intérêt	Méthode	% Intégration	% Intérêt
Pôle Services						
Groupe Transdev						
TRANSDEV SA	GLOB	100,00	69,62	GLOB	100,00	68,01
FRANCE						
AEROPASS	GLOB	100,00	69,62	GLOB	100,00	68,01
AIRCAR	GLOB	100,00	69,61	GLOB	100,00	68,00
ALTIBUS.COM	GLOB	100,00	45,92	GLOB	100,00	44,86
A.T.C.R.B.	GLOB	100,00	69,62	GLOB	100,00	68,01
AMV	GLOB	100,00	62,76	GLOB	100,00	61,31
BIÈVRE BUS MOBILITÉS	GLOB	100,00	69,62	GLOB	100,00	68,01
CARS D'ORSAY	GLOB	100,00	69,62	GLOB	100,00	68,01
C.E.A.T.	GLOB	100,00	69,62	GLOB	100,00	68,01
CHAMPAGNE MOBILITÉS	GLOB	100,00	69,62	GLOB	100,00	68,01
CHARTRES MOBILITÉ	GLOB	100,00	69,62	GLOB	100,00	68,01
C.T.C.	GLOB	100,00	55,69	GLOB	100,00	54,41
CITEBUS 2 RIVES	GLOB	100,00	69,62	GLOB	100,00	68,01
COFITREC	GLOB	100,00	69,62	GLOB	100,00	68,01
CAP	GLOB	100,00	69,62	GLOB	100,00	68,00
COURRIERS DE L'AUBE	GLOB	100,00	63,68	GLOB	100,00	62,21
VOYAGES CROLARD	GLOB	100,00	69,62	GLOB	100,00	68,01
DRYADE	GLOB	100,00	48,73			
VOYAGES DUNAND	GLOB	100,00	69,62	GLOB	100,00	68,01
EQUAL	PROP	50,00	34,81	PROP	50,00	34,00
EURAILCO	PROP	50,00	34,81	PROP	50,00	34,00
EUROPE AUTOCARS	GLOB	100,00	69,60	GLOB	100,00	67,99
ALPBUS FOURNIER	GLOB	100,00	69,62	GLOB	100,00	68,01
TRANSDEV FORMATION	GLOB	100,00	69,62	GLOB	100,00	68,01
VOYAGES GUICHARD	GLOB	100,00	69,62	GLOB	100,00	68,01
HANDILIB	GLOB	100,00	69,62	GLOB	100,00	68,01
ILINVEST				GLOB	100,00	68,01

GROUPES/SOCIÉTÉS	31 décembre 2007			31 décembre 2006		
	Méthode	% Intégration	% Intérêt	Méthode	% Intégration	% Intérêt
INTERVAL	GLOB	100,00	69,56	GLOB	100,00	67,96
LAON MOBILITÉ	GLOB	100,00	69,62	GLOB	100,00	68,01
MACON BUS	GLOB	100,00	69,62	GLOB	100,00	68,01
SCI MARAIS DE BELLÈNE	GLOB	100,00	69,62	GLOB	100,00	68,01
AUTOCARS MARTIN DE LA HAUTE TARENTEISE	GLOB	100,00	69,62	GLOB	100,00	68,01
MONTBLANC BUS	GLOB	100,00	52,14	GLOB	100,00	50,94
MOULINS MOBILITÉ	GLOB	100,00	69,62	GLOB	100,00	68,01
N°4 MOBILITÉS	GLOB	100,00	62,65	GLOB	100,00	61,21
OPTIMUM	GLOB	100,00	69,62	GLOB	100,00	68,01
PAYS D'OC MOBILITÉS	GLOB	100,00	69,62	GLOB	100,00	68,01
PÔLE ILE DE FRANCE IMMOBILIER AND FACILITIES	GLOB	100,00	69,62	GLOB	100,00	68,01
PROGETOURS	GLOB	100,00	69,62	GLOB	100,00	68,01
R' ORLY	GLOB	100,00	69,62	GLOB	100,00	68,01
RAPIDES DE BOURGOGNE	GLOB	100,00	69,62	GLOB	100,00	68,01
RAPIDES DE SAÔNE ET LOIRE	GLOB	100,00	69,62	GLOB	100,00	45,33
RAPIDES DU VAL DE LOIRE	GLOB	100,00	69,62	GLOB	100,00	68,01
RATP DEV				EQUI	25,00	17,00
SAINT QUENTIN MOBILITÉ	GLOB	100,00	69,62	GLOB	100,00	68,01
SCI LA TRENTAINE	GLOB	100,00	69,62			
SCI ORSONVILLE	GLOB	100,00	69,62			
SETAO	GLOB	100,00	69,61	GLOB	100,00	68,00
S.T.B.	GLOB	100,00	35,50	GLOB	100,00	34,68
ST BRIEUC MOBILITÉS	GLOB	100,00	69,62			
S.T.A.C.	GLOB	100,00	55,69	GLOB	100,00	54,41
S.T.A.B.	GLOB	100,00	69,62	GLOB	100,00	68,00
S.T.B.C.	GLOB	100,00	59,19	GLOB	100,00	57,82
S.N.A.A.	GLOB	100,00	69,62	GLOB	100,00	68,01
SUD EST MOBILITÉS	GLOB	100,00	69,62	GLOB	100,00	68,01
T.C.R.A.	GLOB	100,00	69,62	GLOB	100,00	68,01
T.C.V.O.	GLOB	100,00	35,50	GLOB	100,00	34,68

COMPTES CONSOLIDÉS

GROUPES/SOCIÉTÉS	31 décembre 2007			31 décembre 2006		
	Méthode	% Intégration	% Intérêt	Méthode	% Intégration	% Intérêt
T.I.P.S.	GLOB	100,00	63,36	GLOB	100,00	61,83
TRANSAMO	GLOB	100,00	62,51	GLOB	100,00	61,07
TRANSAVOIE	GLOB	100,00	69,27	GLOB	100,00	67,67
TRANSDATA	GLOB	100,00	69,62	GLOB	100,00	68,01
TRANSDEV AÉROPORT SERVICES	GLOB	100,00	69,62	GLOB	100,00	68,01
TRANSDEV ALPES	GLOB	100,00	69,62	GLOB	100,00	68,01
TRANSDEV ALSACE	GLOB	100,00	69,62	GLOB	100,00	68,01
TRANSDEV DAUPHINÉ	GLOB	100,00	69,62	GLOB	100,00	68,01
TRANSDEV EST	GLOB	100,00	69,62	GLOB	100,00	68,01
TRANSDEV NORD EST	GLOB	100,00	69,62	GLOB	100,00	68,01
TRANSDEV OCÉAN INDIEN	GLOB	100,00	69,62			
TRANSDEV ORLÉANS	GLOB	100,00	69,62	GLOB	100,00	68,01
TRANSDEV PARIS EST	GLOB	100,00	69,62	GLOB	100,00	68,01
TRANSDEV PARIS SUD	GLOB	100,00	69,62	GLOB	100,00	68,01
TRANSDEV PAYS D'OR	GLOB	100,00	69,62	GLOB	100,00	68,01
TRANSDEV REIMS	GLOB	100,00	69,62			
TRANSDEV SUD	GLOB	100,00	69,62	GLOB	100,00	68,01
TRANS'L	GLOB	100,00	69,58	GLOB	100,00	67,94
TRANSPART	GLOB	100,00	69,62	GLOB	100,00	68,01
TRANSPORT BERARD	GLOB	100,00	69,62			
T.C.R.M.	EQUI	39,84	27,73	EQUI	39,80	27,07
V.E.A.	GLOB	100,00	58,90	GLOB	100,00	57,53
VIENNE MOBILITÉS	GLOB	100,00	69,62			
VISUAL	GLOB	100,00	69,62	GLOB	100,00	68,01
INTERNATIONAL						
Allemagne						
AV	GLOB	100,00	69,62	GLOB	100,00	68,01
AWV	GLOB	100,00	69,62	GLOB	100,00	68,01
DILLS REISEN	GLOB	100,00	69,62	GLOB	100,00	68,01
EURAILCO GMBH	PROP	50,00	34,81	PROP	50,00	34,00

GROUPES/SOCIÉTÉS	31 décembre 2007			31 décembre 2006		
	Méthode	% Intégration	% Intérêt	Méthode	% Intégration	% Intérêt
MVB	PROP	51,00	35,51	GLOB	51,00	34,69
RMVB	PROP	50,00	34,81	PROP	50,00	34,00
SZ KFZ SERVICE	GLOB	100,00	69,62	GLOB	100,00	68,01
TRANSDEV SZ	GLOB	100,00	69,62	GLOB	100,00	68,01
TRANSREGIO GMBH	PROP	50,00	26,11	PROP	50,00	25,50
VLD	GLOB	100,00	69,62	GLOB	100,00	68,01
VREA	GLOB	100,00	69,62	GLOB	100,00	68,01
VREM	GLOB	100,00	69,62	GLOB	100,00	68,01
VRL	GLOB	100,00	69,62	GLOB	100,00	68,01
VRW	GLOB	100,00	69,62	GLOB	100,00	68,01
Australie						
BRISBANE FERRIES	PROP	50,00	34,81	PROP	50,00	34,00
METROLINK PTY	PROP	50,00	34,81	PROP	50,00	34,00
TRANSDEV AUSTRALIA	GLOB	100,00	69,62	GLOB	100,00	68,01
TRANSDEV NEW SOUTH WALES	PROP	50,00	34,81	PROP	50,00	34,00
TRANSDEV QUEENSLAND	GLOB	100,00	69,62	GLOB	100,00	68,01
TRANSDEV TSL PTY	PROP	50,00	34,81			
TRANSDEV VICTORIA	GLOB	100,00	69,62	GLOB	100,00	68,01
Canada						
2755 4609 QUÉBEC INC.	GLOB	100,00	69,62			
LIMOCAR ESTRIE INC.	GLOB	100,00	69,62			
LIMOCAR INC.	GLOB	100,00	69,62			
LIMOCAR ROUSSILLON INC.	GLOB	100,00	69,62			
TRANSDEV CANADA INC.	GLOB	100,00	69,62			
Espagne						
TENEMETRO	GLOB	100,00	41,77	GLOB	100,00	40,80
TRANSDEV ESPANA SL	GLOB	100,00	69,62			
Grande-Bretagne						
BLACKBURN TRANSPORT LTD	GLOB	100,00	69,62	GLOB	100,00	68,01
BLACKBURN WITH DARWEN TRANSPORT LTD	GLOB	100,00	69,62	GLOB	100,00	68,01

COMPTES CONSOLIDÉS

GROUPES/SOCIÉTÉS	31 décembre 2007			31 décembre 2006		
	Méthode	% Intégration	% Intérêt	Méthode	% Intégration	% Intérêt
BLAZEFIELD BUSES LTD	GLOB	100,00	69,62	GLOB	100,00	68,01
BLAZEFIELD HOLDINGS LIMITED	GLOB	100,00	69,62	GLOB	100,00	68,01
BLAZEFIELD INVESTMENTS LTD	GLOB	100,00	69,62	GLOB	100,00	68,01
BLAZEFIELD TRAVEL GROUP LTD	GLOB	100,00	69,62	GLOB	100,00	68,01
BTL	GLOB	100,00	69,62	GLOB	100,00	68,01
BURNLEY & PENDLE TRAVEL	GLOB	100,00	69,62	GLOB	100,00	68,01
BURNLEY & PENDLE TRANSPORT COMPANY LTD	GLOB	100,00	69,62	GLOB	100,00	68,01
EURAILCO UK PLC	PROP	50,00	34,81	PROP	50,00	34,00
HARROGATE & DISTRIC TRAVEL	GLOB	100,00	69,62	GLOB	100,00	68,01
HEATHROW COACH SERVICES LTD	GLOB	100,00	69,62	GLOB	100,00	68,01
KEIGHLEY & DISTRIC TRAVEL	GLOB	100,00	69,62	GLOB	100,00	68,01
LANCASHIRE COUNTY TRANSPORT LTD	GLOB	100,00	69,62			
LANCASHIRE UNITED	GLOB	100,00	69,62	GLOB	100,00	68,01
LONDON UNITED 1994	GLOB	100,00	69,62	GLOB	100,00	68,01
LONDON UNITED BUSWAYS	GLOB	100,00	69,62	GLOB	100,00	68,01
NOTTINGHAM TRAM CONSORTIUM	PROP	50,00	34,81	PROP	50,00	34,00
SOVEREIGN	GLOB	100,00	69,62	GLOB	100,00	68,01
SOVEREIGN BUS & COACH COMPANY LTD	GLOB	100,00	69,62	GLOB	100,00	68,01
STANWELL	GLOB	100,00	69,62	GLOB	100,00	68,01
TRANSDEV CLAIMS INVESTIGATIONS	GLOB	100,00	69,62	GLOB	100,00	68,01
TRANSDEV EDINBURGH TRAM	GLOB	100,00	69,62	GLOB	100,00	68,01
TRANSDEV PLC	GLOB	100,00	69,62	GLOB	100,00	68,01
TRANSDEV TRAM UK	GLOB	100,00	69,62	GLOB	100,00	68,01
TRAVELSPEED LTD	GLOB	100,00	69,62			
WELWYN & HATFIELD LINE BUS COMPANY LTD	GLOB	100,00	69,62	GLOB	100,00	68,01
YORKSHIRE COASTLINER	GLOB	100,00	69,62	GLOB	100,00	68,01
Italie						
ADDA TRANSPORTI S.C.A.R.L	PROP	40,00	24,78			
AGI (Auto Guidovie Italiane)	PROP	40,00	27,85	PROP	40,00	27,20

GROUPES/SOCIÉTÉS	31 décembre 2007			31 décembre 2006		
	Méthode	% Intégration	% Intérêt	Méthode	% Intégration	% Intérêt
ALA MOBILITY	PROP	40,00	21,44	PROP	40,00	20,95
ALA VIAGGI	PROP	40,00	27,85	PROP	40,00	27,20
AMT	PROP	41,00	28,54	PROP	41,00	27,05
BETA VIAGGI	PROP	40,00	27,85	PROP	40,00	27,20
CREMA MOBILITA'	PROP	40,00	17,82	PROP	40,00	17,41
DOLOMITI BUS SPA	PROP	40,00	11,00	EQUI	15,76	10,72
GIROBUS VIAGGI	PROP	40,00	27,85	PROP	40,00	27,20
TAG S.R.L. (ex TRANSDEVIT)	GLOB	100,00	67,53	GLOB	100,00	65,97
TRANSDEV ITALIA	GLOB	100,00	69,62	GLOB	100,00	68,01
Pays-Bas						
TBC HOLDING BV	GLOB	100,00	52,21			
CONNEXION HOLDING	GLOB	100,00	34,81			
AMBULANCEDIENST KENNEMERLAND	GLOB	100,00	34,81			
BESLOTEN VERVOER UTRECHT	GLOB	100,00	34,81			
CARMAR SCHADEHERSTEL	GLOB	100,00	34,81			
CITAX	GLOB	100,00	34,81			
CONNEXION AMBULANCEDIENSTEN	GLOB	100,00	34,81			
CONNEXION FACILITAIR BEDRIJF	GLOB	100,00	34,81			
CONNEXION FINANCE	GLOB	100,00	34,81			
CONNEXION INTERNATIONAL	GLOB	100,00	34,81			
CONNEXION NEDERLAND	GLOB	100,00	34,81			
CONNEXION OPENBAARVERVOER (PT)	GLOB	100,00	34,81			
CONNEXION PARTICIPATIES	GLOB	100,00	34,81			
CONNEXION PERSONENVERVOER	GLOB	100,00	34,81			
CONNEXION TAXI SERVICES	GLOB	100,00	34,81			
CONNEXION TOURS	GLOB	100,00	34,81			
CONNEXION VASTGOED	GLOB	100,00	34,81			
CONNEXION VLOOT	GLOB	100,00	34,81			
CV ACTIVA WEERT	GLOB	100,00	34,46			
DELFTLAND BEDRIJFSDIENSTEN	GLOB	100,00	34,81			
FUTURE TECHNOLOGY NEDERLAND	GLOB	100,00	34,81			

COMPTES CONSOLIDÉS

GROUPES/SOCIÉTÉS	31 décembre 2007			31 décembre 2006		
	Méthode	% Intégration	% Intérêt	Méthode	% Intégration	% Intérêt
GVU	GLOB	100,00	34,81			
HERMES GROEP	GLOB	100,00	34,81			
HERMES OPENBAAR VERVOER	GLOB	100,00	34,81			
HERMES ROL- EN VASTGOED	GLOB	100,00	34,81			
LIMLINK	GLOB	100,00	34,81			
MOBINET UTRECHT	GLOB	100,00	34,81			
NEDERLANDSE BUURTBUSVERVOER MAATSCHAPPIJ	GLOB	100,00	34,81			
NEDERLANDSE SAMENWERKENDE TAXIBEDRIJVEN	GLOB	100,00	34,81			
NOVIO	GLOB	100,00	34,81			
NOVIO EXPRESS	GLOB	100,00	34,81			
NOVIO NET	GLOB	100,00	34,81			
NOVIO STEBO	GLOB	100,00	34,81			
NOVIO TECHNIEK	GLOB	100,00	34,81			
P.G.W. JANSSEN HOLDING	GLOB	100,00	34,81			
REDERIJ NACO	GLOB	100,00	34,81			
REISINFORMATIEGROEP	EQUI	32,80	11,42			
ROLINE	GLOB	100,00	34,81			
SCHIPHOL TRAVEL TAXI BV	EQUI	50,00	17,40			
SPEEDWELL REISBUREAUX	GLOB	100,00	34,81			
TAXI HARDERWIJK	GLOB	100,00	34,81			
TECHNO SERVICE NEDERLAND	GLOB	100,00	34,81			
TRANS LINK SYSTEMS	EQUI	20,00	6,96			
TSN DEUTSCHLAND	GLOB	100,00	34,81			
WATERBUS	GLOB	100,00	22,80			
WIO OPLEIDINGEN EN TRAININGEN	GLOB	100,00	34,81			
Portugal						
CAIMA	GLOB	100,00	69,62	GLOB	100,00	68,01
CALCADA	GLOB	100,00	69,62	GLOB	100,00	68,01
CHARLINE	GLOB	100,00	69,62	GLOB	100,00	68,01

GROUPES/SOCIÉTÉS	31 décembre 2007			31 décembre 2006		
	Méthode	% Intégration	% Intérêt	Méthode	% Intégration	% Intérêt
DOMINGOS DA CUNHA	GLOB	100,00	69,62	GLOB	100,00	68,01
RODOVIARIA DA BEIRA LITORAL (RBL)	GLOB	100,00	65,77	GLOB	100,00	66,49
RODOVIARIA D' ENTRE DOURO E MINHO (REDM)	GLOB	100,00	67,29	GLOB	100,00	67,82
S2M	GLOB	100,00	41,77	GLOB	100,00	40,76
SOCIEDADE DE TRANSPORTES DO CARAMULO	GLOB	100,00	65,77	GLOB	100,00	66,30
TRANSDEV MOBILIDADE (ex-TMP)	GLOB	100,00	69,62	GLOB	100,00	68,01
TRANSDEV PARTICIPACOES SGPS (ex-TPT-SGPS)	GLOB	100,00	69,62	GLOB	100,00	68,01
TRANSDEV PORTUGAL TRANSPORTES	GLOB	100,00	69,62	GLOB	100,00	68,01
Groupe Compagnie des Alpes						
COMPAGNIE DES ALPES SA	GLOB	100,00	39,81	GLOB	100,00	41,66
COMPAGNIE DES ALPES FINANCEMENT SNC	GLOB	100,00	39,81	GLOB	100,00	41,24
DOMAINES SKIABLES						
ALETSCHE RIEDERALP BERGBAHNEN AG (Suisse)	EQUI	20,82	8,29	EQUI	20,00	8,33
CDA DS SAS	GLOB	100,00	39,81	GLOB	100,00	41,66
CIEL SAS	GLOB	100,00	39,81	GLOB	100,00	41,66
CMBF (COURMAYEUR MT BLANC) SPA (Italie)	EQUI	29,81	11,87	EQUI	29,81	12,42
DOMAINE SKIABLE DE FLAINE (DSF) SA	GLOB	100,00	32,23	GLOB	100,00	33,72
DOMAINE SKIABLE DE LA ROSIÈRE SAS (DSR)	EQUI	20,00	7,96			
DOMAINE SKIABLE DE VALMOREL SAS (DSV)	EQUI	20,00	7,96			
DOMAINE SKIABLE DU GIFFRE (DSG) SA	GLOB	100,00	32,22	GLOB	100,00	33,71
GROUPE COMPAGNIE DU MONT-BLANC SA	EQUI	33,47	13,32	EQUI	31,36	13,06
MERIBEL ALPINA SNC	GLOB	100,00	39,81	GLOB	100,00	41,66
MONTAVAL SAS	GLOB	100,00	39,81			
SAAS - FEE BERGBAHNEN AG (Suisse)	GLOB	100,00	16,57	EQUI	40,92	17,05
SELALP SAS	GLOB	100,00	37,87	GLOB	100,00	39,63
SERRE-CHEVALIER 1350 SAS	GLOB	100,00	39,81	GLOB	100,00	41,66
SERRE-CHEVALIER SKI DÉVELOPPEMENT SA	GLOB	100,00	39,81	GLOB	100,00	41,65
SOCIÉTÉ DES MONTAGNES DE L'ARC SA (SMA)	GLOB	100,00	36,63	GLOB	100,00	38,33

COMPTES CONSOLIDÉS

GROUPES/SOCIÉTÉS	31 décembre 2007			31 décembre 2006		
	Méthode	% Intégration	% Intérêt	Méthode	% Intégration	% Intérêt
STE AMÉNAGEMENT ARVES GIFFRE SA (SAG)	GLOB	100,00	32,22	GLOB	100,00	33,71
STE AMÉNAGEMENT LA PLAGNE SA (SAP)	GLOB	100,00	37,04	GLOB	100,00	38,76
STE CONSTRUCTION IMMOBILIÈRE VALLÉE DE BELLEVILLE SCI (SCIVABEL)	GLOB	100,00	32,50	GLOB	100,00	34,01
STE EXPLOIT RM MORZINE AVORIAZ SAS (SERMA)	EQUI	20,00	7,96			
STE EXPLOITATION VALLÉE DE BELLEVILLE SAS (SEVABEL)	GLOB	100,00	32,49	GLOB	100,00	34,00
STE TÉLÉPHÉRIQUES DE LA GRANDE-MOTTE SA (STGM)	GLOB	100,00	30,96	GLOB	100,00	32,41
STE TÉLÉPHÉRIQUES DE L'AIGUILLE GRIVE SAS (STAG)	GLOB	100,00	36,63	GLOB	100,00	38,33
STE TÉLÉPHÉRIQUES DE VAL D'ISÈRE SAS (STVI) ⁽¹⁷⁾	GLOB	100,00	39,81			
SWISSALP SA (Suisse)	GLOB	100,00	39,81	GLOB	100,00	41,66
SWISSALP SERVICES SA (Suisse)	GLOB	100,00	39,81			
TELEVERBIER SA (Suisse)	EQUI	20,30	8,08	EQUI	20,30	8,46
VALBUS SAS	GLOB	100,00	39,81			
PARCS DE LOISIRS						
BOIS DE BAGATELLE SCI	GLOB	100,00	39,81	GLOB	100,00	41,66
LES PRODUCTIONS DU PARC SAS	GLOB	100,00	39,81	GLOB	100,00	41,66
MUSÉE GRÉVIN SA	GLOB	100,00	38,17	GLOB	100,00	39,94
SOCIÉTÉ DE MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE SAS ⁽¹⁸⁾	GLOB	100,00	69,30	GLOB	100,00	70,25
AQUARIUM GÉANT DE SAINT-MALO SNC	GLOB	100,00	39,81	GLOB	100,00	41,66
AVENIR LAND SAS	GLOB	100,00	39,81	GLOB	100,00	41,66
BAGATELLE SNC	GLOB	100,00	39,81	GLOB	100,00	41,66
BELPARK BV (Belgique)	GLOB	100,00	39,81	GLOB	100,00	41,66
BICI ENTERTAINMENT SA (Suisse)	GLOB	100,00	39,81	GLOB	100,00	41,66
CENTRES ATTRACTIFS JEAN RICHARD SAS-LA MER DE SABLE	GLOB	100,00	39,81	GLOB	100,00	41,66
COFILO SAS	GLOB	100,00	39,81	GLOB	100,00	41,66
DOLFINARIUM HARDEWIJK BV (Pays-Bas)	GLOB	100,00	39,81	GLOB	100,00	41,66
ECOBIOGESTION SAS ⁽¹⁹⁾	GLOB	100,00	41,61	GLOB	100,00	43,41
ECOPARCS SA	EQUI	34,88	34,88			

GROUPES/SOCIÉTÉS	31 décembre 2007			31 décembre 2006		
	Méthode	% Intégration	% Intérêt	Méthode	% Intégration	% Intérêt
FRANCE MINIATURE SNC	GLOB	100,00	39,81	GLOB	100,00	41,66
GRÉVIN & CIE SA	GLOB	100,00	39,81	GLOB	100,00	41,66
GRÉVIN & CIE TOURAINE SNC	GLOB	100,00	39,81	GLOB	100,00	41,66
GRÉVIN AVONTURENPARK BV (Pays-Bas)	GLOB	100,00	39,81	GLOB	100,00	41,66
GRÉVIN DEUTSCHLAND GMBH (Allemagne)	GLOB	100,00	39,81	GLOB	100,00	41,66
HARDERWIJK HELLENDOORN HOLDING BV (Pays-Bas)	GLOB	100,00	39,81	GLOB	100,00	41,66
IMMOFLOR NV (Belgique)	GLOB	100,00	39,81	GLOB	100,00	41,66
PARC AGEN SAS	GLOB	100,00	39,81	GLOB	100,00	41,66
PARC DE LOISIRS DE BAGATELLE SCI	GLOB	100,00	39,81	GLOB	100,00	41,66
PLEASUREWOOD HILLS LTD (Grande-Bretagne)	GLOB	100,00	39,81	GLOB	100,00	41,66
PREMIER FINANCIAL SERVICES BV (Belgique)	GLOB	100,00	39,81	GLOB	100,00	41,66
SAFARI AFRICAÏN DE PORT SAINT-PERE SA	GLOB	100,00	20,06	GLOB	100,00	21,00
WALIBI WORLD BV (Pays-Bas)	GLOB	100,00	39,81	GLOB	100,00	41,66
Groupe Egis						
EGIS SA	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
FRANCE						
A.C.I.	GLOB	100,00	99,96	GLOB	100,00	99,96
ACOUSTB	GLOB	100,00	59,41			
AIRPORT AERONAUTICAL EQUIPMENT	PROP	45,00	45,00	PROP	45,00	45,00
BETEREM INFRASTRUCTURE	GLOB	100,00	99,99	GLOB	100,00	99,99
BETURE INFRASTRUCTURE	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
EGIS AMÉNAGEMENT	GLOB	100,00	99,98			
EGIS AVIA	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
EGIS BCEOM INTERNATIONAL SA	GLOB	100,00	99,99	GLOB	100,00	99,99
EGIS BDPA	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
EGIS CONSEIL	GLOB	100,00	99,98	GLOB	100,00	99,94
EGIS EAU	GLOB	100,00	99,99			
EGIS INGÉNIERIE	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
EGIS MOBILITÉ	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
EGIS PROJECTS	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00

COMPTES CONSOLIDÉS

GROUPES/SOCIÉTÉS	31 décembre 2007			31 décembre 2006		
	Méthode	% Intégration	% Intérêt	Méthode	% Intégration	% Intérêt
EGIS RAIL	GLOB	100,00	85,88	GLOB	100,00	82,57
EGIS ROAD OPERATION SA	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
EGIS ROUTE	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
EGIS STRUCTURE ET ENVIRONNEMENT	GLOB	100,00	100,00			
EST INFRA INGÉNIERIE	GLOB	100,00	99,98	GLOB	100,00	99,98
JEAN MULLER INTERNATIONAL	GLOB	100,00	99,99	GLOB	100,00	99,99
MFI SAS	EQUI	33,34	33,34			
MUTATIONS	GLOB	100,00	69,99			
OUEST INFRA	GLOB	100,00	99,98	GLOB	100,00	99,99
PARK +	PROP	40,00	40,00	PROP	40,00	40,00
ROUTALIS	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
SATEC	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
SEGAP SA	EQUI	50,00	50,00			
SEP A28 FOE	PROP	65,00	65,00	PROP	65,00	65,00
SERALP INFRASTRUCTURE	GLOB	100,00	99,99	GLOB	100,00	99,99
SLI	GLOB	100,00	99,99			
SOCIÉTÉ DU MÉTRO DE MARSEILLE SA (SMM)	GLOB	100,00	85,88	GLOB	100,00	82,57
SOCIÉTÉ NOUVELLE INGEROUTE	GLOB	100,00	99,99			
SOFREAVIA SERVICES SA	GLOB	100,00	99,97	GLOB	100,00	99,97
SUD-OUEST INFRA	GLOB	100,00	99,98	GLOB	100,00	64,98
URBANISME ET ACOUSTIQUE	GLOB	100,00	99,98	GLOB	100,00	64,98
ÉTRANGER						
ATTIKES DIADROMES LTD (Grèce)	EQUI	20,00	20,00	EQUI	20,00	20,00
AUTOBAHN + A8 GMBH (Allemagne)	EQUI	19,00	19,00			
AUTOBAHN + SERVICES (Allemagne)	PROP	56,00	56,00			
AESA (Pologne)	PROP	45,00	45,00	PROP	45,00	45,00
BHEGIS (Australie)	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
BONAVENTURA STRASSENERHALTUNG GMBH (Autriche)	PROP	50,00	50,00			

GROUPES/SOCIÉTÉS	31 décembre 2007			31 décembre 2006		
	Méthode	% Intégration	% Intérêt	Méthode	% Intégration	% Intérêt
CAOG (Chypre)	PROP	36,00	36,00	PROP	36,00	36,00
CEL TRAK (Irlande)	EQUI	22,22	22,22			
EASYTRIP SERVICES CORPORATION (Philippines)	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
EASYTRIP SERVICES IRELAND LTD (Irlande)	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
EGIS PROJECTS ASIA PACIFIC (Australie)	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
EGIS CAMEROUN (Cameroun)	GLOB	100,00	99,92	GLOB	100,00	99,92
EGIS EYSER (Espagne)	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
EGIS INDIA (Inde)	GLOB	100,00	99,99	GLOB	100,00	99,99
EGIS INVESTMENT PARTNERS (Luxembourg)	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
EGIS INVESTMENT SARL (Luxembourg)	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
EGIS POLAND (Pologne)	GLOB	100,00	99,99	GLOB	100,00	99,99
EGIS PROJECTS GMBH (Autriche)	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
EGIS ROMANIA (Roumanie)	GLOB	100,00	99,99	GLOB	100,00	99,99
EP POLSKA (Pologne)	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
EPSYS (Philippines)	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
HERMES AIRPORT LTD (Chypre)	EQUI	20,00	20,00	EQUI	20,00	20,00
ISIS BELGIQUE (Belgique)	GLOB	100,00	99,46	GLOB	100,00	99,46
ITS ROAD SERVICES LTD (Irlande)	PROP	49,50	49,50			
OPERS CUT (Portugal)	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
SEMALY IRLANDE (Irlande)	GLOB	100,00	85,88	GLOB	100,00	82,57
SEMALY PORTUGAL (Portugal)	GLOB	100,00	85,88	GLOB	100,00	82,57
SEMALY SINGAPOUR (Singapour)	GLOB	100,00	85,88	GLOB	100,00	82,57
SEMALY UK (Grande-Bretagne)	GLOB	100,00	85,88	GLOB	100,00	82,57
STALEXPORT TRANSROUTE AUTOSTRADA (Pologne)	PROP	45,00	45,00	PROP	45,00	45,00
TMC (Philippines)	PROP	34,00	34,00	PROP	34,00	34,00
TRANS-CESTE D.O.O.(Croatie)	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
TRANSLINK INVESTMENT (Australie)	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00

GROUPES/SOCIÉTÉS	31 décembre 2007			31 décembre 2006		
	Méthode	% Intégration	% Intérêt	Méthode	% Intégration	% Intérêt
TRANSROUTE AUSTRALIA (Australie)	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
TRANSROUTE PHILIPPINES (Philippines)	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
TRANSROUTE TUNNEL OPERATIONS LTD (Irlande)	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
TRANSROUTE U.K. (Grande-Bretagne)	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
UK HIGHWAYS SERVICES (Grande-Bretagne)	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
Groupe Santoline						
GRUPE SANTOLINE	EQUI	40,00	40,00	EQUI	40,00	40,00

- (1) C3D Investment : Transmission universelle de patrimoine le 31 octobre 2007 avec la Caisse des Dépôts.
- (2) CDC Holding Finance : Transmission universelle de patrimoine le 18 juin 2007 avec la Caisse des Dépôts.
- (3) CDC Projets Urbains : Transmission universelle de patrimoine le 28 juin 2007 avec la Caisse des Dépôts.
- (4) SAS Tour Descartes : déconsolidée à la Caisse des Dépôts au second semestre 2007, détention à 33 % chez Icade Foncière des Pimonts.
- (5) Société Foncière Anatole France : Transmission universelle de patrimoine le 30 novembre 2007 avec la Caisse des Dépôts.
- (6) HIME : HIME est également détenue à 33 % par le groupe Séché Environnement.
- (7) CDC Entreprises Holding : Transmission universelle de patrimoine le 29 juin 2007 avec la Caisse des Dépôts.
- (8) CNP Assurances : taux d'intérêt de 40 % avant retraitement des actions propres CNP.
- (9) Fusion absorption d'Écureuil Vie par CNP Assurances approuvée par l'AG de CNP Assurances du 18 décembre 2007.
- (10) Fusions absorptions d'Icade Foncière des Pimonts SA, Icade Patrimoine SA, et Icade Foncière Publique SAS par Icade EMGP SA. Absorption d'Icade SA par Icade EMGP SA. Icade EMGP SA prend la dénomination d'ICADE SA. (Opérations rétroactives au 1^{er} janvier 2007). Icade SA : taux d'intérêt de 61,58 % avant retraitement des actions propres Icade.
- (11) SAS Paris Nord Est détenue à 50 % par la Caisse des Dépôts et à 30 % par Icade Foncier Développement.
- (12) SCI Commissariat Nice les Moulins détenue à 50 % par la Caisse des Dépôts et à 50 % par Icade.
- (13) SCI de la Vision détenue à 43 % par la Caisse des Dépôts et à 22 % par Icade.
- (14) SCI du Centre des Archives Diplomatiques détenue à 44 % par la Caisse des Dépôts et à 22 % par Icade.
- (15) CD Cités et CD Habitat : fusion absorption par la SCET au 1^{er} semestre 2007.
- (16) SCI des Régions : taux d'intérêt calculé compte tenu d'une co-détention avec la Caisse des Dépôts (à 50/50).
- (17) STVI intégrée à 100 % compte tenu de la promesse d'achat croisée du solde au 1^{er} octobre 2013.
- (18) SMVP : taux d'intérêt calculé compte tenu d'une co-détention entre le groupe Compagnie des Alpes (51 %) et la Caisse des Dépôts (49 %).
- (19) Écobiogestion : taux d'intérêt calculé compte tenu d'une co-détention entre le groupe Compagnie des Alpes (97 %) et la Caisse des Dépôts (3 %).

Méthodes de consolidation - GLOB : Intégration globale - PROP : Intégration proportionnelle - EQUI : Mise en équivalence.

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés de la Caisse des dépôts et consignations

Exercice clos le 31 décembre 2007

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés du groupe Caisse des Dépôts relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2007, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le directeur général. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes. Ces comptes ont été préparés pour la première fois conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne. Ils comprennent à titre comparatif les données relatives à l'exercice 2006 retraitées selon les mêmes règles.

I - Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

■ Principes comptables

> Transactions avec les intérêts minoritaires

Le groupe Caisse des Dépôts indique en note "Principes et méthodes comptables applicables dans le groupe" paragraphe IV.7 de l'annexe, le traitement retenu pour les acquisitions et cessions partielles d'intérêts minoritaires de société contrôlées.

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par le groupe Caisse des Dépôts, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus et des informations fournies dans les notes aux états financiers et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

■ Estimations comptables

> Dépréciation des actifs incorporels non amortissables et des écarts d'acquisition

Le groupe Caisse des Dépôts procède à un test de dépréciation des écarts d'acquisition et des actifs à durée de vie indéfinie selon les modalités décrites dans la note "Principes et méthodes comptables applicables dans le groupe" paragraphe V.7 de l'annexe. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ce test de dépréciation ainsi que les hypothèses utilisées.

> Activités d'assurances

Certains postes techniques propres à l'assurance, à l'actif et au passif des comptes consolidés du groupe sont estimés sur des bases statistiques et actuarielles, notamment les provisions techniques, présentées en note "Principes et méthodes comptables

applicables dans le groupe" paragraphe V.12 et en note 28 (Notes relatives au bilan consolidé). Nous nous sommes assurés du caractère raisonnable des hypothèses retenues dans les modèles de calculs utilisés ainsi que de leur cohérence d'ensemble.

Nous avons procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur

ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport annuel au titre des éléments financiers du groupe. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Courbevoie, le 25 avril 2008

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit



Catherine Pariset

Mazars et Guérard



Guillaume Potel



Denis Grison